

JUILLET/AOÛT 2006

MERKUR

DE L'ÉTATZEBUERGER MERKUR
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

www.cc.lu

CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG

DOSSIER:

Partenariat Public-Privé: Le bon équilibre

■ **ÉCONOMIE**

OCDE:
Synthèse de l'étude
du Luxembourg, 2006



■ **CHRONIQUE
JURIDIQUE**

Les exigences
de la facturation



■ **ACTUALITÉS
ENTREPRISES**

Arcelor et Mittal Steel
donnent naissance
à «Arcelor-Mittal»

PRIVATE BANKING

Petit trésor deviendra grand



Quel que soit votre profil d'investisseur, à la Banque et Caisse d'Épargne de l'État vos avoirs sont en de bonnes mains. Des mains expertes, qui connaissent parfaitement les marchés et qui gèrent votre patrimoine en bon père de famille. Notre objectif, c'est d'atteindre le vôtre. En termes de sécurité, de rentabilité, de liquidité. Contactez nos spécialistes dans un des centres « private banking » ou dans votre agence habituelle. Ils se feront un plaisir de vous conseiller.



SPUERKEESS

Ärt Liewen. Är Bank.

Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, établissement public autonome, 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 30775, www.bcee.lu

Centres Private Banking de la BCEE:

Luxembourg - Gare ■ Luxembourg - Rousegaertchen ■ Esch/Alzette - Place de l'Hôtel de Ville ■ Ettelbruck ■ Echternach

Rapport OCDE:

A quand les vraies réformes?

Lorsque des experts étrangers portent un œil critique sur la situation au Luxembourg, la réaction des responsables politiques ne se fait jamais attendre très longtemps. Encore moins lorsque des réformes en profondeur en marge du consensus social sont exigées de la part de ces experts. C'est du moins ce que laissait entendre le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, aux responsables de l'OCDE à l'issue de leur présentation, le 5 juillet dernier (cf. «OCDE: Synthèse de l'étude économique du Luxembourg, 2006» p. 52). Le gouvernement a déjà engagé des actions, a ensuite souligné le ministre, rappelant notamment le plan pour l'innovation et le plein emploi et vantant le modèle luxembourgeois basé sur le consensus.

Une des principales missions de l'OCDE est d'émettre des recommandations en matière de politiques socioéconomiques dans l'intérêt du développement économique optimal des pays membres de l'OCDE. Il y a trois ans, les experts de l'OCDE avaient mis en garde le gouvernement luxembourgeois et lui avaient signifié la nécessité d'engager des réformes structurelles. A la lecture des analyses faites par l'OCDE, la Chambre de Commerce se voit confortée dans ses recommandations émises dans ses derniers avis budgétaires, puis dans le cadre des négociations du Comité de coordination tripartite et plus récemment encore dans son avis sur l'application de l'échelle mobile des salaires. Les mises en garde afférentes concernaient notamment les sujets tels que l'évolution du chômage, l'affaiblissement du système des retraites qui n'apparaît plus viable dans le contexte actuel, la dégradation de la situation budgétaire provoquée par la croissance démesurée de certaines dépenses publiques et la perte de compétitivité des entreprises luxembourgeoises.

Aux yeux de l'OCDE, un signe de tension préoccupant est la dégradation de la situation budgétaire. Cette détérioration est largement structurelle, comme en témoigne le fait que le déficit n'a pas diminué alors que l'évolution économique a été somme toute favorable ces deux dernières années. Les autorités ont annoncé leur décision de ramener le budget à l'équilibre d'ici la fin 2009. Pour atteindre cet objectif, il importe de maîtriser la croissance des salaires publics et des prestations sociales. Ce processus devrait s'amorcer sérieusement dans le budget 2007, recommande l'organisation. Si le redressement des finances publiques reste un objectif louable, les méthodes du gouvernement pour y arriver ne sont pas convaincantes. Au lieu de réduire substantiellement ou de mieux cibler certaines catégories de dépenses publiques, et notamment les dépenses courantes, le gouvernement a en effet préféré augmenter les prélèvements obligatoires. La désindexation de certaines dépenses publiques ou l'application décalée des prochaines tranches indiciaires sont certes des mesures ponctuelles et louables à court terme, mais ne peuvent pour autant apporter une réponse satisfaisante et durable aux défis majeurs du pays.

Autre source d'inquiétude: l'affaiblissement du système de retraite, dont le financement sera intenable dans moins de vingt ans, notamment en raison de la structure de l'emploi salarié. Les travailleurs frontaliers d'aujourd'hui toucheront demain une retraite luxembour-

geoise sur laquelle l'Etat luxembourgeois ne percevra pas d'impôt. Fait aggravant, ils ne consommeront plus au Luxembourg. La Chambre de Commerce rejoint l'OCDE sur le fait que les autorités devraient engager des réformes pour remettre le système de retraite sur une trajectoire viable. Il faut notamment adapter l'âge de la retraite à l'espérance de vie, réduire les incitations au départ anticipé, réduire l'éligibilité aux droits pour des périodes non cotisées et préfinancer les promesses de retraites futures en constituant une vaste réserve gérée de manière proactive, avec à la base un rendement plus élevé.

Malgré la croissance vigoureuse de l'emploi, le chômage augmente. Les employeurs préfèrent recruter des travailleurs frontaliers, qui ont des prétentions salariales moindres que celles des résidents et qui semblent à certains égards plus flexibles que ces derniers. Afin d'inverser ces tendances, il serait judicieux de réformer les dispositifs du marché du travail, et inciter davantage les personnes à s'adapter aux nouveaux besoins de l'économie par un recours systématique à la formation continue, analyse que partage entièrement la Chambre de Commerce.

Une meilleure valorisation du capital humain renforcerait la croissance de la productivité et raffermirait les perspectives d'emploi des résidents peu qualifiés. Il est possible d'améliorer considérablement les résultats scolaires et le niveau d'instruction, qui sont inférieurs à la moyenne OCDE, surtout chez les enfants d'immigrants et ceux issus de milieux socioéconomiques défavorisés. Beaucoup a été fait pour aider ces enfants à s'intégrer dans le système d'éducation trilingue du Luxembourg, mais on peut aller plus loin. D'autres réformes permettraient d'améliorer les performances scolaires; selon l'OCDE, il faudrait notamment réduire le processus de sélection à un âge précoce et ménager une plus grande perméabilité entre les filières pour donner une seconde chance aux élèves qui ont été orientés vers les études professionnelles.

Une intensification de la concurrence sur les marchés de produits contribuerait aussi à stimuler la productivité. Des institutions chargées de faire respecter les règles de concurrence ont été récemment mises en place, mais elles ne semblent pas avoir un mandat suffisamment large pour imposer des changements substantiels. Il faut s'attaquer aux pratiques anticoncurrentielles dans les professions libérales. Dans le commerce de détail, il convient d'atténuer les obstacles à l'entrée et d'assouplir les horaires d'ouverture des magasins pour tirer parti du fort potentiel d'expansion de ce secteur; des propositions soutenues par la Chambre de Commerce.

L'avenir dira si le gouvernement aura le courage d'adopter rapidement les réformes qui s'imposent pour remédier aux conséquences d'une économie dont la compétitivité a fortement baissé au cours de ces dernières années. Car c'est maintenant que ces mesures doivent être prises et non pas dans le long terme, lorsque les problèmes de financement seront bien plus graves, voire insurmontables. C'est ce que revendiquent les experts de l'OCDE... et la Chambre de Commerce ne cesse de le répéter.



DOSSIER

4 Partenariat Public-Privé: le bon équilibre

FLASH

17 L'avenir du pays selon Jean-Claude Juncker

DOSSIER

- 4 Partenariat Public-Privé: le bon équilibre
- 11 Témoignage de Monsieur Mathias Schaack, Membre de la Direction, Chargé de la Clientèle Secteur Public, Fortis Banque Luxembourg
- 12 Témoignage de Monsieur Frank Wagener, Membre du Comité de Direction, Dexia-BIL
- 14 Témoignage de Monsieur Roger Thill, Vice-president Paul Wurth S.A.

FLASH

- 16 Visite d'une délégation chinoise
- 17 L'avenir du pays selon Jean-Claude Juncker
- 17 Remise de distinctions honorifiques

INTERNATIONAL

- 20 Calendrier 2006
- 20 Messen und Ausstellungen im August und September 2006
- 20 Mission de promotion économique en Tunisie et au Maroc

- 21 Visite accompagnée au salon international de la mode à Madrid (SIMM)
- 22 Visite accompagnée aux salons BI-MU/SFORTEC à Milan
- 22 Participation aux salons INTERPART et SURFACTS à Karlsruhe
- 23 EU – China Partenariat 2006 à Chengdu
- 24 Foires Vietnam et Chine
- 25 Grand succès de la conférence sur la coopération au développement
- 26 Le guichet unique pour exportateurs présente son rapport 2005
- 28 Le site web de l'Euro Info Centre fait peau neuve!
- 28 FUTURALLIA 2006, un succès réussi
- 29 ECOconstruction Cooperation Meeting à Bolzano
- 30 Taux de TVA appliqués dans les Etats membres de la CE – Edition 2006
- 31 «Invest in Turkey» en ligne
- 31 Textes européens publiés du 1^{er} juin 2006 au 25 juin 2006

- 33 BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

FORMATION

- 36 Le nouveau droit de la concurrence luxembourgeois mérite l'attention des entreprises
- 38 Nouvelle formation en arrimage
- 40 Découverte du Luxembourg pour des étudiants russes
- 42 Une année moyenne avec une lueur à l'horizon

INNOVATION

- 46 Le programme CAPACITES du 7^e PCRD: une opportunité pour les PME
- 47 Présentation du rapport de l'OCDE sur le dispositif national de la recherche et de l'innovation au Luxembourg
- 48 Partenariat pour haute-technologie en sous-sol
- 49 Lancement de l'édition 2006 du Prix de l'innovation industriel
- 49 Rencontre avec l'espace et l'aéronautique

Editeur:

Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 37.000 exemplaires
Reproduction autorisée avec
mention de la source.
Copie à l'éditeur

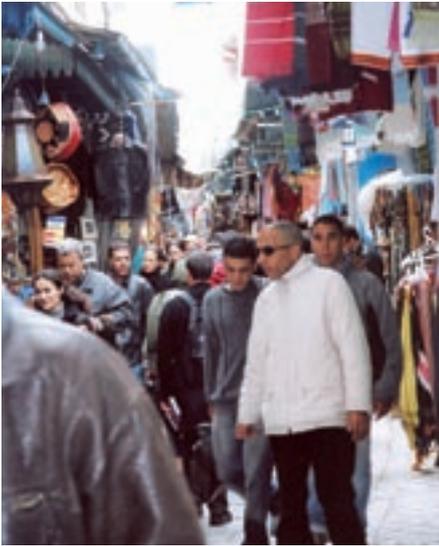
Rédaction:

Patrick Ernzer, rédacteur en chef
Marie-Hélène Trouilleux
Mise en page et impression:
Imprimerie Centrale S.A.

Publicité:

Imprimerie Centrale
Service Régie, Bureaux:
15, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg

Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu



INTERNATIONAL

20 Mission de promotion économique en Tunisie et au Maroc

- 50** Succès de la 18^e Conférence Internationale CAISE 2006
- 50** DesktopStandard Corporation annonce l'acquisition de NeoValens
- 51** Un assistant à la lecture pour personnes dyslexiques

ÉCONOMIE

- 52** OCDE: Synthèse de l'étude économique du Luxembourg, 2006
- 59** Le taux d'inflation se situe à 3,2 %

LÉGISLATION ET AVIS

- 60** Les exigences de la facturation
- 65** La Déclaration d'Impôt
- 65** SOLVIT: résoudre les problèmes des entreprises dans le marché intérieur
- 66** Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce
- 68** Application de l'échelle mobile des salaires et des traitements

FÉDÉRATIONS / UEL

- 70** Convention sur l'accès individuel à la formation professionnelle

Conception graphique:
Millenium - Bertrange
Couverture:
Iola

Crédit photographique:
MEV Verlag,
Chambre de Commerce,
SIP



ACTUALITÉS ENTREPRISES

- 74** Arcelor et Mittal Steel donnent naissance à «Arcelor-Mittal»
- 71** Groupement Transports Luxembourg asbl/clc: le répertoire 2006 vient de paraître
- 71** Un modèle de professionnalisme dans le secteur du recrutement
- 72** Cercle Marconi a.s.b.l.: la Communication au centre

ACTUALITÉS ENTREPRISES

- 74** Arcelor et Mittal Steel donnent naissance à «Arcelor-Mittal»
- 75** En bref
- 75** La société alltec propose des solutions sur mesure
- 76** ATOZ poursuit son expansion nationale et internationale
- 77** Avery Dennison inaugure une unité de fabrication
- 78** Arcelor finalise la vente de son centre de Schwerte à Salzgitter
- 78** Arcelor récompense l'innovation au sein de ses équipes
- 79** Coboulux feiert Neubau-Einweihung
- 79** Le Luxembourg gagne à Annecy



ÉCONOMIE

52 OCDE: Synthèse de l'étude économique du Luxembourg, 2006

- 80** Une pluie de médailles pour les créchants du Luxembourg
- 81** Douzième édition du guide Explorator
- 81** Sales-Lentz présente le Rockhalbus
- 82** Axa développe des solutions en matière de protection financière pour les entreprises
- 82** Le «Portail entreprises» sélectionné comme «Bonne pratique 2006» au niveau européen
- 83** Journées Portes Ouvertes luxembourgeoises: Bilan positif avec 11.500 visiteurs dans 26 entreprises
- 84** Luxair conclut l'achat de trois bi-turbopropulseurs bombardier Q400 à grande vitesse
- 85** Kluwer investit le marché luxembourgeois
- 86** Développement et internationalisation des PME de la Grande Région

BOURSE D'ENTREPRISES 88

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie

expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.

DOSSIER

Partenariat

le bon



Public-Privé: équilibre



Le dossier de la présente édition du Merkur est consacré aux partenariats publics-privés (PPP) dans le domaine des infrastructures et des services publics. En effet, ce concept a été cité récemment à plusieurs reprises par les autorités gouvernementales que ce soit dans les déclarations de politique générale ou dans les discussions relatives aux finances publiques du pays. Après avoir défini ce que représente concrètement le partenariat public-privé, le dossier s'attache, dans un premier temps, à dresser les avantages liés aux PPP, une expression très en vogue lorsque vient le temps de traiter de gestion publique et de réformes gouvernementales. Dans un deuxième temps, il énumère les différentes formes que revêt le partenariat public-privé. Enfin, la dernière partie aborde le partenariat public-privé en droit communautaire, avant de conclure sur plusieurs exemples de partenariats réussis avec trois témoignages sur les bénéfices que le Luxembourg pourrait tirer d'un recours plus systématique aux PPP.

Le partenariat public-privé est la coopération entre deux parties – l'une publique, l'autre privée – pour la livraison d'un service public, dans laquelle il y a l'apport de chacun et un partage des risques et des bénéfices.¹ Le contrat de partenariat permet à une collectivité publique de confier à une entreprise la mis-

sion globale de financer, concevoir tout ou partie, construire, maintenir et gérer des ouvrages ou des équipements publics et services concourant aux missions de service public de l'administration, dans un cadre de longue durée et contre un paiement effectué par la personne publique et étalé dans le temps. Il a pour but d'optimiser

NOTES

¹ Institut pour le Partenariat public-privé: www.oppp.org



les performances respectives des secteurs public et privé pour réaliser dans les meilleurs délais les projets qui présentent un caractère d'urgence ou de complexité pour la collectivité: immeubles, écoles, hôpitaux, systèmes informatiques, infrastructures. En cas de transfert de propriété à l'opérateur privé, il ne s'agit plus de partenariat public-privé, mais de privatisation, totale ou partielle. La privatisation est une situation qui va bien au-delà du partenariat public-privé. Il est important de souligner que les PPP n'ont rien à voir avec une quelconque privatisation des infrastructures. Au contraire, les PPP permettent à l'autorité publique de garder le contrôle sur le projet tout en profitant du savoir-faire et de l'expertise de partenaires privés.

■ Les PPP dans le contexte luxembourgeois

Un des facteurs clés du développement économique est la mise à disposition d'infrastructures adéquates, puisque la qualité et le coût de ces infrastructures sont un des moteurs de la compétitivité économique. Partant, des infrastructures efficaces sont particulièrement importantes dans le cadre des efforts poursuivis en matière de diversification économique. Le développement du pays requiert également une adaptation aux réalités socioéconomiques du système d'éducation et de formation visant à garantir les chances des générations futures. En outre, les besoins d'investissement dans les secteurs du transport, de la santé et du développement durable sont considérables.

Etant donné l'état des finances publiques (694,3 millions EUR de déficit en 2005) et l'épuisement rapide des réserves budgétaires, il

est d'ores et déjà prévisible que le Luxembourg aura des difficultés à financer les investissements liés au maintien de la compétitivité de notre économie.

De ce point de vue, le Luxembourg doit affronter les mêmes problèmes que ses voisins européens en termes de financement d'infrastructures. Il est de plus en plus difficile de trouver le financement nécessaire à la construction de nouvelles infrastructures ainsi qu'à l'exploitation et au bon entretien de celles déjà existantes. En outre, l'ensemble des fonds publics n'est pas dédié exclusivement aux projets d'infrastructures. D'autres dépenses nécessitent également un financement, telles les dépenses sociales, ce qui augmente la difficulté d'allocation de fonds pour des projets d'infrastructures. Tenant compte de la taille de notre pays et de sa dépendance du secteur financier, une politique économique proactive s'avère être de première importance.

Les besoins d'investissements élevés confrontés aux possibilités de financement limitées rendent indispensable un usage efficace des ressources financières disponibles. De plus, la mise à disposition d'infrastructures opérationnelles au moment adéquat est un facteur déterminant du développement économique, de même que la maîtrise de coûts de construction, de gestion et de fonctionnement.

■ Les principaux avantages des PPP

Les avantages de cette forme nouvelle de contrats sont multiples: l'accélération, par le préfinancement, de la réalisation des projets; une innovation qui bénéficie à la collectivité par le dynamisme et la créativité du privé; une approche en coût global; une

garantie de performance dans le temps; une répartition du risque optimale entre secteur public et privé, chacun supportant les risques qu'il maîtrise le mieux.

• Des moyens financiers supplémentaires grâce au financement privé

La plupart des projets d'infrastructure de transport exigent l'injection de capitaux importants. Lorsque les gouvernements ne souhaitent ni ne peuvent accroître la dette publique afin de répondre aux besoins d'investissement, le secteur privé peut assurer, en totalité ou en partie, le financement d'un projet, à condition que l'entente de partenariat repose sur un partage des risques adéquat. Les autoroutes à péage, qui permettent de générer des recettes, se prêtent particulièrement bien au financement par le secteur privé.

Les grands groupes privés ont accès au marché mondial des capitaux et peuvent mobiliser et mettre en œuvre les moyens des principales institutions financières internationales.

La collectivité peut ainsi disposer rapidement d'un équipement ou mettre un service à niveau, selon ses propres impératifs de calendrier.

Grâce au transfert du financement et de la gestion de services publics à un tiers, la collectivité publique peut consacrer ses moyens à d'autres priorités, dans le domaine social par exemple. Cela constitue un facteur essentiel pour le développement économique et social de la collectivité.

• Amélioration de l'efficacité opérationnelle

Les entreprises privées peuvent réaliser des économies substantielles par l'automatisation, la formation multidisciplinaire du personnel, l'investissement dans le matériel favorisant des économies de temps et de coût de main-

d'œuvre, la réduction de la structure hiérarchique des postes, la mise en œuvre de meilleures pratiques organisationnelles et les économies d'échelle.

L'environnement monopolistique dans lequel évolue généralement le secteur des transports publics permet difficilement des économies en ce qui a trait à l'exploitation, d'où l'importance d'introduire une émulation créatrice entre les secteurs public et privé en les mettant en concurrence.

- **Autre dynamique de gestion**

Mettre en œuvre un partenariat public-privé, c'est donc aussi l'occasion de moderniser la gestion des infrastructures, en introduisant de nouvelles méthodes de management industriel: comptabilité analytique, contrôle de gestion, politique de marketing, politique d'achats centralisés, systèmes d'information, etc.. En outre, les règles de comptabilité publique distinguent le budget d'investissement et le budget de fonctionnement: dans ces conditions, il n'est pas simple de déterminer l'équilibre économique global d'une activité et de son rapport coût/efficacité. Tel n'est pas le cas dans le secteur privé: l'évaluation précise des coûts et des performances permet d'optimiser les investissements en fonction des objectifs.

- **Transfert des risques du secteur public au secteur privé**

Chaque type de risque est assumé par la partie la plus apte à le mitiger ou, en d'autres termes, par la partie la plus compétente pour entreprendre l'activité. Cette approche permet de réduire au minimum les risques et les coûts globaux liés aux infrastructures des transports. Toutes les parties y trouvent leur compte, y compris les utilisateurs.

Selon les évaluations faites par le ministère des Finances du

Royaume-Uni, un des chefs de file mondiaux dans ce domaine, les PPP ont permis de réaliser des projets majeurs d'infrastructures sans dépassement du coût assumé par le secteur public, et dans le respect des échéanciers prévus dans 88 % des cas. Par contre, les projets réalisés selon l'approche traditionnelle n'ont respecté l'échéancier et les budgets prévus que, respectivement, dans 30 % et 27 % des cas. Plus précisément, l'étude des huit premiers projets de concessions routières au Royaume-Uni a montré une réduction de coûts de 15 %.

- **Economies de coûts**

Les partenariats public-privé, notamment dans le secteur des transports, engendrent des économies substantielles en raison de l'accélération de la réalisation des projets, d'un cadre propice à l'innovation par le regroupement des activités de conception, de construction et d'exploitation, des coûts d'exploitation plus faibles parce que l'exploitant est généralement une organisation spécialisée dans ce secteur d'activité, d'un partage optimal des risques puisqu'ils sont partagés et assumés par la partie la plus apte à les gérer.

L'entente de partenariat définit clairement les responsabilités des parties et les solutions à mettre en

œuvre. Cette entente précise aussi clairement les activités d'exploitation, d'investissement, d'entretien et toute autre fonction découlant du partenariat. On ne retrouve pas toujours un tel degré de précision dans la définition des activités du secteur public. La répartition des responsabilités dans un partenariat du secteur public et du secteur privé est clairement établie, et cette rigueur peut aider les gouvernements à réduire leurs coûts. Le contrat de partenariat définit les niveaux de rendement, l'approche de contrôle ainsi qu'une méthode de gestion des problèmes et une entente concernant les solutions à adopter en cas de rendement peu satisfaisant.

En plus de l'application de sanctions pour rendement non satisfaisant, il existe des mesures plus souples qui peuvent être prises à l'égard du partenaire privé.

Les utilisateurs peuvent faire part de leurs problèmes et préoccupations, et ainsi permettre l'application de mesures correctrices.

■ Les différentes formes de PPP

Les PPP peuvent prendre des formes multiples². Il existe quatre grandes catégories de PPP, selon le degré de responsabilité confiée au partenaire privé, le niveau des

NOTES

² Pour davantage d'informations concernant les implications juridiques des différentes formes de partenariat public-privé: O. Debouzy et P. Guillot, *Le contrat de partenariat public-privé et la réforme de l'achat public*, Recueil Dalloz, 2005, n°5, pp. 319328 et P.-E. Noël, *Le partenariat public-privé (P.P.P.), technique de réalisation et de financement des équipements publics*, Journal des Tribunaux, n°6183, 28 mai 2005, pp. 369-377.



investissements requis ou, encore, la durée du contrat:

- l'assistance à la gestion;
- l'exploitation ou «l'opération et la maintenance»;
- la construction et la gestion;
- les contrats de gestion délégués.

1) Les contrats d'assistance à la gestion

Dans ce type de partenariat, l'opérateur privé met des moyens humains et techniques à la disposition de l'autorité publique, contre rétribution: il apporte ainsi son savoir-faire, sans pour autant prendre de responsabilités opérationnelles dans la gestion des opérations, qui reste du ressort de l'autorité publique.

Les contrats d'assistance constituent une solution idéale quand l'autorité publique souhaite ne confier que la gestion d'un service public existant à un opérateur privé, sans lui demander d'investir dans de nouveaux équipements par exemple.

Ils permettent de transmettre à la collectivité publique un savoir-faire spécifique, par exemple dans les domaines du suivi qualité, de la gestion clientèle ou de la communication.

2) Les contrats d'exploitation ou d'opération et maintenance

Dans ce cas de figure, l'opérateur privé prend en charge la gestion quotidienne et la maintenance d'un service, sur un secteur géographique précis, par exemple, et avec un niveau de responsabilité déterminé.

A ce titre, l'opérateur privé peut se voir conférer une autorité sur le personnel, sous statut public, en charge du service. L'autorité publique rétribue l'opérateur privé pour les prestations

effectuées. Cette rétribution peut être modulée en fonction de critères de performance identifiés et mesurés.

3) Les contrats de construction et gestion

Ces contrats sont particulièrement adaptés lorsque l'autorité publique souhaite confier à un partenaire spécialisé la réalisation, puis la gestion d'un nouvel équipement public. Il existe deux types de contrats de construction et de gestion:

- *Design Build Operate* (DBO): l'autorité publique confie à l'opérateur privé la conception, la construction et la gestion, pour une période déterminée, d'une nouvelle installation, qui demeure propriété de l'autorité publique. Le risque lié au design et à la gestion est supporté par l'opérateur privé, qui est rétribué par l'autorité publique.
- *Build Operate Transfer* (BOT): l'opérateur privé se voit confier la responsabilité de la conception, du financement, de la réalisation et de la gestion, sur une durée déterminée, d'un équipement majeur. En contrepartie, il est rémunéré par l'autorité publique, qui peut, par exemple, s'engager à lui acheter la production de ce nouvel équipement. Ce type de contrat est particulièrement bien adapté lorsque les projets de développement de la collectivité ne portent que sur un seul équipement (station de traitement d'eau, centrale électrique, etc.).

4) La gestion déléguée

Dans le cadre d'un partenariat public-privé, l'autorité publique peut également déléguer à un opérateur privé la gestion de certains services:

- les contrats d'affermage: l'opérateur privé prend en charge la responsabilité complète de la gestion opérationnelle du service et du risque qu'il comporte. A ce titre, il est responsable du personnel et des actifs existants, y compris du financement de leur renouvellement. Il est directement rétribué par le consommateur du service. En revanche, le financement des nouveaux ouvrages reste du ressort de l'autorité publique. L'affermage est la forme de partenariat public-privé la plus appropriée lorsque l'autorité publique souhaite transmettre la gestion globale d'un service et de son risque à un opérateur spécialisé, tout en gardant la maîtrise des infrastructures nouvelles.
- les concessions: avec ce type de contrat, l'autorité publique confie à l'opérateur privé la responsabilité complète de la gestion du service et de la réalisation des nouveaux investissements nécessaires, pour une longue durée. Il se rémunère directement auprès du consommateur final. L'autorité publique garde toutefois un contrôle étroit sur le service et prend les décisions essentielles, notamment en ce qui concerne les tarifs et les objectifs à atteindre. La concession est la formule la plus avancée de transfert de responsabilités (et de risques) à l'opérateur privé. Elle permet de bénéficier de tous les avantages de la collaboration public-privé: l'opérateur privé peut, en effet, influencer sur l'ensemble des paramètres qui déterminent l'équilibre économique de l'opération. Dans le domaine de l'eau en particulier, c'est la concession qui produit les meilleurs résultats pour résoudre les problèmes rencontrés dans les pays émergents.



■ L'Union européenne et les PPP³

L'expression partenariat public-privé n'est pas définie en droit communautaire. En droit communautaire, ce terme renvoie en général à des formes de coopération entre les autorités publiques et le monde des entreprises qui visent à assurer le financement, la construction, la rénovation, la gestion ou l'entretien d'une infrastructure ou la fourniture d'un service.

Le 30 avril 2004, la Commission européenne a publié un livre vert portant spécifiquement sur la problématique des PPP⁴. Ce livre vert analyse le phénomène des PPP au regard du droit communautaire des marchés publics et des concessions. Le droit communautaire ne prévoit pas de régime spécifique englobant le phénomène des PPP. Les montages de PPP qualifiés de «marchés publics» au sens des directives portant coordination des procédures de passation de marchés publics sont en principe soumis aux dispositions détaillées de ces directives.

En revanche, les «concessions de travaux» ne sont régies que par quelques dispositions éparses du droit dérivé, et les «concessions de services» échappent à l'application des directives «marchés publics». Cependant, qu'il soit couvert par des dispositions de droit dérivé ou non, tout acte par lequel une

entité publique confie la prestation d'une activité économique à un tiers est à examiner à la lumière des règles et principes du traité CE, incluant notamment les principes de transparence, d'égalité de traitement, de proportionnalité et de reconnaissance mutuelle.

L'objectif de ce Livre vert était d'examiner dans quelle mesure et de quelle façon le droit communautaire des marchés publics et des concessions s'applique aux différentes formes des PPP dans les Etats membres et de déterminer s'il est nécessaire de clarifier, de compléter ou d'améliorer la législation communautaire existante.

Le 15 novembre 2005, à la suite du débat public sur le Livre vert PPP, la Commission européenne a adopté une Communication concernant les partenariats public-privé et le droit communautaire des marchés publics et des concessions⁵. La Communication PPP présente les options politiques visant à assurer une concurrence effective pour les PPP sans réduire de manière excessive la souplesse nécessaire pour concevoir des projets innovants et souvent complexes.

Lors de la conférence de presse du 17 novembre 2005, M. Charlie McCreevy, Commissaire chargé du Marché intérieur et des services, a déclaré: «Les PPP sont essentiels pour les investissements

dans les infrastructures et les services publics en Europe. Cependant, pour tirer pleinement partie de ces partenariats et faire le meilleur usage de l'argent des contribuables, nous devons faire preuve de transparence et de concurrence loyale dans la sélection des partenaires du privé.

Notre objectif est de créer des conditions de transparence et de non-discrimination qui permettront à des organismes privés de contribuer à la mise en place d'infrastructures et à la fourniture de services dans l'ensemble de l'Union européenne. Nous avons à présent écouté tous les points de vue exprimés au cours de la consultation, qui font apparaître une forte demande en faveur d'une nouvelle action de la Commission.»

■ Quelques «success stories»: Modèles de partenariats public-privé dans le domaine de l'éducation⁶

Dans tous les pays, l'éducation est un élément important de la richesse nationale et de l'activité économique. C'est aussi un élément qui nécessite des investissements sans cesse croissants. A certains endroits, pour satisfaire l'un ou l'autre des besoins du système, des partenariats public-privé ont été

³ Pour plus d'informations, voir la page intitulée Initiative sur les partenariats public-privé et le droit communautaire des marchés publics et des concessions, sur le site: http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/ppp_fr.htm

⁴ Commission européenne, Livre vert sur les partenariats public-privé et le droit communautaire des marchés publics et des concessions, 30 avril 2004, COM/2004/0327 final.

⁵ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions concernant les partenariats public-privé et le droit communautaire des marchés publics et des concessions, 15 novembre 2005, COM (2005) 569 final.

⁶ Source: *Le partenariat public-privé dans le secteur de l'éducation – Une avenue à approfondir*, Institut pour le Partenariat public-privé.

mis en place. Nous vous en présentons quelques exemples.

Suisse

Afin d'encourager l'utilisation de l'informatique, du multimédia et de l'internet dans l'enseignement, le gouvernement suisse a lancé en décembre 2000 l'initiative «Partenariat public-privé – l'école sur le net» (PPP-ésn). Cette initiative vise à offrir à toutes les écoles des degrés primaire et secondaire publics du pays un accès rapide et sans bureaucratie aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC).

Concrètement, ce partenariat représente une mise en commun des ressources: les entreprises privées sont engagées dans l'infrastructure (matériel, logiciels, mise en réseau et accès à l'internet), tandis que les pouvoirs publics

investissent dans la formation des élèves, le perfectionnement du corps enseignant, ainsi que dans le développement et l'application de matières d'enseignement et de logiciels didactiques nouveaux.

Grande-Bretagne

Selon le schéma *PFI – private finance initiative*, l'État participe avec des compagnies privées à des consortiums *special purpose vehicle – SPV* dans le but de construire et opérer des écoles publiques. Alors que le partenaire privé finance l'opération, le partenaire public, de son côté, paie au consortium un montant annuel convenu dans un contrat à long terme.

La formule du PFI a permis de mettre en marche un programme évalué à 20 milliards de livres sterling, s'étendant de 2003 à 2013, pour la rénovation de l'ensemble des écoles secondaires.

Irlande

En 1999, le gouvernement a initié les PPP pour résorber le déficit chronique des infrastructures du pays. A la suite d'un appel d'offres rigoureux, il a donc décidé de former un partenariat avec un consortium privé, *Jarvis Projects Ltd*, pour réaliser le design, la construction, le financement et la gestion de cinq écoles secondaires publiques pendant 25 ans.

Ce projet sera bénéfique aux contribuables, en raison de la compétition suscitée par l'appel d'offres, d'une gestion optimale et innovatrice de la main d'œuvre nécessaire à la rentabilité du projet, et du partage de risques initié par l'investissement au projet.

■ Conclusion

Le Luxembourg gagnerait énormément à recourir aux PPP dans un plus grand nombre de projets publics. Les résultats des PPP à l'étranger montrent qu'une mise en œuvre moderne et réfléchie de ces partenariats a pu donner des résultats intéressants pour tous les acteurs impliqués.

Dans l'état actuel des finances publiques luxembourgeoises, l'État profiterait largement d'une meilleure allocation des ressources publiques et d'une implication financière du secteur privé.

Quant au concept du dialogue compétitif qui accompagnera la législation appliquée en matière de PPP, il y a lieu de le considérer de façon proactive et d'y voir une opportunité pour rendre les entreprises luxembourgeoises encore plus compétitives.

Finalement, un élément déterminant pour garantir le succès de tels partenariats est le soin que les pouvoirs publics mettront en œuvre pour que les PME luxembourgeoises profitent des retombées économiques réelles des PPP. ■



Témoignage de Monsieur **Mathias Schaack**, Membre de la Direction, Chargé de la Clientèle Secteur Public, Fortis Banque Luxembourg



Merkur: Quelles opportunités s'ouvriront à votre avis aux banques de la place financière du Luxembourg avec un recours accru au «PPP»?

M.S.: Les banques suivront avec intérêt l'initiative prise par le Gouvernement parce que le partenariat public-privé ouvrira les portes à de nouvelles formules de financement des infrastructures de l'Etat et des Communes. Qui plus est, le recours à des acteurs du secteur privé, pour la réalisation de projets dans leur globalité, depuis leur conception, par leur réalisation et par leur financement jusqu'à leur gestion, devrait stimuler la mise en œuvre de toute une gamme de moyens financiers innovants et adaptés au contexte spécifique luxembourgeois et aux caractéristiques propres de chaque investissement.

Cela vaudra sans aucun doute pour les grands projets d'investissement mais aussi pour des projets de taille plus modeste. En dernier lieu, le choix de la formule

sera à l'appréciation des autorités publiques, qui prendront en considération les besoins à couvrir par l'investissement, la faisabilité du projet sous cette forme plutôt que sous la forme traditionnelle et la valeur ajoutée à pouvoir en tirer potentiellement.

Merkur: Quels avantages vont pouvoir procurer à l'investisseur public les nouveaux moyens financiers à mettre en place?

M.S.: L'avantage financier résultera de plusieurs facteurs, mais avant tout de la possibilité de pouvoir individualiser la formule de financement externe en considération des exigences spécifiques de chaque projet, en offrant en particulier plus de flexibilité que les conditions uniformes dictées par les contraintes de la loi sur les marchés publics et notamment les cahiers des charges relatifs à l'adjudication publique. Sont visées à cet égard les formules de fixation de taux, de couverture du risque et les rythmes plus flexibles quant au remboursement, les structures particulières sous-jacentes au financement, le recours à des instruments externes de gestion de risque de surcoût, de risque de frais de fonctionnement, etc..

Des expériences vécues à l'étranger parlent d'un avantage financier de l'ordre de 15 % à 20 % procuré par la réalisation d'un projet d'investissement public en formule de partenariat public-privé par rapport à une réalisation sous la forme traditionnelle.

Il convient cependant, à notre avis, de ne pas généraliser, car on risque de comparer des pommes avec des poires.

Comme l'avantage principal réside dans l'adaptation de chaque financement aux caractéristiques intrinsèques d'un projet donné, ce ne sera que projet par projet que l'on sera en mesure d'évaluer l'avantage réel procuré par la formule «PPP». Il est fort probable aussi que l'avantage financier ne sera pas nécessairement donné dans tous les cas d'espèce. En fait, l'adjudicateur public trouvera l'avantage réel d'une réalisation d'un projet sous forme de «PPP» à travers le «dialogue compétitif», qui permettra une optimisation des conditions de réalisation relatives à un projet d'investissement par la comparaison réfléchie et la négociation en détail des propositions et offres reçues des partenaires privés.

Merkur: Quel sera en fait le rôle que les banques auront à jouer dans le cas d'un contrat de partenariat public-privé?

M.S.: Selon la formule de «PPP» dont décideront les adjudicateurs publics, chaque candidat, regroupant le cas échéant plusieurs intervenants, aura à définir le rôle et la responsabilité de chacun des partenaires aux fins de pouvoir remettre une offre globale qui corresponde aux exigences du cahier de charge établi pour l'investissement donné. Si l'offre doit porter sur la conception, la réalisation, le financement, la mainte-



nance et la gestion de l'infrastructure en question, les entreprises privées, dont les banques, devront nécessairement s'entendre sur une proposition unique qui réponde aux conditions de l'appel d'offres. De plus ils auront à se mettre d'accord sur la gestion du risque, la délivrance de garanties bancaires, la prise de sûretés et la création éventuelle d'une structure juridique appropriée.

Les banques seront ainsi logiquement partenaires, à côté des autres intervenants du secteur privé, et à notre avis, ils y apporteront leur contribution par le rôle qui est le leur, soit essentiellement celui du financier.

Merkur: Une allocation optimale des risques liés à un projet déterminé semble

essentielle pour la réussite des PPP's. A quel égard les banques pourront-elles contribuer à l'optimisation de l'allocation des risques?

M.S.: La règle veut qu'en formule de «PPP» les risques inhérents à un projet d'investissement donné soient répartis entre partenaires publics et privés selon les capacités de maîtrise de chacun.

Ainsi par exemple, le risque lié à la rémunération de la prestation à fournir sera tributaire de son utilisation; soit à charge de la collectivité, soit à charge de l'utilisateur.

Lorsqu'il s'agit des risques liés à la livraison du bien ou à la fourniture de la prestation de services et/ou la gestion de l'infrastructure en cause, les partenaires privés chercheront à faire pren-

dre en charge un risque donné par celui qui est le mieux placé pour le maîtriser par son emprise et sa capacité de mitiger les effets négatifs. C'est cette répartition qui, si elle est optimale, aura un effet certain sur le rapport efficacité-coût. Les banques seront ainsi appelées à prendre en charge les risques inhérents au financement d'un projet, c'est-à-dire la maîtrise du financement en premier lieu, la préservation des capacités financières des partenaires, la garantie de bonne fin et de solvabilité vis-à-vis de l'adjudicataire et des fournisseurs tiers et le remboursement du capital à investir et de sa rémunération. Le cas échéant, elles contribueront aussi à l'apport de capital en vue de la constitution de la société ad hoc à mettre en place. ■

Témoignage de Monsieur **Frank Wagener**, Membre du Comité de Direction, Dexia-BIL

Merkur: Quelles sont les expériences de votre banque avec les PPP au Grand-Duché? Pouvez-vous citer des exemples de projets auxquels votre banque a participé?

F.W.: Alors qu'il existe depuis plus de vingt ans déjà en Angleterre et plus récemment dans d'autres pays européens, le PPP est un concept nouveau au Grand-Duché. Il a été évoqué officiellement pour la première fois lors de l'élaboration du budget 2006 de l'Etat en octobre dernier. Depuis lors beaucoup de travail a été fait (avec l'aide de Dexia BIL) afin de déterminer quel type de PPP pourrait être utilisé au Grand-Duché. Il semble que l'on s'oriente vers le modèle anglais qui délègue au privé la conception, la construction, le financement et l'entretien d'un

ouvrage pour une durée pouvant dépasser les 20 ans. Aujourd'hui, aucun PPP au sens strict du terme n'a encore été réalisé dans notre pays mais plusieurs réalisations récentes s'en sont fortement inspirées. On peut citer le Geesseknäppchen et aussi plusieurs maisons de soins et de retraite qui fonctionnent sur le principe de la délégation de service public au privé.

Merkur: Selon vous, quels en étaient les principaux avantages d'un point de vue microéconomique – pour les entreprises concernées – et d'un point de vue macroéconomique – pour les finances publiques, pour l'économie en général?

F.W.: Fondamentalement les PPP ne changeront rien pour



nos entreprises pour autant qu'elles soient compétitives (comme elles l'ont toujours été d'ailleurs) dans le processus d'octroi des marchés. La crainte de voir de grosses entreprises étrangères s'intéresser encore plus aux objets importants est réelle car un ouvrage sera attribué comme un ensemble et non via des appels d'offres spécifiques à chaque corps de métier ou à chaque étape de la construction. Nos ministres sont bien conscients du problème et trouveront comment aider nos entreprises à participer aux PPP.

D'un point de vue macro-économique, les attentes du Gouvernement sont grandes. L'expérience anglaise des PPP a montré une économie d'environ 15 % pour la construction d'un ouvrage par rapport à la procédure classique d'attribution des marchés publics mais aussi un pourcentage de dépassement de délai de 24 % par rapport à 70 % auparavant. Quand on connaît les dépassements de coûts et de délais qui ont marqué les derniers grands chantiers au Grand-Duché, on peut aisément comprendre l'intérêt de notre Gouvernement dans ce type de partenariat avec le secteur privé. Finalement, le transfert des risques vers le privé permettra aux finances publiques de réduire sous certaines conditions l'augmentation de la dette publique.

Merkur: Compte tenu du nombre élevé d'infrastructures publiques à réaliser à l'avenir au Luxembourg, est-ce que le recours accru à la forme des PPP engendra une nouvelle activité pour les banques de la place, ou est-ce que cette forme ne se distingue guère par rapport aux instruments de financement classiques?

F.W.: La différence fondamentale réside dans le fait que les financements des PPP ne seront plus garantis par l'Etat (via la loi

de garanties ou autres). Les banques prendront un risque sur le privé appelé à construire et à entretenir l'ouvrage.

Si celui-ci échoue, les banques en pâtiront. Ce qui nous amène à dire que le financement d'un PPP est totalement différent d'un emprunt d'Etat classique. Le travail du banquier sera d'analyser les cash-flows futurs générés par la mise à disposition de l'ouvrage et les risques que devra supporter

le partenaire privé. C'est donc la capacité du privé à mener la mission à son terme qui motivera ou non les banques à financer un PPP. C'est là que l'expérience des banques dans le financement des PPP sera primordiale.

Et cette expérience, nous pouvons nous targuer de l'avoir car Dexia se trouve en 2005 en première place mondiale pour le financement de projets via PPP. ■

Ein leiser Ort in einer lauten Zeit ...



Nadolnys
Das Wellness-Resort in der Eifel

D 52152 Simmerath-Erkensruhr am Rursee
Fon 0049 2485 95500 Fax 0049 2485 955050 www.nadolnys.de

Témoignage de Monsieur **Roger Thill**, Vice-president Paul Wurth S.A.



Merkur: Le groupe Paul Wurth a réalisé le complexe scolaire «Gesseknäppchen» dont la forme de mise en œuvre a été très proche de celle d'un projet PPP. Quel a été le rôle de votre société dans ce projet, quelles ont été vos expériences et quelles ont été les différences avec un PPP classique?

R.T.: Le complexe scolaire «Gesseknäppchen» est composé du Lycée Aline Mayrisch, du Forum, de l'American International School avec un hall sportif, d'une piscine ainsi que d'un parking souterrain. En termes de chiffres bruts, le complexe représente 465.000m³ bâtis pour un investissement total de 151 millions d'euros TTC.

Basé sur la loi de garantie, le Gouvernement avait, par le biais un contrat de location-vente, chargé la société Immobilière Campus S.à r.l. en tant que maître d'ouvrage, de la prise en charge du financement et de la réalisation du complexe. Paul Wurth était, en sa qualité de gestionnaire du projet, responsable de la coordination des études, des soumissions et des travaux.

L'Administration des Bâtiments Publics quant à elle prenait les décisions, veillait à la transparence des opérations et à la conformité du projet avec les besoins et le programme et contrôlait les divers intervenants.

En tout 410 fournisseurs sélectionnés au moyen de soumissions publiques avaient été impliqués dans le projet. Cette approche a permis tant aux entreprises luxembourgeoises que celles de la grande région de démontrer, dans le respect du principe de non-discrimination ancré dans la réglementation sur les marchés publics, leur compétitivité.

Aussi, le mécanisme mis en place a-t-il permis aux PME non seulement de faire valoir leurs droits, mais, pour le surplus, d'échapper aux contraintes auxquelles elles se trouvent en principe exposées dans le cadre d'un marché dont la réalisation est assurée par une grande entreprise de construction de taille internationale.

L'exécution du projet Geesseknäppchen a permis d'atteindre les objectifs fixés en termes de qualité de la réalisation, de délais et de budget. Ce succès reposait sur un partenariat à la fois fonctionnel et de confiance entre les pouvoirs publics et les acteurs privés, des chemins décisionnels courts et rapides, des procédures transparentes et des partenaires professionnels et efficaces.

La configuration du projet ne répondait néanmoins pas à la définition stricte d'un PPP car l'entretien et les coûts d'exploitation ne faisaient pas partie de la mission originale. En plus, certains risques de construction demeuraient auprès des pouvoirs publics.

Merkur: Le PPP est différemment considéré par les grandes entreprises que par les entreprises de taille modeste, qui constituent la majorité dans le tissu économique du Grand-Duché. Comment les autorités doivent-elles modeler le cadre légal et réglementaire des marchés publics et des textes légaux afférents pour tenir compte des spécificités de l'économie luxembourgeoise et pour s'assurer de l'implication efficace des PME luxembourgeoises dans les projets de PPP?

R.T.: L'attitude prudente et réticente des PME Luxembourgeoises me semble justifiée. Les projets réalisés en PPP peuvent présenter un réel danger financier, tant pour le partenaire privé que pour l'acteur public. Les budgets alloués à des projets couvrant en sus des coûts de construction, les coûts du cycle de vie (entretien, consommations etc.), peuvent en effet devenir très conséquents, notamment s'ils sont analysés sur base de leur valeur présente, c'est-à-dire après une actualisation des coûts sur l'entièreté de la durée de vie.

A ce moment les projets deviennent intéressants pour les grandes entreprises de construction internationales, alors, d'une part, que leur chiffre d'affaires représente souvent un multiple du budget du Grand-Duché de Luxembourg et, d'autre part, que, de par leurs activités internationales, elles ont une «ardeur d'avance» sur les acteurs régionaux en matière d'ingénierie contractuelle/financière.

Le Luxembourg devrait définir ses objectifs d'une manière

précise et complète et ensuite calquer les projets PPP, dont la définition peut être assez flexible, sur ces objectifs. La possibilité, via une bonne définition des besoins et objectifs, de combiner au maximum les aspects positifs des modèles PPP et des modèles «classiques» – tout en réduisant en même temps leurs aspects négatifs – me semble possible. Aussi, une concertation entre les divers acteurs luxembourgeois concernés au titre des objectifs communs serait d'une grande utilité. Un véritable partenariat se construit à partir d'expériences positives communes générant la confiance requise pour une fructueuse et mutuellement satisfaisante collaboration à moyen et long terme.

En ce qui concerne le cadre réglementaire légal et réglementaire, le recours à la procédure du dialogue compétitif tel que prévu par la directive 2004/17/CE du 31 mars 2004 pourrait, de par la flexibilité qu'elle offre, constituer un moyen permettant de tenir compte des spécificités de l'économie luxembourgeoise.

Merkur: Le Gouvernement luxembourgeois se propose de faire réaliser plusieurs bâtiments scolaires sous forme de PPP. Selon vos expériences, quels sont les autres projets d'infrastructures qui pourraient idéalement être mis en œuvre sous cette forme dans un pays comme le Grand-Duché?

R.T.: Les projets PPP se caractérisent par des «*output specifications*», c'est-à-dire avec une description détaillée des services à rendre sur une période de plus ou moins 25 ans. Pour cette raison, les contrats PPP se prêtent davantage pour des projets où la spécification des services à prester permet une description facile. Tel est par exemple le cas des infrastructures routières.

A l'inverse, des services à prester dans un environnement technologique à évolution rapide, comme par exemple les services dans le domaine informatique ou, plus généralement, à fort contenu technologique, ne s'y prêtent guère alors qu'ils entraînent une dépendance envers un fournisseur et/ou des adaptations coûteuses des contrats. En fonction des nécessités et priorités natio-

nales, les gouvernements réalisent souvent prioritairement des projets PPP dans les domaines de l'infrastructure routière, éducation, hôpitaux, bâtiments administratifs, domaine de l'eau... Les projets dans le domaine de l'éducation sont bien adaptés car les besoins sont bien connus et spécifiés et, en principe, les bâtiments sont plutôt simples. ■



fast forward

Donnez des ailes à votre succès!

En tant que chef d'entreprise vous avez maîtrisé de nombreux défis. Nous connaissons votre situation parce que nous sommes aussi des entrepreneurs expérimentés. C'est la raison pour laquelle nous avons créé fast forward, un réseau de compétences, destiné à vous accompagner dans les nouveaux défis.

fast forward travaille tous les jours avec succès pour des PME afin de les rendre encore plus performantes.

Donnez des ailes à votre succès et appelez le +352 26 48 21 60 ou écrivez à info@fastforward.lu

www.fastforward.lu

15 juin 2005

Visite d'une **délégation chinoise**

Carlo Thelen, membre du Comité de Direction de la Chambre de Commerce et Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce (2^e et 3^e en partant de la gauche) ont tous deux accueilli la délégation chinoise



Dans le cadre d'un séminaire sur la structure du centre financier européen, une délégation de banquiers chinois s'est rendue au Luxembourg et a participé du 12 au 20 juin à plusieurs séminaires organisés par l'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF). Ce programme d'échanges de l'ATTF a bénéficié du soutien financier du Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration. Dans le cadre de ce programme, un peu plus d'une vingtaine d'agents chinois ont reçu un aperçu du contexte financier européen et international et ont pu apprécier les servi-

ces offerts par les banques de la place financière luxembourgeoise. Une présentation des activités de la Chambre de Commerce et un exposé sur l'économie luxembourgeoise en général figuraient également au programme et ont été présentés respectivement par Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce et Carlo Thelen, membre du Comité de Direction.

Cette visite intervient avant la Visite d'Etat en République Populaire de Chine en présence de LL. AA. RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse prévue du 4 au 10 septembre 2006. Le cou-

ple grand-ducal sera accompagné d'une importante délégation économique qui se déroulera principalement dans les municipalités de Beijing et Shanghai. Cette mission multisectorielle aura comme but d'offrir aux sociétés luxembourgeoises participantes la possibilité d'entrer en contact avec des sociétés locales. Un programme de visites spécifiques sera organisé en Chine pour les représentants du secteur financier luxembourgeois, dont notamment des rencontres avec les responsables de la People's Bank of China, qui ont fait partie de la délégation en visite à la Chambre de Commerce. ■

La délégation de banquiers chinois a écouté avec un grand intérêt la présentation des activités de la Chambre de Commerce



L'avenir du pays selon Jean-Claude Juncker

Le 21 juin 2006, la clc a tenu son assemblée générale. En deuxième partie du programme, la clc a eu le plaisir d'accueillir le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une conférence-débat.

Jean-Claude Juncker s'est prêté au jeu des questions-réponses destiné à peindre le paysage écono-

mique du Grand-Duché jusqu'en 2011.

Il a été question du modèle social luxembourgeois, de la place du Luxembourg au sein de l'UE et des mentalités dans une société qui ne veut rien céder de ses acquis et qui manque encore trop souvent d'esprit d'entreprise. Pour plus d'informations: www.clc.lu. ■



Le Premier ministre Jean-Claude Juncker était l'invité de la clc pour livrer sa vision de l'avenir du pays

21 juin 2005

Remise de **distinctions honorifiques**



Lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 21 juin à la Chambre de Commerce, M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce

Extérieur et M. Fernand Boden, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme, ont remis les décorations conférées à plusieurs ressortissants de la Chambre de

Commerce, couvrant notamment les secteurs de l'industrie, du commerce et de l'Horesca, ainsi qu'à ses employés méritants.



■ Ordre Grand-Ducal de la Couronne de Chêne

Officier

Monsieur Félix BUCHNER
Membre du Comité de l'Association Européenne des Commerçants-Forains, Foetz

Monsieur Jean-Claude DIDERICH
Président honoraire de la Fédération des Libraires, Membre du Comité de la Fédération des Libraires, Esch/Azette

Monsieur Jacques FONTAINE
Membre de la Fédération des Brasseurs Luxembourgeois, Wiltz

Monsieur Jean-Claude GERARD
Membre du Groupement de l'Industrie Chimique et Parachimique, Hovelange

Monsieur Claude HERZ
Membre de l'Industrie Luxembourgeoise de la Technologie du Métal, Kockelscheuer

Monsieur Jean-Claude SCHMITZ
Administrateur FEDIL, Président de l'Industrie Luxembourgeoise de la Technologie du Métal, Heisdorf

Chevalier

Monsieur Claude DIDIER
Membre du groupe de travail «Génie civil» du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, Bridel

Monsieur Robert MULLER
Membre du Comité de la FEDIMA, Dippach

Monsieur Raymond MUNHOWEN
Membre élu de la Chambre de Commerce, Président du Groupement Boissons, Strassen

Monsieur Jean REISDORFFER
Président de la Fédération Luxembourgeoise de l'Ameublement, Schifflange

Monsieur Henri TOSS
Membre du groupe de travail «Soumissions» du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, Mamer

Monsieur Robert WOLF
Membre du Comité de la Fédération Luxembourgeoise de l'Ameublement, Esch/Alzette

Médaille en Vermeil

Madame Marie-Paule RUFFINI-MEYLENDER
Chef de service – Remplaçante à la direction Adler Modes S.A., Kayl

Médaille en Argent

Monsieur Albert DAMING
Président de la Fédération Luxembourgeoise des Editeurs de Livres, Président de Luxorr, Luxembourg

Madame Toiny REDING
Trésorière de la Fédération Luxembourgeoise de l'Ameublement, Roeser

Médaille en Bronze

Monsieur Jean-Paul HERBER
Membre du Comité du Groupement Textiles, Mersch

Madame Chantal MAJERUS
Membre du Comité de la Fédération Luxembourgeoise des Négoc-

iants en Matériaux de Construction, Bereldange

Monsieur Jessy MORBE
Vice-président de la Fédération Bureautique, Schifflange

Monsieur Jean-Paul SCHORTGEN
Vice-président de la Fédération Luxembourgeoise des Editeurs de Livres, Esch/Alzette

Monsieur Vic WEBER
Hôtelier – Restaurateur, Wiltz

■ Ordre de Mérite

Commandeur

Monsieur Florent KINSCH
Membre du Comité du Groupement des Syndics Professionnels du G.-D. de Luxembourg, Esch/Alzette

Officier

Monsieur Charles-Louis ACKERMANN
Membre du Groupement de l'Industrie Chimique et Parachimique, Luxembourg

Monsieur Joseph BAUSTERT
Vice-président du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, Senningerberg

Monsieur Hubert CLASEN
Administrateur FEDIL, Président du Groupement des Producteurs de Vins mousseux et Crémants Luxembourgeois, Grevenmacher

Monsieur Jean GEORGES
Membre de l'Industrie Luxembourgeoise de la Technologie du Métal, Luxembourg

Monsieur Roger GLODEN
Membre de la Fédération des Industries agroalimentaires luxembourgeoises, Remerschen

Monsieur

Georges M. jr LENTZ

Membre de la Fédération des Brasseurs luxembourgeois, Luxembourg

Chevalier

Monsieur **Fernand HEMMEN**

Administrateur du Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, Strassen

Monsieur **Pierre PRIESTER**

Associé-Gérant et Membre du Comité de direction auprès de la CDC – Compagnie de Construction, Noertzange

La Médaille

Monsieur **Nic KREMER**

Membre du Comité de l'Association des Commissaires, Marchands et Transporteurs de Béton et de Viande, Lullange

Madame

Romaine SEILER-SPANG

Réceptionniste à la Chambre de Commerce, Heffingen

Madame

Arlette THEIS-MILBERT

Hôtière, Bourscheid-Plage ■

Il y a les solutions séduisantes



... et celles qui font le boulot

SM3 – La solution salaires la plus populaire du Grand-Duché

Plus de 400 installations. Plus de 50.000 décomptes par mois. Étonnamment rapide et efficace. Réductions de frais considérables. Assistance illimitée. Garantie de la satisfaction. Conseillers quadrilingues. Prix fixes garantis. Pas d'acompte: vous payez si tout fonctionne.

Cela ne coûte rien de demander:

SOFT-KIS s.à r.l. «Keep It Simple»

Tél: 32 83 80 ■ Fax: 32 79 84

www.softkis.lu (liste de références) ■ info@softkis.lu

Calendrier 2006

Septembre

1-3

Visite accompagnée à la SIMM, Madrid (E)

4-10

Visite d'Etat en Chine

17-22

Mission économique en Turquie

20-23

Stand collectif au Yacht Show, Monaco

Octobre

5-6

Visite accompagnée à la BI-MU, Milan (I)

10-12

Stand collectif aux salons Interpart et Surfactants, Karlsruhe (D) (voir p. 22)

11

Visite accompagnée à la Security, Essen (D)

18-19

Stand collectif à l'Innovact, Reims (F)

25

Visite accompagnée à la Entsorga, Cologne (D)

25-27

Stand collectif à l'Initiatives, Liège (B)

26

b2fair – ICT Matching Day, salon Initiatives, Liège (B)

28.10-1.11

Stand collectif à la Big 5 Show, Dubai (EAU)

Novembre

9-10

EU-China Partenariat, Chengdu (Chine)

29-30

Visite accompagnée à la Pollutec, Lyon (F)

Messen und Ausstellungen

im August und September 2006

CIFF – COPENHAGEN INTERNATIONAL FASHION FAIR

Internationale Modemesse

10. - 13.8.2006

Kopenhagen (DK)

Tel.: 0045 325 28 811

ORNARIS

Fachmesse für Neuheiten und Trends, Mode und Dekoration

13. - 16.8.2006

Bern (CH)

Tel.: 0041 31 33 13 724

SKANDINAVISCHESCHUH- UND TASCHENMESSE

Messe für Lederwaren

11. - 14.8.2006

Kopenhagen (DK)

Tel.: 0045 325 28 811

IWF

Internationale Messe für Holzbearbeitung und Möbelfertigung

23. - 26.8.2006

Atlanta (USA)

Tel.: 001 404 69 38 333

29 mai - 1^{er} juin 2006

Mission de promotion économique en Tunisie et au Maroc



Tunis, Tunisie

Le département international de la Chambre de Commerce de Luxembourg a organisé une mission de promotion économique qui s'est déroulée les 29 et 30 mai à Tunis (Tunisie), le 31 mai à Casablanca et le 1^{er} juin 2006 à Rabat (Maroc).

L'objectif de cette visite a été de permettre aux entreprises luxembourgeoises de trouver des débouchés dans les pays du Maghreb et de promouvoir l'image du Luxembourg auprès des entreprises des pays proches de l'Europe. Lors de ce séjour, les entreprises luxembourgeoises ont eu un programme chargé de rendez-vous individuels organisés par les attachés commer-

ciaux des ambassades belges qui représentent également les intérêts économiques luxembourgeois en Tunisie et au Maroc. La Tunisie s'est présentée comme un pays disposant de ressources importantes pour réaliser des projets en Afrique et dans les pays voisins. La Tunisie, qui est reconnue pour son industrie du textile, développe actuellement le secteur médical. Pour des interventions chirurgicales difficiles et complexes, les personnes préfèrent, pour des raisons de coûts, se faire opérer en Tunisie plutôt qu'en Europe. La Tunisie dispose d'un nombre élevé d'ingénieurs ICT formés qui, face à une concurrence venant de pays tels que l'Inde, ont l'avantage de pratiquer parfaitement la langue française. Les interlocuteurs étaient intéressés par l'industrie des fonds luxembourgeois, mais déplorent un manque de stratégie de la part du Luxembourg pour créer des fonds tunisiens.

Le Maroc est un pays émergent avec une population jeune et une économie ouverte pour la réalisation de projets d'envergure. L'attaché économique et commercial de la Région Wallonne et Bruxelles-capitale a ciblé un nombre de rendez-vous qui témoigne des efforts extraordinaires que le Maroc réalise en termes d'infrastructures, d'ouvrages d'art, de développement immobilier, d'infrastructures portuaires, ferroviaires, etc.

Le nombre de projets est si ambitieux que le pays se voit

dans l'obligation de faire appel aux bailleurs de fonds, à l'industrie de fonds d'investissements et aux entreprises européennes pour un transfert de savoir-faire. Les recettes croissantes engendrées par l'industrie touristique servent à financer un nombre important de projets d'investissement. Le Maroc espère que les pays européens et arabes apporteront leur

soutien lors de la concrétisation de ces projets.

Les projets d'aide au développement réalisés par le Luxembourg et le récent investissement d'Arcelor au sein de l'industrie sidérurgique du Maroc démontrent l'importance des relations entre le Luxembourg et le Maroc, qui devraient s'intensifier au cours des prochaines années. ■

1^{er}-3 septembre 2006

Visite accompagnée au salon international de la mode à Madrid (SIMM)

SIMM

SALÓN INTERNACIONAL
DE MODA DE MADRID

Du 1^{er} au 3 septembre 2006, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg offre aux entreprises du secteur de la mode une visite accompagnée au salon «SIMM 2006» à Madrid. Le salon «SIMM» a été créé au début des années 80 et est considéré comme la meilleure vitrine de la mode en Espagne.

Il propose sur six pavillons 12 univers de la mode dévolus au féminin, masculin et accessoires.

«SIMM» accueille pour chaque édition quelque 1.000 exposants sur une surface de 34.000 m² et plus de 26.500 visiteurs professionnels, dont 2.600 de l'étranger. Grâce aux efforts déployés par l'organisateur, le salon a gagné en visibilité et accueille aujourd'hui des collections moyen-haut et haut de gamme.

L'édition du septembre 2006 présentera la collection de la mode printemps/été 2007. ■

Pour faciliter votre déplacement, nous vous proposons un voyage collectif en avion, pour autant qu'il y ait un intérêt suffisant manifesté par les entreprises du Luxembourg et de la Rhénanie-Palatinat.

Si vous souhaitez participer à ce salon, nous vous invitons à contacter le Département International – Affaires Européennes, tél.: 42 39 39-372 ou -375, e-mail: europe@cc.lu.

Messen und Ausstellungen

im August und September 2006

TENDENCE LIFESTYLE

Internationale Fachmesse für Dekoration, Möbel, Innenausstattung und Geschenkartikel

25. - 29.8.2006

Frankfurt (DE)

Tel.: 0049 69 75 75 64 73

PRET-A PORTER

Fachmesse für Damenoberbekleidung und Modeaccessoires

1.9. - 4.9.2006

Paris (FR)

Tel.: 0033 1 44 94 70 00

WHO'S NEXT

Internationale Ausstellung für Streetwear und Clubmode

1.9. - 4.9.2006

Paris (FR)

Tel.: 0033 1 40 13 74 74

BIJORHCA

Internationale Fachmesse für Modeschmuck, Silberwaren und Modeaccessoires

1.9. - 4.9.2006

Paris (FR)

Tel.: 0033 1 47 56 52 82

IFA

Internationale Funkausstellung

1.9. - 6.9.2006

Berlin (DE)

Tel.: 0049 30 30 69 69 24

LYON MODE CITY

Internationale Fachmesse für Wäsche- und Bademode

2.9. - 4.9.2006

Lyon (FR)

Tel.: 0033 1 47 56 32 32

INTERFOOD SHANGHAI

Internationale Messe für Nahrungsmittel- und Verpackungsmaschinen

4.9. - 6.9.2006

Shanghai (CN)

Tel.: 0086 21 62 79 28 28

CHINA BREW & BEVERAGE

Fachmesse für Brauereitechnik und Getränkeherstellung

5.9. - 9.9.2006

Peking (CN)

Tel.: 0086 852 28 65 26 33

MAISON & OBJET

Internationale Messe für Innendekoration, Geschenkartikel und Tischdekoration

1.9. - 5.9.2006

Paris (FR)

Tel.: 0033 1 44 29 02 00

CEBIT BILISIM EURASIA

Internationale Messe für Informationstechnik und Telekommunikation

5.9. - 10.9.2006

Istanbul (TR)

Tel.: 0090 212 21 23 122

INTERNATIONAL FAIR OF AGRICULTURE & FOOD INDUSTRY

Internationale Messe für Landwirtschaft und Nahrungsmittelindustrie

26.8. - 1.9.2006

Gornja Radgona (SI)

Tel.: 00386 2 56 42 100

MAGIC MARKETPLACE

Internationale Modemesse

28. - 31.8.2006

Las Vegas (USA)

Tel.: 001 818 59 35 000

AGRORUS RUSSIAN FARMER

Internationale Messe für die Agrar- und Lebensmittelindustrie

28.8. - 2.9.2006

St. Petersburg (RU)

Tel.: 007 812 32 12 605

MIMS

Internationale Messe für Automobile und Zubehör

30.8. - 3.9.2006

Moskau (RU)

Tel.: 0044 20 75 96 50 00

SIMM

Internationale Modewoche Madrid

31.8. - 3.9.2006

Madrid (ES)

Tel.: 0034 91 72 23 000

Messen und Ausstellungen

im August und September 2006

AFEX – ASIA FOOD EXPO

Internationale Fachmesse für Nahrungsmittel- und Verpackungsmaschinen

6.9. – 9.9.2006

Bukarest (RO)

Tel.: 0040 21 20 77 000

RIGAFOOD

Internationale Messe für Lebensmittel, Getränke, Nahrungsmittelverarbeitung und Verpackung

6.9. – 9.9.2006

Riga (LT)

Tel.: 00371 70 65 000

BIFE-TIMB

Internationale Fachmesse für Möbel, Dekoration und Holzverarbeitung

6.9. – 10.9.2006

Bukarest (RO)

Tel.: 0040 21 20 77 000

BUILDEX / INTERBUILD

Internationale Fachmesse für Bautechnik, Baumaschinen und Innenausbau

6.9. – 9.9.2006

Amman (JO)

Tel.: 00962 6 56 27 546

AGROBALT

Internationale Messe für die Agrar-, Lebensmittel- und Verpackungsindustrie

7.9. – 9.9.2006

Siauliai (LT)

Tel.: 0049 6221 13 570

CERANOR

Messe für Keramik, Glas, Kunsthandwerk, Haushalts- und Geschenkartikel

7.9. – 11.9.2006

Porto (PT)

Tel.: 00351 22 99 81 400

OROGEMMA

Internationale Messe für Gold- und Silberwaren, Juwelen und Edelsteine

9.9. – 13.9.2006

Vicenza (IT)

Tel.: 0039 0444 96 91 11

EUROPACADO

Fachausstellung für Kristall, Porzellan; Keramik und Geschenkartikel

10.9. – 13.9.2006

Brüssel (BE)

Tel.: 0032 2 47 48 447

GIFT FAIR – TOP DRAWER

Fachmesse für Geschenkartikel und Wohnaccessoires

10.9. – 12.9.2006

London (UK)

Tel.: 0044 207 24 46 433

IIF – IRAQ INTERNATIONAL FAIR

Fachmesse für Baubedarf und Baumaschinen

10.9. – 14.9.2006

Dubai (VAE)

Tel.: 00971 4 29 90 344

AUTOMECHANIKA

Internationale Fachmesse der Automobilindustrie

12.9. – 17.9.2006

Frankfurt a. M. (DE)

Tel.: 0049 69 75 75 58 33

TATEF

Internationale Messe für die Metallindustrie

12.9. – 17.9.2006

Istanbul (TR)

Tel.: 0090 212 46 57 475

GALABAU

Internationale Fachmesse urbanes Grün und Freiräume, planen – bauen – pflegen

13.9. – 16.9.2006

Nürnberg (DE)

Tel.: 0049 911 86 06 81 69

PLAISANCE

Internationale Bootsschau

13.9. – 19.9.2006

Cannes (FR)

Tel.: 0033 1 41 90 47 99

INTERGIFT

Internationale Geschenkartikelmesse

14.9. – 18.9.2006

Madrid (ES)

Tel.: 0034 91 72 23 000

5 - 6 octobre 2006

Visite accompagnée aux salons **BI-MU/ SFORTEC** à Milan

Pour la première fois le Département International de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg offre aux entreprises une visite accompagnée aux salons BI-MU/SFORTEC à Milan qui se déroulera du 5 au 6 octobre 2006.

Le salon BI-MU présentant des secteurs de la transformation des métaux, les machines et outils, la robotique et l'automatisation, la soudure, les techniques de mesure et contrôle, les machines et équipements des machines a lieu tous les deux ans et fêtera cette année ses 25 ans d'existence. En 2004, ce salon a réuni près de 1.850 exposants, venus de 31 pays différents et attiré plus de 85.000 visiteurs en provenance de 84 pays. En même temps a lieu la foire internationale SFORTEC, qui complète la BI-MU pour tout le volet fournisseurs. Ces deux foires se dérouleront pour la première fois dans les halls d'exposition de Milan remis à neuf.

les machines et équipements des machines a lieu tous les deux ans et fêtera cette année ses 25 ans d'existence. En 2004, ce salon a réuni près de 1.850 exposants, venus de 31 pays différents et attiré plus de 85.000 visiteurs en provenance de 84 pays. En même temps a lieu la foire internationale SFORTEC, qui complète la BI-MU pour tout le volet fournisseurs. Ces deux foires se dérouleront pour la première fois dans les halls d'exposition de Milan remis à neuf.

Pour faciliter votre déplacement, nous vous proposons un voyage collectif en avion. Les entreprises intéressées sont invitées à contacter

le Département International – Affaires Européennes, tél.: 42 39 39-372 ou -375, e-mail: europe@cc.lu.

10-12 octobre 2006

Participation aux salons **INTERPART** et **SURFACTS** à Karlsruhe

Pour la première fois, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg mettra en place un stand collectif lors des salons «INTERPART» et «SURFACTS» qui se dérouleront parallèlement du 10 au 12 octobre 2006 au Parc des Expositions de Karlsruhe.

Le salon «INTERPART» est un salon international de sous-traitance dans le domaine de l'in-

dustrie automobile ainsi que de la construction de machines et d'équipement qui crée une plateforme aux fournisseurs de systèmes, composants et pièces. Le salon attire chaque année un nombre croissant d'exposants et visiteurs et compte aujourd'hui plus de 380 exposants par rapport aux 169 enregistrés en 2004. Un fort potentiel de croissance se fait sentir de par la proximité du salon à

la France, la Suisse, le Benelux, l'Autriche et l'Italie du Nord.

Parallèlement au salon «INTERPART» se déroulera la foire «SURFACTS», le Salon Professionnel International de la Technique de Traitement de Surfaces. Ce salon constitue le rendez-vous pour tous les fournisseurs et acheteurs concernés par le traitement des surfaces dans l'industrie de l'automobile, de la construction de machines et d'équipements, de l'électrotech-

nique et d'électronique, de la technique bureautique et des appareils ménagers ainsi que de toute autre industrie.

La nouveauté de cette année est le déroulement simultané de ces deux salons avec la foire «PAINT-EXPO» dont les produits, services et technologies visés sont les peintures, les peintures liquides, les couches de poudre, le thermo-laquage, les laques, le séchage et le décapage. ■

Si vous souhaitez vous joindre à cette participation collective, la Chambre de Commerce vous propose une formule «clef en main» à hauteur de 1.750 € pour une superficie équipée de ± 12 m². Si cette offre vous intéresse, contactez l'équipe du Département International – Affaires Européennes de la Chambre de Commerce: M. Niels DICKENS, tél.: 42 39 39-360 ou -371, e-mail: europa@cc.lu.

9-10 novembre 2006

EU – China Partenariat 2006 à Chengdu



EU – China Partenariat 2006 est une rencontre internationale dont l'objectif est de développer des relations d'affaires bilatérales entre 400 entreprises de l'Union européenne et environ 500 entreprises chinoises.

Cette rencontre d'affaires est une initiative conjointe de la Commission européenne et du «China Council for the Promotion of International Trade (CCPIT) Chengdu» de la Chine. L'EU – China Partenariat 2006,

qui se déroulera à Chengdu les 9 et 10 novembre 2006, offre une opportunité unique aux entreprises luxembourgeoises de rencontrer, en deux jours, en un seul lieu, à faible coût et dans un cadre professionnel, une sélection d'entreprises chinoises et des autres pays de l'Union européenne pour développer leurs relations d'affaires dans les secteurs suivants: Software et TIC, construction et ingénierie, machines et équipement de construction, agroalimentaire, tourisme, médical, composants électroniques et environnement.

Des informations complémentaires ainsi que le formulaire d'inscription sont disponibles sur: www.euchinapartenariat.com. ■

Pour tout renseignement, veuillez contacter le Département International, Affaires Hors Europe, Mme Viviane HOOR; tél.: +352 42 39 39-315, e-mail: viviane.hoor@cc.lu.

Messen und Ausstellungen

im August und September 2006

IAM

Internationale Anlegermesse
15.9. – 17.9.2006
Düsseldorf (DE)
Tel.: 0049 211 45 60 01

OEKO FOIRE

Umweltmesse
15.9. – 17.9.2006
Luxemburg (LU)
Tel.: 43 90 301

TIF

Internationale Industriemesse
17.9. – 20.9.2006
Teheran (IR)
Tel.: 0098 21 21 911

MSV

Internationale Maschinenbaumesse
18.9. – 22.9.2006
Brünn (CZ)
Tel.: 00420 5 41 15 11 11

AMB

Internationale Ausstellung für Metallbearbeitung
19.9. – 23.9.2006
Stuttgart (DE)
Tel.: 0049 711 25 890

INNO TRANS

Internationale Fachmesse für Verkehrstechnik
19.9. – 22.9.2006
Berlin (DE)
Tel.: 0049 30 30 380

ALUMINIUM

Weltmesse & Kongress der Aluminiumindustrie
20.9. – 22.9.2006
Essen (DE)
Tel.: 0049 211 90 19 10

FLUIDTRANS COMPOMAC

Internationale Messe für Antriebstechnik
20.9. – 23.9.2006
Mailand (IT)
Tel.: 0039 02 40 94 93 60

MONACO YACHT SHOW

Internationale Messe für Motor- und Segelyachten
20.9. – 23.9.2006
Monte Carlo (MC)
Tel.: 0033 377 93 10 41 70

IAA

Internationale Automobil Ausstellung Nutzfahrzeuge
21.9. – 28.9.2006
Hannover (DE)
Tel.: 0049 69 97 50 70

SEMAINE NATIONALE DU LOGEMENT

Messe zum Wohnungsmarkt in Luxemburg
29.9. – 2.10.2006
Luxemburg (LU)
Tel.: 43 99 337

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Bettina MILEWSKI, tél.: 42 39 39-372.

Foires Vietnam et Chine

2006/2007

Exhibition Vietnam	Sector	When	Where
Vietnam Fashion Fair 2006	Fashion	19-24/07/2006	HIECC, Hochiminh City, Vietnam
Vietnam Autopetro 2006	Transport	3-6/08/2006	HIECC, Hochiminh City, Vietnam
Vietnam Medical & Pharmaceutical Expo	Healthcare	11-15/10/2006	HIECC, Hochiminh City, Vietnam
Vietnam Oil & Gas Expo	Energy production	12-14/10/2006	HIECC, Hochiminh City, Vietnam
Saigon Electricity Expo (13 th)	Energy production	12-14/10/2006	HIECC, Hochiminh City, Vietnam
Vietnam Textile & Garment Industry Expo (17 th)	Textile	17-19/04/2007	VEFAC, Hanoi, Vietnam
Vietnam Fabrice & Garment Accessories Expo	Textile	17-19/04/2007	VEFAC, Hanoi, Vietnam
Vietnam Transport Expo (sea, land, air)	Transport	21-23/11/2007	Viet-xo Cultural Palace, Hanoi, Vietnam
Vietnam Construction Machinery Expo	Machinery	21-23/11/2007	Viet-xo Cultural Palace, Hanoi, Vietnam
Vietnam Agriculture Expo	Agriculture	21-23/11/2007	Viet-xo Cultural Palace, Hanoi, Vietnam
Vietnam Metal Industry Expo	Metal	5-7/12/2007	Viet-xo Cultural Palace, Hanoi, Vietnam
Vietnam Machine Tool Expo	Machinery	5-7/12/2007	Viet-xo Cultural Palace, Hanoi, Vietnam
Vietnam Coal & Mining Expo	Energy production	5-7/12/2007	Viet-xo Cultural Palace, Hanoi, Vietnam
Exhibition China	Sector	When	Where
China International Cultural Industry Fair (ICIF)	Culture	18-21/11/2006	Shenzhen International Convention & Exhibition Centre, Shenzhen, China
Automechanika Shanghai	Automotive	30/11-02/12/2006	Shanghai New International Expo Centre (SNIEC), Pudong, Shanghai, China
FHC China	Food	30/11-02/12/ 2006	Shanghai New International Expo Centre (SNIEC), Pudong, Shanghai, China
China International Fair on Investment and Trade	Investment/trade	8-11/09/2006	Xiamen, China
Hongkong International Medical & Health Care Fair	Healthcare	17-21/08/2006	Hongkong Convention and Exhibition Centre
China Export Commodities Fair	Commodity	15-20, 25-30/10/2006	Guangzhou

28 juin 2006

Grand succès de la conférence sur la coopération au développement



Le 28 juin, le Département International de la Chambre de Commerce a organisé en collaboration avec la Chambre des Métiers, le Ministère des affaires étrangères, l'Office du Ducroire et Lux-Development une conférence sur le thème de la coopération au développement, et les opportunités qui se présentent dans ce contexte aux entreprises luxembourgeoises. Plus de 160 participants ont répondu présents.

Après une brève introduction de M. Pierre Gramagna, Directeur de la Chambre de Commerce, qui a notamment renvoyé aux expériences positives connues par le Danemark quant à l'implication des entreprises danoises aux projets de coopération, S.E.M. Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Coopération et Action humanitaire, a présenté une liste des interactions possibles entre les entreprises luxembourgeoises et les pays visés par la coopération au développement, tout en précisant les défis et limites auxquelles celles-ci peuvent se trouver confrontées. Ensuite, S.E. M. Jean-

not Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, s'est intéressé aux défis et opportunités de croissance liés à une expansion commerciale au-delà des marchés traditionnels. Ces trois intervenants ont insisté sur l'importance de pratiquer une aide non liée, standard dans les pays de l'OCDE, ce qui n'empêche pas la recherche de synergies pour les entreprises.

La conférence s'est poursuivie avec deux représentants de Lux-Development qui ont expliqué le rôle de cette Agence dans les projets de coopération au développement financés par l'Etat luxembourgeois.

Lux-Development gère annuellement quelque 120 projets de développement dans une vingtaine de pays. De ce fait, l'Agence passe un nombre important de marchés de services, de travaux et d'équipements.

En 2005, par exemple, Lux-Development a attribué 92 nouveaux marchés de travaux et équipements et 104 marchés de services.

Ensuite, le Président de l'Office du Ducroire a exposé les moyens mis à disposition des entreprises pour exporter et s'assurer contre le risque de non-paiement de leurs clients à l'étranger, à savoir les aides financières à l'exportation, l'assurance-crédit et l'assurance investissement.

Le public a également eu l'occasion de se faire une idée plus précise sur les marchés exécutés dans le cadre de projets de coopération au développement grâce aux témoignages de deux entreprises luxembourgeoises déjà actives dans ce domaine, en l'occurrence SGI Ingénierie S.A., représentée par son administrateur M. Laurent Nilles et Dometic Medical Systems, représentée par son Directeur Technique M. Pierre Juchemes. En fin de conférence, une séance de questions-réponses a permis à chaque participant d'intervenir.

Les présentations effectuées sont téléchargeables sur: www.cc.lu. Pour plus d'informations: tél.: 42 39 39-360, e-mail: international@cc.lu. ■

De nombreux responsables d'entreprises ont suivi avec intérêt les informations fournies par Lux-Development et par l'Office du Ducroire, ainsi que les témoignages d'expériences concrètes

Le guichet unique pour exportateurs présente son rapport 2005



Etienne Reuter,
Président du
Comité du
Ducroire

L'année 2005 a été marquée par une bonne évolution dans tous les domaines d'activités déployées par le guichet unique pour les exportateurs, tel est le bilan dressé par Etienne Reuter, Président de l'Office du Ducroire, lors de la conférence de presse qui s'est tenue récemment à l'occasion de la présentation du rapport annuel 2005.

En ce qui concerne le volet assurance-crédit, le Ducroire distingue deux types d'activités: l'activité court terme, dont les durées de crédit ne dépassent pas un an,

et l'activité moyen et long terme, où les termes de paiement dépassent les 12 mois. Pour les premiers, les principaux pays débiteurs se situent en Europe de l'Est, alors que pour les seconds, le poids se penche vers la Russie, la Chine et le Brésil.

En termes d'engagement global, le Ducroire a pu enregistrer une hausse de 27 %, pour un total de 654 millions d'euros. De même, les primes encaissées ont atteint 7,68 millions d'euros, représentant une progression de 38 % par rapport à l'année dernière, pour un résultat net de 1,96 million d'euros. Les indemnités quant à elles ont baissé, ne privant cependant pas le Ducroire de son rôle d'assureur en cas de sinistre. En effet, au cours des 5 dernières années, plus de 2 millions d'euros ont été indemnisés.

De son côté, le Président du Copel (Comité pour la Promo-

tion du Commerce extérieur), M. Jean-Claude Knebel, enregistre une nette familiarisation des entreprises aux soutiens financiers qui leur sont proposés dans la conquête de nouveaux marchés. En 2005, le Copel a traité 94 demandes, et a déboursé un total de 279.713 euros, chiffre qui sera vraisemblablement dépassé en 2006.

L'Office du Ducroire a pour mission de promouvoir les exportations de biens et services d'origine luxembourgeoise. A cette fin, l'assureur crédit public peut intervenir à deux niveaux: la couverture des entreprises contre les risques de non-paiement de leurs clients et le soutien des entreprises dans leur conquête de nouveaux marchés à l'exportation, sous forme de remboursement partiel des frais liés à la promotion des exportations. Pour plus d'informations: www.ducroire.lu. ■

Mieux vous écouter,
Mieux vous écouter,
mieux vous guider !

ESPACE ENTREPRISES

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.



Institut de Formation de la Chambre de Commerce
Fabricant de succès



MBA2U

INVITATION

FORUM SUR LE MBA

À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU LUXEMBOURG

LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006 À 19.00 HEURES

ENVIE D'ACCÉLÉRER VOTRE CARRIÈRE?
ENVIE D'HORIZONS NOUVEAUX?
ENVIE D'ÉTENDRE VOTRE RÉSEAU DE RELATIONS?
ENVIE D'UNE OCCASION DE RÉORIENTER VOS CHOIX?
ENVIE DE DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES MANAGÉRIALES?
ENVIE D'UNE EXPÉRIENCE INTERNATIONALE?

**VOUS AVEZ RÉPONDU UNE MAJORITÉ DE «OUI»?
ALORS, LE MBA EST PEUT-ÊTRE POUR VOUS!**

SI L'EXPÉRIENCE VOUS TENTE, IL EST TEMPS DE VOUS Y METTRE, CAR LA RENTRÉE D'AUTOMNE 2007 SE PRÉPARE DÈS AUJOURD'HUI. L'ASSOCIATION MBA2U (www.mba2u.org), EN PARTENARIAT AVEC L'IFCC (www.ifcc.lu), EST HEUREUSE DE VOUS INVITER LE LUNDI 18 SEPTEMBRE À UNE SOIRÉE SUR LE THÈME DU MBA. CE FORUM RÉUNIRA UN PANEL DE TOP-MANAGERS, DE CONSULTANTS ET D'ENTREPRENEURS DE HAUT NIVEAU. PAR LE BIAIS D'UNE BRÈVE PRÉSENTATION ET DE DISCUSSIONS INTERACTIVES AVEC LES ORATEURS, NOUS RÉPONDRONS AUX QUESTIONS SUIVANTES:

**POURQUOI FAIRE UN MBA? EN QUOI EST-CE UN ACCÉLÉRATEUR DE CARRIÈRE?
OÙ MÈNE LE MBA? QUELLES SONT LES ENTREPRISES QUI RECRUTENT CE PROFIL?
COMBIEN INVESTIR? OÙ TROUVER DU FINANCEMENT?
QUELS SONT LES CRITÈRES POUR ÊTRE ACCEPTÉ(E) DANS L'UN DES MEILLEURS PROGRAMMES?
COMMENT SE PRÉPARER AU MIEUX?**

LE FORUM SERA SUIVI D'UN DRINK QUI VOUS PERMETTRA DE RENCONTRER LES ORATEURS ET D'AUTRES DIRIGEANTS LUXEMBOURGEOIS DE MANIÈRE INFORMELLE, ET VOUS DONNERA UNE OPPORTUNITÉ SUPPLÉMENTAIRE DE POSER DES QUESTIONS.

L'ÉVÉNEMENT SE DÉROULERA DE 19.00 HEURES À 22.00 HEURES DANS LES LOCAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE LUXEMBOURG, 7 RUE ALCIDE DE GASPERI, LUXEMBOURG KIRCHBERG (PARKING PRIVÉ).

INSCRIPTION GRATUITE EN LIGNE SUR: [WWW.IFCC.LU](http://www.ifcc.lu)

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONTACTER L'INSTITUT DE FORMATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE, FRANÇOISE JAMINET, L-2981 LUXEMBOURG, TÉL.: +352 42 39 39-218, E-MAIL: FRANCOISE.JAMINET@CC.LU

Le **site web** de l'Euro Info Centre fait peau neuve!



Début juin, l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce a lancé, sous l'adresse www.eicluxembourg.lu, une version entièrement actualisée de son site web. L'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI s'adresse à toutes les entreprises, indépendamment de leur acti-

tivité, de leur forme juridique ou de leur capital. Créé en 1987, l'EIC a, depuis sa constitution, eu comme vocation principale d'informer, d'accompagner et d'aider les entreprises luxembourgeoises dans le cadre du processus d'intégration européenne et de les assister afin de mieux leur faire connaître les activités et les programmes européens élaborés en leur faveur.

Outre un changement complet de graphisme, désormais comparable à celui de la Chambre de Commerce, le nouveau site de l'EIC complète et structure de manière logique et claire les informations du site précédemment en ligne. Grâce à la simplicité de sa navigation, le visiteur retrouvera facilement toutes les informations européennes dont il a besoin. De plus, le site offre désormais une multitude de nouvelles fonctionnalités: calendrier des

manifestations «européennes» avec inscriptions en ligne, mise à disposition gratuite de nombreux documents en téléchargement, rubrique «Actualités», etc.. Enfin, prochainement, deux rubriques viendront compléter le site. D'une part, trois nouveaux services à valeur ajoutée seront proposés, à savoir un service de veille sur les marchés publics, une Bourse d'Opportunités d'Affaires, et enfin un service de veille juridique et informative.

D'autre part, un véritable portail dédié à l'internationalisation sera créé. Il comprendra des informations générales sur ce thème, un lien pour accéder à la Bourse d'Opportunités d'Affaires et un espace exclusivement réservé aux visiteurs membres.

Pour découvrir le nouveau site de l'EIC Luxembourg PME/PMI, n'attendez plus et surfez sur www.eicluxembourg.lu. ■

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Département International
Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, tél.: 42 39 39-333, e-mail: eic@cc.lu.

31 mai - 2 juin 2006

FUTURALLIA 2006, un succès réussi



Pour la première fois depuis sa création en 1990, le 11^e forum International des Entreprises «FUTURALLIA» a eu lieu dans un pays d'Europe de l'Est. En effet, cet événement s'est déroulé du 31 mai au 2 juin 2006 à Wrocław, capitale de la Basse-Silésie, l'une des plus belles et des plus riches régions de Pologne.

Nouvel Etat membre de l'UE, ce pays d'Europe centrale et orien-

tale a accueilli près de 800 entreprises avec plus de 1.200 participants provenant de l'Europe élargie, d'Amérique du Nord et d'Asie.

Au total, des entreprises de 40 pays différents se sont rencontrés dans le cadre de plus de 8.000 rendez-vous personnalisés et fixés au préalable.

En donnant à chacun la possibilité de participer à une plate-

forme de coopération économique, le Forum FUTURALLIA 2006 a été une excellente opportunité pour les PME de découvrir le potentiel du marché polonais et de nouer des contacts de partena-

riat international avec des entreprises du monde entier.

Multisectoriel, ce forum offrait ainsi aux participants un planning de 12 rendez-vous d'affaires choisis sur la base du catalogue

en ligne des participants. L'Euro Info Centre – Luxembourg PME-PMI a pour cette occasion réuni sept entreprises luxembourgeoises issues de secteurs variés:

AS EDI S.à r.l.: import-export et édition de livres et revues.

B2Fair COORDINATION UNIT: consortium d'organisations professionnelles chargé de mettre en place et de coordonner les événements du «b2fair matchmaking» aux salons internationaux.

INSTAL-FIT: importation et exportation de produits tels que les saunas, les cabines autobronzantes, les bains bouillonnants, les équipements pour les bains à remous et les piscines pour les utilisateurs privés et publics.

LE NEW EVENEMENT S.à r.l.: services aux entreprises dans le cadre de l'organisation d'événements pour des sociétés et offrant une large gamme de services grâce à un réseau de sous-traitants.

PRO-FIT S.A.: conseil et formations en informatique, langues, management et vente.

SGBT LUXEMBOURG: services financiers aux entreprises: banque commerciale, ingénierie financière et cash management. Métiers titres: banque dépositaire et conservation, administration de fonds, négociation de fonds de tiers, service aux émetteurs.

STEINER MONTAGE S.A.: menuiserie et charpenterie, menuiserie métallique, vitrerie générale, maisons préfabriquées en bois, rénovation et transformation de l'habitat.

La participation au forum FUTURALLIA leur a offert trois jours de conférences et d'échanges intensifs. Au total, les participants luxembourgeois ont obtenu 64 rendez-vous professionnels. De plus, ils ont eu la possibilité d'assister aux conférences sur le marché

polonais, ainsi que de se faire assister par des professionnels spécialisés en développement des entreprises, des conseillers juridiques et des experts financiers chargés de faciliter les contacts interentreprises.

La participation à ce forum a permis aux entreprises participant-

tes de minimiser les coûts relatifs à la recherche de partenariat et d'étendre leurs activités au-delà du marché domestique.

La prochaine édition de FUTURALLIA se déroulera du 6 au 8 juin 2007 à Poitiers en France. ■

Les entreprises intéressées sont invitées à consulter le site:

www.futurallia.com ou contacter le Département International, Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, Mme Bettina MILEWSKI, tél.: 42 39 39-372 ou -333, e-mail: eic@cc.lu.

28-29 septembre 2006

ECOconstruction

Cooperation Meeting à Bolzano

Les 28 et 29 septembre 2006 l'Euro Info Centre de Bolzano organisera pour la deuxième fois la manifestation «ECOconstruction Cooperation Meeting». L'«ECOconstruction

Cooperation Meeting» est un forum européen pour des entreprises, des designers et des instituts de la recherche qui ont un engagement particulier pour la construction énergétiquement

effective et compatible avec l'environnement.

Si vous avez une **entreprise de construction**, vous pourrez y trouver des producteurs de matériaux, sites et systèmes innovateurs utili-





sés dans la construction compatible avec l'environnement ou des instituts de la recherche, des architectes et des designers.

Si vous représentez un **institut de recherche**, vous aurez la possibilité de présenter vos résultats de recherche à un grand potentiel d'entreprises et de designers ou de nouer de contacts avec d'autres opérateurs innovateurs.

Si vous êtes **producteur, développeur ou distributeur** de matériaux ou de systèmes de construction écologique qui protègent l'environnement, tels que les systèmes basés sur l'énergie renouvelable, vous pourrez trouver des clients potentiels.

Si vous êtes actif en tant qu'**architecte, designer ou ingénieur**, vous pourrez rencontrer des entreprises

de construction ou des personnes qualifiées qui peuvent transformer vos plans en constructions réelles.

En 2005, près de 200 entreprises de huit pays différents ont participé à l'«ECOconstruction Cooperation Meeting». Au total près de 2.700 rendez-vous ont été organisés lors des deux jours en février 2005. ■

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site www.handelskammer.bz.it/ecoconstruction ou à contacter le Département International, Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, tél.: 42 39 39-333, e-mail: eic@cc.lu.

Bon de commande

- à remplir à la machine ou en lettres majuscules -

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

http:// _____

Je suis intéressé(e) à recevoir le document relatif aux taux de TVA appliqués dans les Etats membres en version

française allemande anglaise

**Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg**
Département International – Affaires européennes
Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Personnes de contact:

M. Niels DICKENS

Mme Anne-Cécile SADOT

7, rue Alcide de Gasperi

Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26

E-mail: eic@cc.lu

TVA

Taux de TVA appliqués dans les Etats membres de la CE – Edition 2006

Lors des dernières années, l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce a offert la possibilité aux lecteurs du «Merkur» de commander gratuitement un document relatif aux taux de TVA appliqués dans les Etats membres de la Communauté européenne. Les nombreuses réponses reçues ont montré que ce thème intéresse beaucoup d'entreprises luxembourgeoises.

Depuis la publication du document en 2005, des changements ont été apportés aux taux de TVA de plusieurs Etats membres. Pour cette raison, un nouveau document reproduisant la

situation au 1^{er} février 2006 est sorti. Le document est disponible en français, en allemand et en anglais. Il reprend les différents taux de TVA appliqués dans les 25 Etats Membres de l'UE et indique le taux applicable aux produits les plus divers.

Si vous souhaitez obtenir le document relatif aux taux de TVA appliqués dans les Etats membres de la Communauté européenne, nous vous invitons à retourner le formulaire ci-dessous par fax, par courrier ou par e-mail au service de l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce. ■

Nouveau site

«Invest in Turkey» en ligne

Le Ministère des Finances de la Turquie vient de lancer un nouveau site web destiné aux entrepreneurs internationaux qui envisageraient d'investir en Turquie.

Le site est accessible sur www.investinturkey.gov.tr et contient des informations actuelles sur le droit des affaires et des sociétés, les services aux investisseurs, les statistiques macroéconomiques, la législation fiscale, les

procédures relatives aux aides aux investissements, les moyens pour acheter des terrains et les actualités sur le développement économique et commercial de la Turquie.

Le portail comporte également des informations sur une initiative intitulée «Business Partnership Project». Ce projet a pour ambition de faciliter pour les investisseurs internationaux la recherche des partenaires commerciaux en Turquie. ■



Textes européens publiés du 1^{er} juin 2006 au 25 juin 2006

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens. Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique.

Communications publiées du 1^{er} juin 2006 - 25 juin 2006

- 1 2006/C128/02 Appareils à gaz
- 2 2006/C129/02
2006/C129/03
2006/C129/04 Dispositifs médicaux
- 3 2006/C134/01 Produits de construction

Décisions publiées du 1^{er} juin 2006 - 25 juin 2006

- 4 2006/402/CE Plan de travail pour le label écologique communautaire
- 5 2006/414/CE Modification des décisions 2001/881/CE et 2002/459/CE concernant la liste des postes d'inspection frontaliers

Directives publiées du 1^{er} juin 2006 – 25 juin 2006

6	2006/51/CE	Prescriptions applicables au système embarqué de surveillance de la réduction des émissions des véhicules et les exemptions pour les moteurs à gaz
7	2006/40/CE	Emissions provenant des systèmes de climatisation des véhicules à moteur
8	2006/38/CE	Taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures
9	2006/42/CE	Machines et modification de la directive 95/16/CE
10	2006/43/CE	Contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés des sociétés

Règlements publiés du 1^{er} juin 2006 - 25 juin 2006

11	842/2006	Gaz à effet de serre fluorés
12	888/2006	Classement de certaines marchandises dans la nomenclature combinée
13	816/2006	Octroi de licences obligatoires pour des brevets visant la fabrication de produits pharmaceutiques destinés à l'exportation vers des pays connaissant des problèmes de santé publique
14	907/2006	Détergents
15	910/2006	Liste communautaire des transporteurs aériens faisant l'objet d'une interdiction d'exploitation dans la Communauté

Bon de commande

- à remplir à la machine ou en lettres majuscules -

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

http:// _____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

- en français en allemand
 en anglais autre (à préciser) _____

- 1 2 3 4 5 6 7
 8 9 10 11 12 13 14
 15

**Chambre de Commerce
 du Grand-Duché de Luxembourg
 Département International – Affaires européennes
 Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI**

Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT
 7, rue Alcide de Gasperi

Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26

E-mail: eic@cc.lu

BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

En raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit de conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et exécution en commun de programmes de recherche
- La conception et le développement, adaptation de nouveaux produits en commun

■ Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises.

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités face à de grandes entreprises de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial. Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul. Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen. Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, la Chambre de Commerce, via son Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 25 Etats membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où le réseau des Euro Info Centres est représenté. Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande:

Chambre de Commerce
Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI
Tél.: 42 39 39-333 – Fax: 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu

OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société luxembourgeoise, spécialisée dans l'étude, la conception, l'installation et la maintenance de systèmes intelligents pour l'habitat, recherche un partenaire financier issu d'un des corps de métiers suivants: électriciens, architectes, promoteurs immobiliers, constructeurs d'habitations «clefs en main», et actif dans les domaines de la domotique, de l'immo-tique, de l'informatique et des télécoms, etc. (EIC-20060620)
- 2 Société turque, spécialisée dans la production de parties de machines, recherche des importateurs et des distributeurs pour ses produits (EIC-200610549)
- 3 Société italienne, spécialisée dans la production et la vente de vêtements pour bébés et enfants, recherche des distributeurs (EIC-200610550)
- 4 Cabinet juridique polonais offre son savoir-faire dans le cadre d'une coopération réciproque (EIC-200610545)
- 5 Société bulgare, spécialisée dans l'importation et la vente en Bulgarie de produits vétérinaires (aliments pour animaux de compagnie – substituts de lait, prémélanges, fourrages médicaux, etc.), recherche des producteurs de médicaments vétérinaires, de nourritures pour chiens et chats, de substituts de lait et additifs, pour les vendre sur le marché bulgare (EIC-200610556)
- 6 Société de construction turque, spécialisée dans la production de parquets, souhaite conclure des coopérations techniques (EIC-200610557)
- 7 Société turque, spécialisée dans la production et l'assemblage d'ascenseurs, de portes automatiques, de cabines et d'escalators, ainsi que les services y afférents, recherche des coopérations commerciales, financières et techniques (EIC-200610558)
- 8 Société italienne, spécialisée dans la production de produits semi-finis pour les crèmes glacées, recherche des distributeurs pour ses produits (EIC-200610565)
- 9 Société bulgare, spécialisée dans la production de margarine et mayonnaise, recherche des distributeurs, agents et représentants commerciaux (EIC-200610591)
- 10 Société britannique, spécialisée dans la fabrication de composants en métal à partir de feuille de métal, recherche des fournisseurs de feuilles de métal (EIC-200610602)
- 11 Société syrienne, spécialisée dans la production de produits pharmaceutiques, recherche des distributeurs, agents et représentants commerciaux (EIC-200610665)
- 12 Société maltaise, spécialisée dans la conception et le développement de systèmes de contrôle pour machines industrielles et chaînes de fabrication, souhaite conclure des partenariats commerciaux (EIC-20061007)
- 13 Société lituanienne, spécialisée dans la production de portes coulissantes (pour terrasses, balcons, façades), recherche des intermédiaires commerciaux (EIC-200610731)
- 14 Société britannique, spécialisée dans la fabrication de produits pour la conservation de l'eau dans les salles de toilettes, recherche des distributeurs (EIC-200610767)
- 15 Société italienne, spécialisée dans la production de fromages frais et secs de brebis (fromages également aromatisés) et dans la transformation de la viande de porc (saucisses et salamis faits maison), recherche des agents et des représentants commerciaux et des distributeurs (EIC-200610781)

- 16 Société slovaque, spécialisée dans la production de divers systèmes et circuits électroniques et magnétiques, souhaite entrer en coopération industrielle de longue durée, voire même créer une joint venture (EIC-20060614)
- 17 Agence immobilière russe souhaite entrer en coopération commerciale réciproque (EE-20060612)
- 18 Société suédoise, spécialisée dans la production de produits pour toitures, passerelles, échelles, clôtures, barrières, etc., recherche des distributeurs spécialisés dans le secteur du bâtiment et de la construction. Peut produire des produits à la demande (EIC-200610768)
- 19 Société chilienne, spécialisée dans la production de laines colorées et de laines à tricoter – laines faites main – recherche des distributeurs, ainsi que des coopérations commerciales, financières et techniques (EIC-200610541)

Bon de commande

– Toutes les mentions sont obligatoires – à remplir en lettres majuscules –

Entreprise: _____

Numéro RCS: _____

Nom/Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/Localité: _____

Téléphone/Fax: _____ / _____

E-mail: _____@_____

http:// _____

Signature: _____ Date: _____

- 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
 11 12 13 14 15 16 17 18 19

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
 Département International – Affaires européennes
 Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT
 7, rue Alcide de Gasperi • Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg
 Tél.: 42 39 39-333/ 373 • Fax: 43 83 26 • E-mail: eic@cc.lu

Le nouveau droit de la concurrence luxembourgeois

mérite l'attention des entreprises

Depuis mai 2004, le Luxembourg dispose d'une loi relative à la concurrence¹ et deux autorités de concurrence ont été mises en place: le Conseil de la concurrence, (autorité administrative indépendante, organe collégial de décision) et l'Inspection de la concurrence, service créé auprès du Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur (organe d'enquête, d'instruction et d'assistance à la DG Concurrence de la Commission européenne en cas d'investigations sur le territoire luxembourgeois).

La Loi concurrence est encore souvent confondue avec la législation relative à la concurrence déloyale, matière qui n'entre pas dans les compétences des autorités de concurrence luxembourgeoises. L'objectif du droit de la concurrence est de protéger le processus concurrentiel, de garantir une allocation optimale des ressources et le bénéficiaire ultime du processus concurrentiel doit être le consommateur.

Les règles de fond luxembourgeoises sont identiques aux articles 81 (ententes) et 82 (abus de position dominante) du Traité CE et lorsqu'une pratique anticoncurrentielle est susceptible d'affecter

le commerce intracommunautaire, les articles 81 et/ou 82 CE sont appliqués à titre exclusif par les autorités luxembourgeoises.

Les entreprises doivent être très prudentes en cas d'échange d'informations ou en cas de collaboration sous forme d'associations. De telles pratiques sont susceptibles d'être qualifiées d'ententes et de sévères amendes (10 % du chiffre d'affaires mondial) risquent d'être infligées en cas de découverte de tels comportements souvent anticoncurrentiels. Il y a lieu de noter que certaines pratiques ont, de par leur objet, un effet anticoncurrentiel sans qu'il soit nécessaire que l'autorité de concurrence prouve un tel effet. Ainsi, des concertations concernant les prix, des répartitions de marchés, des ententes sur les allocations de quota de production ou de vente sont susceptibles d'être condamnées sans qu'il soit requis de prouver un effet anticoncurrentiel. La condamnation des brasseries luxembourgeoises par la Commission européenne en constitue un exemple.

L'article 82 CE et son pendant luxembourgeois doit permettre de garantir un accès aux marchés et des conditions de

concurrence non-discriminatoires. Ainsi, il est possible que des entreprises en position dominante imposent de façon directe ou indirecte des prix d'achat ou de vente ou d'autres conditions de transaction non équitables, qu'elles appliquent à l'égard de partenaires commerciaux des conditions inégales à des prestations équivalentes en leur infligeant de ce fait un désavantage dans la concurrence. Des offres liées ou couplées, un refus de livrer ou un refus d'accès à une facilité essentielle (par exemple une infrastructure) par des entreprises en position dominante sont aussi susceptibles de constituer des pratiques abusives. Le fait de devoir accepter des conditions commerciales dans le cadre de réseaux de distribution peuvent aussi amener des entreprises luxembourgeoises à subir un désavantage concurrentiel et de telles pratiques peuvent, sous certaines conditions, être condamnées par les autorités de concurrence luxembourgeoises.

*Gabriel Bleser,
Rapporteur général
de l'Inspection de la concurrence*

NOTES

¹ Loi du 17 mai 2004 relative à la concurrence, Mémorial A, n° 76 du 26 mai 2004 («Loi concurrence»).

concept

INTERIOR DESIGN

www.concept.lu

Tel. 26 95 74 44

Afin de vous permettre d'approfondir ce sujet, de vous sensibiliser aux risques, mais aussi aux défis engendrés par les nouvelles

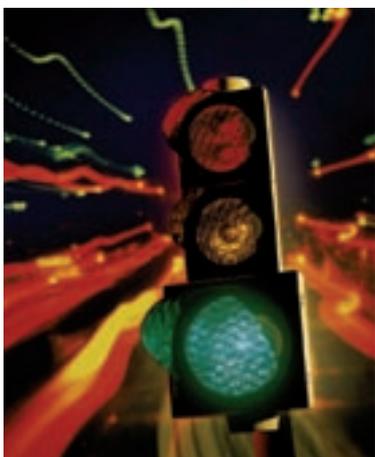
règles de la concurrence, l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce vous invite à vous inscrire à sa formation «Introduction

au nouveau droit luxembourgeois de la concurrence» qui aura lieu le 18 octobre 2006.

Programme de formation et modalités organisationnelles

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les notions fondamentales du droit de la concurrence • Connaître le fonctionnement et les pouvoirs des deux autorités luxembourgeoises de concurrence, à savoir le Conseil et l'Inspection de la concurrence • Evaluer si le comportement de l'entreprise est conforme à la législation relative à la concurrence
Programme	<ul style="list-style-type: none"> • Généralités • Présentation des deux autorités luxembourgeoises de concurrence (Conseil et Inspection de la concurrence) • Règles de concurrence applicables aux entreprises • Prohibition des comportements anticoncurrentiels des entreprises • Evaluation des critères d'exemption des ententes • Procédures • Droits de la défense des entreprises
Intervenant	<p>Gabriel Bleser Rapporteur général de l'Inspection de la concurrence Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur Mail: gabriel.bleser@eco.etat.lu Tél.: 478-4174</p>
Langue	Français
Durée	1 jour
Date	18 octobre 2006
Horaire	8.30 - 17.00 heures
Droit d'inscription	175 €
Lieu de formation	Centre de Formation de la Chambre de Commerce 7, rue Alcide de Gasperi – Luxembourg-Kirchberg
Places disponibles	15
Inscriptions	www.ifcc.lu
Renseignements	<p>Institut de Formation de la Chambre de Commerce L-2981 Luxembourg Eliane Theis Tél.: (+352) 42 39 39-225 – Fax: (+352) 42 39 39-820 E-mail: info@ifcc.lu</p>

Nouvelle formation en arrimage



Statistiquement, pour 70 % des chargements, l'arrimage des charges est insuffisant ou manque complètement, 4 chargements sur 10 sont mal arrimés et présentent un danger pour les autres usagers de la route, 30 % de toutes les marchandises transportées sont endommagées en cours de route et 13 % de tous les accidents de poids lourds sont dus à un arrimage insuffisant des charges.

Dans le domaine de l'arrimage des charges, les dispositions légales nationales diffèrent encore très fort les unes des autres. L'arrimage des charges est très souvent réglementé par le code de la route et les normes européennes, et dans certains cas complémentirement, par des règles techniques.

Au Luxembourg, l'arrimage des charges à bord des véhicules routiers est réglementé par le code de la route et par les normes européennes traitant entre autres les «Dispositifs d'arrimage des charges à bord des véhicules routiers». D'après le code de la route luxembourgeois, le pro-

priétaire et le conducteur du véhicule sont responsables de l'arrimage des charges.

Sachant qu'il y a un manque d'information et de formation dans ce domaine, qu'un grand nombre d'entreprises de transports et de chargeurs n'ont pas encore réagi à l'offre de formation et n'ont pas pris conscience

de leurs responsabilités dans ce domaine et sachant également que les contrôles routiers vont s'intensifier, l'IFCC a prévu des cours de formation en arrimage qui permettront aux intéressés de se familiariser avec l'arrimage des charges à bord des véhicules routiers et la législation y relative en vigueur. ■

Dates des formations

Séminaires de 8 heures ► cours de base général pour responsables et conducteurs

- | | | |
|---------------------|-------------|--|
| • 28 septembre 2006 | en français | } de 8h00 à 12h00
et de 13h00 à 17h30 |
| • 05 octobre 2006 | en français | |
| • 12 octobre 2006 | en allemand | |
| • 19 octobre 2006 | en français | |
| • 26 octobre 2006 | en français | |

Séminaire 2 x 8 heures ► cours général approfondi pour responsables et conducteurs

- 15 et 16 novembre 2006 en français de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

Il est à noter que d'autres dates peuvent être proposées suivant le nombre de demandes. Des formations sur mesure, adaptées au secteur d'activité, peuvent également être proposées. Elles seront discutées avec le formateur.

Contenu

Les cours traitent les volets suivants:

- bases juridiques de l'arrimage des charges
- bases physiques de l'arrimage des charges
- stabilité des structures de carrosseries
- équipements et outils d'arrimage
- méthodes d'arrimage des charges
- commentaires sur chargements typiques
- calcul de l'arrimage des charges (uniquement lors des formations de 2 x 8 heures)
- travaux pratique sur véhicules (uniquement lors des formations de 2 x 8 heures)

Formateur

Marc Wiltzius, instructeur certifié VDI 2700 et DVR

Les formulaires d'inscription se trouvent sur le site Internet: www.ifcc.lu ou peuvent être demandés à l'IFCC: tél: 42 39 39-220, e-mail: info@ifcc.lu.



LA BONNE MARCHÉ DE TOUTE ENTREPRISE, C'EST L'ÉQUILIBRE SOLIDE ENTRE TOUTES LES DÉCISIONS

Une formation proposée par l'**Institut de Formation de la Chambre de Commerce**
en collaboration avec l'**Institut Universitaire International Luxembourg**
avec le soutien de
HEC – Ecole de Gestion de l'Université de Liège et la **Chambre des Métiers**.

PROGRAMME 2006 / 2007

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS ONLINE
WWW.IFCC.LU

PROGRAMME	DATES	JOUR	HORAIRE	INTERVENANTS
SÉANCE D'INFORMATION KICK-OFF	19/09/2006 24/10/2006	Mardi Mardi	17.00 – 18.30 heures 17.00 – 18.30 heures	IFCC, IUIL, CM IFCC, IUIL, CM
MODULE 1 Le diagnostic et le management stratégique de l'entreprise	16/11/2006 17/11/2006 18/11/2006	Judi Vendredi Samedi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures 8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures 9.00 – 12.30 heures	Jean-Pierre Baeyens (HEC ULg) Jean-Pierre Baeyens (HEC ULg) Jean-Pierre Baeyens (HEC ULg)
MODULE 2 Le marketing d'entreprise et l'approche client	14/12/2006 15/12/2006 16/12/2006	Judi Vendredi Samedi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures 8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures 9.00 – 12.30 heures	Jean Tondeur (HEC ULg) Jean Tondeur (HEC ULg) Jean Tondeur (HEC ULg)
MODULE 3 L'analyse comptable et la gestion financière	26/01/2007 27/01/2007 14/02/2007 15/02/2007	Vendredi Samedi Mercredi Judi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures 8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures 8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures 8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Armand Juncker (Chambre de Commerce) Armand Juncker (Chambre de Commerce) Wilfried Niessen (HEC ULg) Wilfried Niessen (HEC ULg)
MODULE 4 Le leadership et les techniques managériales	15/03/2007 16/03/2007	Judi Vendredi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures 8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Didier Joris (HEC ULg) Didier Joris (HEC ULg)
MODULE 5 La gestion et le développement des ressources humaines	20/04/2007 21/04/2007	Vendredi Samedi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures 9.00 – 14.00 heures	Joëlle Letsch (ADT-Center) Joëlle Letsch (ADT-Center)
MODULE 6 L'environnement juridique de l'entreprise	24/05/2007 25/05/2007 26/05/2007	Judi Vendredi Samedi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures 8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures 9.00 – 12.30 heures	Paul Mousel (Etude Arendt & Medernach) Paul Mousel (Etude Arendt & Medernach) Paul Mousel (Etude Arendt & Medernach)
MODULE 7 Le développement international de l'entreprise	14/06/2006 15/06/2006 16/06/2006	Judi Vendredi Samedi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures 8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures 9.00 – 12.30 heures	Jean-Claude Lahaut (HEC ULg), IUIL, IEE Jean-Claude Lahaut (HEC ULg), IUIL, IEE Jean-Claude Lahaut (HEC ULg), IUIL, IEE
MODULE 8 Les systèmes d'information et l'E-Business	6/07/2007 7/07/2007	Vendredi Samedi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures 9.00 – 12.30 heures	Guy Kerger (Mindforest S.A.) Guy Kerger (Mindforest S.A.)
Soutenance du mémoire professionnel ⁽¹⁾	26/09/2007 27/09/2007	Mercredi Judi	9.00 – 12.30 et 13.30 – 17.30 heures 9.00 – 12.30 et 13.30 – 17.30 heures	IFCC, IUIL, HEC ULg, CM IFCC, IUIL, HEC ULg, CM

⁽¹⁾La durée de la soutenance est limitée à 1 heure, la date et l'horaire seront définis avec le candidat

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS: Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux:
7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg
(+352) 423939-220
(+352) 423939-820
info@ifcc.lu
www.ifcc.lu



7 juin 2006

Découverte du Luxembourg pour **des étudiants russes**



Une quinzaine d'étudiants russes ont suivi avec intérêt les différents exposés d'experts des relations russo-luxembourgeoises

Une quinzaine d'étudiants de l'Institut des relations internationales de Moscou (MGIMO) a fait une brève escale à la Chambre de Commerce du Luxembourg, dans le cadre de leur séjour de trois mois à l'ICN –Ecole de management à Nancy.

La matinée a été consacrée à une série d'exposés. Tout d'abord, les étudiants se sont fait expliquer l'économie luxembourgeoise par Carlo Thelen, Chef du Département International de la Chambre de Commerce. Ensuite, ils ont eu l'opportunité d'écouter différents exposés d'experts des relations

russo-luxembourgeoises invités par Francis Hoogewerf, président de la *Business Association Luxembourg-Russie*: Maksoud Ahmedkhanov, Avocat; Jean-Nicolas Braun, banquier indépendant; Daniel Cardao, Ressources Humaines Arce-lor Bettembourg; Andrew Hallan, Consultant indépendant; Claude Molinaro, Ancien 1^{er} Secrétaire de l'Ambassade de Luxembourg à Moscou et Guy de Muisser, Ancien Ambassadeur de Luxembourg en Russie.

L'objectif de ces exposés était d'explicitier aux étudiants le caractère des relations économiques, commerciales et sociales existant entre le Luxembourg et la Russie. Pour l'après-midi, une visite de SES Global a été programmée. La journée s'est clôturée par une réception à l'Ambassade de la Fédération de Russie, en présence de Son Excellence, Monsieur Eduard Malayan. ■

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

A.R.TECH. SOCIÉTÉ ANONYME

L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu

MANAGEMENT DES COMPÉTENCES



Une formation proposée par l'**Institut de Formation de la Chambre de Commerce** et l'**Institut de Formation Bancaire, Luxembourg** en collaboration avec leur partenaire académique, l'**Institut Commercial de Nancy (ICN), Ecole de Management** ainsi que les sociétés de consultance **Praxis Management** et **PricewaterhouseCoopers**

CALENDRIER SESSION 2006/2007

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS ONLINE
WWW.IFCC.LU

PROGRAMME	DATES	JOUR	HORAIRE	INTERVENANTS
MODULE 1				
La mobilité et la gestion des carrières	5/10/2006	Jeudi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Nadia Geraud-Latour
La mobilité et la gestion des carrières	6/10/2006	Vendredi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Nadia Geraud-Latour
La mobilité et la gestion des carrières	7/10/2006	Samedi	8.30 – 12.30 heures	Serge Ceurvels, Muriel Parrière
MODULE 2				
La culture et les comportements dans l'entreprise	9/11/2006	Jeudi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Vera Ivanaj
La culture et les comportements dans l'entreprise	10/11/2006	Vendredi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Vera Ivanaj
La culture et les comportements dans l'entreprise	11/11/2006	Samedi	8.30 – 12.30 heures	Guylaine Jordan Meille
MODULE 3				
La politique de formation	7/12/2006	Jeudi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Guy Deloffre
La politique de formation	8/12/2006	Vendredi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Guy Deloffre
La politique de formation	9/12/2006	Samedi	8.30 – 12.30 heures	Christoph Lemke, Olga Grintsevitch
Coaching collectif	9/12/2006	Samedi	13.30 – 17.00 heures	Mohamed Bayad
MODULE 4				
La politique de communication et le pilotage du changement	11/1/2007	Jeudi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Vera Ivanaj
La politique de communication et le pilotage du changement	12/1/2007	Vendredi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Vera Ivanaj
La politique de communication et le pilotage du changement	13/1/2007	Samedi	8.30 – 12.30 heures	Bruno Manière
MODULE 5				
Les systèmes d'information et la performance en ressources humaines	8/2/2007	Jeudi	9.00 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Mohamed Bayad
Les systèmes d'information et la performance en ressources humaines	9/2/2007	Vendredi	9.00 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Mohamed Bayad
Les systèmes d'information et la performance en ressources humaines	10/2/2007	Samedi	8.30 – 12.30 heures	Gérard Thiry
Coaching individualisé (1 heure par candidat)	17/2/2007	Samedi		Mohamed Bayad
Soutenance du mémoire professionnel	19/4/2007	Jeudi		Commission d'examen

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux:
7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg
(+352) 423939-220
(+352) 423939-820
info@ifcc.lu
www.ifcc.lu

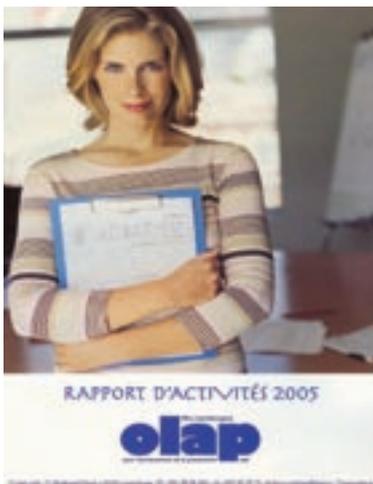
IFCC
Institut de Formation
de la Chambre de Commerce

IFBL
INSTITUT DE FORMATION BANCAIRE
LUXEMBOURG

ICN
Executive Education



Une année moyenne avec **une lueur à l'horizon**



L'OLAP asbl (l'Office Luxembourgeois pour l'Accroissement de la Productivité) vient de publier son Rapport d'Activités de l'année 2005. Les prévisions du STATEC pour l'année 2005 ont été confirmées. En effet, l'économie luxembourgeoise n'a pas vécu une envolée inattendue, mais a connu des progressions variables selon les secteurs. Ce développement contrasté et une certaine incertitude des entreprises ont eu comme effet que la formation continue à l'OLAP s'est développée dans deux sens opposés. D'un côté, les synergies entamées avec l'Institut de Formation de la Chambre de

Commerce (IFCC) et la Chambre des Métiers (CDM) ont eu un effet positif. De l'autre, la formation interne et sur mesure a fortement régressé comparé aux années précédentes. Les données chiffrées de l'année 2005 de ces deux domaines d'activités illustrent ce paradoxe:

- 113 séminaires inter-entreprises rassemblant 908 participants, soit une augmentation de 24 % en nombre d'actions et de 72 % en nombre de participants. Cet excellent résultat trouve sa source dans la collaboration intense de l'OLAP avec l'IFCC et la CDM dont une plate-forme commune de formations a contribué à 39 actions (35 %) et 483 participants (53 %). La moyenne du nombre de participants des séminaires proposés sur cette plate-forme était de 12, alors que celle des séminaires en régie seule de l'OLAP s'élevait à six personnes. L'effet positif des synergies n'est plus à démontrer.
- En revanche, le volet de la formation interne et sur mesure a chuté brutalement en 2005. Le 1^{er} trimestre a été particulièrement morose, ce qui a eu pour résultat une baisse de 26 % du

nombre d'actions, fixant celui-ci à 33, et une régression de 41 % du nombre de participants, soit 277 au total, par rapport à l'année 2004.

Par ailleurs, les cours de langues connaissent une augmentation du nombre d'actions réalisées, suite au grand succès des cours de langues par téléphone. L'offre en formations en NTIC a été rationalisée au 2^e semestre de l'année 2005. Cet exercice a abouti au résultat escompté. Ainsi, avec moins d'actions réalisées (-9 %), le nombre de participants s'est accru (+10 %). Aucune action n'a été concrétisée en matière de workshops internes en entreprise.

En résumé on peut donc constater qu'avec 146 actions de formation et 1.185 participants, l'année 2005 a été une année mitigée. Dès 2006 et suite au succès du partenariat avec l'IFCC et la CDM, la majorité des activités de l'OLAP sera proposée sur cette plate-forme fructueuse et un catalogue de formations commun sera publié. D'autre part, il a été décidé de donner une plus grande envergure à cette collaboration au niveau des séminaires inter-entreprises. Pour plus d'informations: www.olap.lu. ■

Mieux vous écouter,
**Mieux vous écouter,
mieux vous guider !**

ESPACE ENTREPRISES

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

MANAGEMENT INTERNATIONAL



concept factory.lu



Une formation proposée par l'**Institut de Formation de la Chambre de Commerce**
en collaboration avec son partenaire académique
l'**Institut Commercial de Nancy (ICN) Ecole de Management**



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

CALENDRIER SESSION 2006/2007

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS ONLINE
WWW.IFCC.LU

PROGRAMME	DATES	JOUR	HORAIRE	DUREE	INTERVENANTS
MODULE 1					
Stratégies de développement et management international	12/10/2006	Judi	8.30 - 12.30 et 13.30 - 17.00 heures	7,5 heures	Alexandre Melnik
Stratégies de développement et management international	13/10/2006	Vendredi	8.30 - 12.30 et 13.30 - 17.00 heures	7,5 heures	Alexandre Melnik
MODULE 2					
Marketing international	16/11/2006	Judi	8.30 - 12.30 et 13.30 - 17.00 heures	7,5 heures	Didier Kahlig
Marketing international	17/11/2006	Vendredi	8.30 - 12.30 et 13.30 - 17.00 heures	7,5 heures	Didier Kahlig
Marketing international	18/11/2006	Samedi	8.30 - 12.00 heures	3,5 heures	Didier Kahlig
MODULE 3					
Transports et logistique	7/12/2006	Judi	8.30 - 12.30 et 13.30 - 17.00 heures	7,5 heures	Jean-Paul Gaertner
Transports et logistique	8/12/2006	Vendredi	8.30 - 12.30 et 13.30 - 17.00 heures	7,5 heures	Jean-Paul Gaertner
MODULE 4					
Instruments financiers à l'international	18/01/2007	Judi	8.30 - 12.30 et 13.30 - 17.00 heures	7,5 heures	Jean-Pierre Chaussinand
Instruments financiers à l'international	19/01/2007	Vendredi	8.30 - 12.30 et 13.30 - 17.00 heures	7,5 heures	Jean-Pierre Chaussinand
Instruments financiers à l'international	20/01/2007	Samedi	8.30 - 12.00 heures	3,5 heures	Jean-Pierre Chaussinand
MODULE 5					
Management interculturel	9/02/2007	Vendredi	8.30 - 12.30 et 13.30 - 17.00 heures	7,5 heures	Alexandre Melnik
Management interculturel	10/02/2007	Samedi	8.30 - 12.00 heures	3,5 heures	Alexandre Melnik
Contrôle des connaissances	Mars 2007				Alexandre Melnik, Jean Junck

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux :
7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale :
Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg
(+352) 423939-220
(+352) 423939-820
info@ifcc.lu
www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Une formation encouragée et soutenue par le **Fonds Social Européen**





PROGRAMME DE FORMATION 2006

INTITULÉ	DATES	HORAIRE	PRIX
MANAGEMENT DE LA QUALITÉ			
Les documents du système de management de la qualité	19/10/2006	8.30 - 17.00	175 €
RESSOURCES HUMAINES			
Die Kunst der Motivation	3, 4/10/2006	8.30 - 17.30	300 €
MARKETING ET COMMERCIAL			
Erfolgreicher im technischen Kundendienst durch überzeugendes Auftreten, Gespräch und Arbeiten	3,4/10/2006	8.30 - 17.00	350 €
ACHATS ET LOGISTIQUE			
Rédiger un contrat d'achat	11/10/2006	8.30 - 17.00	175 €
La gestion moderne des stocks	17,18/10/2006	8.30 - 17.00	350 €
SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT			
Mise en place et suivi de la norme ISO 14001	5,6/10/2006	8.30 - 17.00	300 €
Sécurité incendie – Equipier de première intervention	11/10/2006	13.00 - 17.00	140 €
Mise en place et suivi du référentiel OHSAS 18001	17,18/10/2006	8.30 - 17.00	300 €
DROIT			
La responsabilité civile	25,27/9 et 2/10/2006	18.30 - 20.30	150 €
Introduction au droit luxembourgeois de la concurrence	18/10/2006	8.30 - 17.00	175 €
Sécurité sociale luxembourgeoise	18,19/10/2006	8.30 - 17.00	300 €
GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE			
La comptabilité informatisée (lundis & mercredis soirs)	25/9 - 25/10/2006	18.30 - 21.00	300 €
Calcul des traitements et salaires (mardis & jeudis soirs)	26/9 - 21/11/2006	18.30 - 20.30	300 €
Analyse financière, contrôle de gestion et contrôle interne	19,26/10/2006	8.30 - 17.00	300 €
FISCALITÉ			
Application de la TVA	4,5/10/2006	8.30 - 17.00	300 €
Déclaration de TVA	11/10/2006	8.30 - 17.00	175 €
Aides fiscales aux entreprises	18/10/2006	8.30 - 17.00	175 €
ORGANISATION ET EFFICIENCE PERSONNELLE			
Mehr Ruhe und Gelassenheit durch bewusstes Atmen	28/09 et 5/10/2006	18.30 - 20.30	100 €
Chefentlastung, Zeitmanagement, Selbstmanagement	9,10/10/2006	8.30 - 17.00	350 €
Gestion du stress et stratégies de réussite	9,10/10/2006	8.30 - 17.00	300 €
RELATIONS PROFESSIONNELLES			
Effiziente Moderation von Arbeitsgruppen	9,10/10/2006	8.30 - 17.00	300 €
Gérer son équipe	12,13/10/2006	8.30 - 17.00	300 €
Assistants de direction: maîtrisez avec aisance la diversité de votre fonction	16,17 et 26/10/2006	8.30 - 17.00	450 €
Projektmanagement: Projekte professionell starten, durchführen und beenden	Seminar: 16,17/10/2006 Gruppencoaching: 1/12/2006	8.30 - 17.00 8.30 - 17.00	450 €
Teamentwicklung	18, 19/10/2006	8.30 - 17.00	300 €
COMMUNICATION ÉCRITE ET ORALE			
Affirmez-vous au quotidien	4,5/10/2006	8.30 - 17.00	350 €
Rhetorik: Frei und überzeugend sprechen	4,5/10/2006	8.30 - 17.00	300 €
Reklamation als Chance: Was tun, wenn der Kunde sich beschwert?	5,6/10/2006	8.30 - 17.00	300 €
Savoir communiquer face à un groupe	9,16/10/2006	8.30 - 17.00	300 €
La gestion de la réclamation, du conflit au téléphone	13/10/2006	8.30 - 17.00	175 €
L'accueil au téléphone	18/10/2006	8.30 - 17.00	175 €
NTIC ET BUREAUTIQUE			
Initiation au PC et à l'environnement Windows	2,3/10/2006	8.30 - 17.00	390 €
Initiation à Word	9,10/10/2006	8.30 - 17.00	390 €

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

||| Locaux:

7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

✉ Adresse postale:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg

☎ (+352) 423939-220

☎ (+352) 423939-820

✉ info@ifcc.lu

🌐 www.ifcc.lu



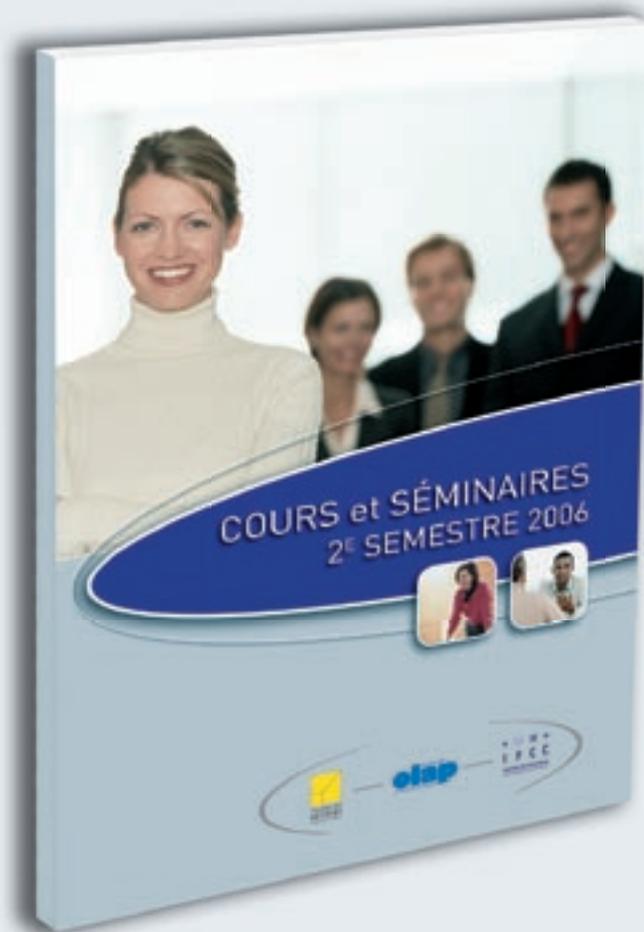
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Fabricant de succès

Cours et Séminaires 2^e semestre 2006



DEMANDEZ VOTRE CATALOGUE GRATUIT !



Demandez votre catalogue gratuit en renvoyant ce coupon par fax ou par voie de courrier à l'adresse suivante:

INSTITUT DE FORMATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

L-2981 Luxembourg • ☎ (+352) 423939-820

Société

Nom

Prénom

Adresse

E-mail

Nombre d'exemplaires (5 maximum)



Recherche et Développement

Le programme CAPACITES du 7^e PCRD: une opportunité pour les PME



Le futur Programme-Cadre européen de Recherche et Développement (7^e PCRD) qui entrera en vigueur en 2007 représente une opportunité financière intéressante non seulement pour les grandes entreprises et les centres de recherche mais également pour les petites et moyennes entreprises (PME).

En proposant un taux de cofinancement pouvant aller jusqu'à 75 % pour les activités de R&D réalisées par les PME, la Commission européenne affiche clairement sa volonté de les voir participer massivement aux appels à propositions du 7^e PCRD dont les premiers seront lancés fin 2006/début 2007.

■ Le programme spécifique CAPACITES

CAPACITES est l'un des quatre programmes constituant le 7^e PCRD¹. D'un budget prévisionnel de 4,2 mil-

liards EUR, il vise à développer et à renforcer les capacités de recherche et d'innovation dans l'Union européenne.

Les deux mesures phares de ce programme, bénéficiant d'une orientation plus ciblée sur les acteurs privés et de budgets conséquents, sont les actions favorisant la création d'infrastructures de recherche de dimension européenne (2 milliards EUR) et celles permettant aux PME d'entamer des travaux de recherche ambitieux avec le support de laboratoires publics (1,2 milliards EUR).

■ Les mesures de CAPACITES en faveur des PME

Deux régimes de financement sont mis en place afin de favoriser la recherche au profit:

- d'un groupe restreint de PME (trois ou quatre entreprises ayant des activités complémentaires): ce régime est centré sur les besoins des PME qui confient leurs activités de recherche à des exécutants de R&D extérieurs (centres de R&D, universités, etc.);
- des associations de PME: ce régime est centré sur les associations qui externalisent les activités de recherche, au profit de leurs membres, vers des exécutants de R&D extérieurs.

Il s'agit de soutenir financièrement les PME qui, n'ayant pas en interne les ressources techniques pour développer des programmes/projets de recherche, confient leurs travaux à des entités extérieures.

■ Les mesures de CAPACITES en faveur des infrastructures de recherche

Le programme CAPACITES prévoit un soutien financier pour le développement d'infrastructures de recherche existantes, mais également pour la création de nouvelles infrastructures.

Parallèlement à ces mesures phares, CAPACITES prévoit des actions en faveur de la mise en place de:

- parrainages de régions ayant de moindres capacités de R&D par des régions mieux dotées;
- partenariats entre, ou avec, des acteurs de la R&D de régions ultrapériphériques et de convergence (dotées d'un PIB inférieur à 75 % de la moyenne européenne);
- mesures visant à mieux intégrer la science dans la société;
- partenariats stratégiques de l'Union européenne avec des pays tiers.

NOTES

¹ Cf. MERKUR n°4, mai 2006, page 34 «Vers le 7^e Programme Cadre européen de Recherche et Développement»

Contact: Luxinnovation GIE – M. Jean-Michel LUDWIG
tél.: +352 43 62 63 1 – e-mail: jean-michel.ludwig@luxinnovation.lu

Présentation du **rapport de l'OCDE** sur le dispositif national de la recherche et de l'innovation au Luxembourg

Lors de la présentation officielle du rapport, Octavie Modert, Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, a expliqué que le gouvernement avait décidé en 2005 de demander à l'OCDE une analyse-évaluation du dispositif national de la recherche et de l'innovation, avec un accent particulier sur la recherche publique, afin d'assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie de Lisbonne. Elle a rappelé que le but de cette étude était d'obtenir des recommandations concrètes pour l'optimisation du système en place et de pouvoir mieux orienter la politique nationale future en matière de R&D et d'innovation.

Jean Guinet, administrateur principal de la direction de la Science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE, a souligné que le Luxembourg était «un territoire d'innovation parfois méconnu» et que ce rapport pouvait aider à redresser cette image. Il a également présenté des recom-



© SIP

mandations pour améliorer la gouvernance publique en matière de recherche et d'innovation. Jeannot Krecké a insisté: «En Europe et au Luxembourg, l'avenir est dans les produits et services à haute valeur ajoutée... or, qui dit haute valeur ajoutée, dit recherche et innovation». Il ne suffit pas d'inciter les entreprises à innover, il faut soutenir la recherche publique, véritable élément de la compétitivité du pays: «Un niveau élevé de recherche publique, avec une université et des centres de recherche

publics est primordial pour attirer la recherche privée et ainsi pérenniser et développer les emplois au Luxembourg».

François Biltgen a souligné que ce rapport d'évaluation constituait une première étape pour le développement d'une véritable culture de l'évaluation au niveau national, quasi absente actuellement. Il a en outre relevé qu'une feuille de route et un plan d'action étaient en préparation pour donner suite aux recommandations élaborées dans le Rapport.

De g. à dr.:
Nobuo Tanaka (OCDE);
François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;
Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur et
Jean Guinet (Administrateur principal de la direction de la Science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE)

WIRTSCHAFTSAUSKÜNFTEN FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX RECOURVEMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

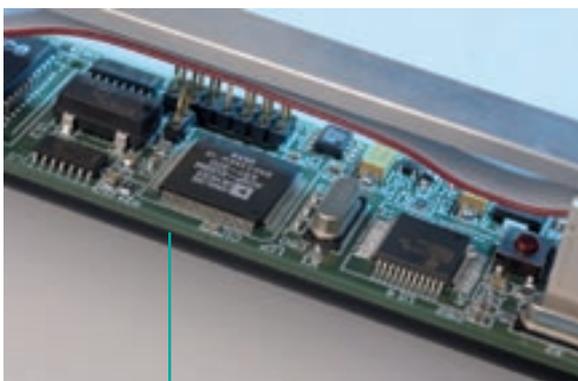
seit/dépuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns

Partenariat pour haute-technologie en sous-sol

Installation d'une sonde pour mesurer la corrosion d'un tube dans un forage (Californie, USA)



L'intérieur d'une sonde électronique développée par ALT

Secteurs minier, pétrolier, génie civil, hydrologie ou géothermie, tous ces domaines d'activité requièrent une connaissance parfaite de la structure et de la qualité d'un sous-sol. Depuis 1993, ALT conçoit et réalise des outils de mesure, appelés instruments de diagraphies différencées, qui permettent de répondre à ces besoins. «Il existe plusieurs moyens de déterminer les propriétés physiques d'une roche en utilisant différents capteurs: électrique, magnétique, scintillométrie, optique, acoustique, etc.», précise Jean-Marc Naisse. ALT a fait le choix de l'innovation technologique en développant une sonde acoustique quasi-unique.

■ Une sonde acoustique innovante

«Après avoir collaboré pendant des années avec Mount Sopris, une société américaine près de Denver, nous en sommes devenus actionnaires en 2003», rappelle Annick Henriette, Directrice associée d'ALT, fière d'avoir vu s'ouvrir une porte pour l'entreprise aux Etats-Unis. «En 2004, nous avons développé à la demande du Sandia National Laboratories une version haute température de notre televiseur acoustique.»

En 2006, Luxinnovation¹, en sa qualité de «Centre Relais Innovation» pour le Luxembourg², aide ALT à trouver un partenaire technique en Europe: Geofyzika, un laboratoire public tchèque. ALT lui livre une sonde acoustique capa-

ble d'évaluer la corrosion d'un tube dans un forage et, de ce fait, d'optimiser sa durée de vie.

■ Rayonnement international

Grâce au Centre Relais Innovation Luxembourg, ALT donne accès à sa technologie à un laboratoire qui, à son tour, pourra l'utiliser pour ses propres clients. Ce qui nous intéresse, c'est que nos outils soient utilisés dans le monde, «qu'on les connaisse et qu'on en parle», défend Mme Henriette, reconnaissant dans ce projet un moyen de développer une relation privilégiée avec ce client et de pénétrer par la suite le marché des pays de l'Est.

En attendant, l'entreprise se prépare à développer de nouveaux algorithmes pour une application plus particulièrement dirigée vers l'industrie pétrolière et mise sur ses contacts avec la grappe technologique AeroSpace, qu'elle a rejointe en 2004. «Les composants de nos sondes pourraient être utilisés dans les satellites», rappelle Jean-Marc Naisse.

Innovante dans ses technologies, l'entreprise a également fait de sa petite taille un atout lui permettant de prendre des décisions très rapides et... des risques. «Nous avons trouvé les bonnes personnes, le bon support et une bonne qualité de produit fini», conclut Annick Henriette.

Sur base d'un entretien mené en avril 2006 avec Mme Annick Henriette et M. Jean-Marc Naisse. ■

NOTES

¹ Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche

² Réseau de recherche de partenaires techniques

Pour lire ce récit dans son intégralité et découvrir le parcours d'autres entreprises innovantes, consultez la rubrique «Success stories» sur www.innovation.public.lu.

Pour prendre connaissance de nombreuses manifestations relatives à l'innovation et à la R&D au Luxembourg, dans la Grande-Région et en Europe, consultez la liste complète de l'Agenda de l'innovation sur www.innovation.public.lu.

Lancement de l'édition 2006 du **Prix de l'innovation industriel**

Dans le but d'encourager la créativité et l'innovation dans les entreprises, les écoles et auprès du grand public, la FEDIL a créé en 1982 le Prix de l'innovation industrielle s'adressant à toute personne ou tout groupe de personnes domiciliée(s) ou travaillant au Luxembourg ainsi qu'aux Luxembourgeois travaillant

ou étudiant à l'étranger. Les critères retenus pour attribuer le Prix de l'innovation industrielle sont doubles: les travaux présentés doivent se distinguer par leurs caractères innovateur et original et doivent présenter un intérêt pour l'économie.

Ce prix est décerné tous les deux ans. Il comporte la remise d'un diplôme ainsi qu'une récom-

pense en numéraire. Les candidats à la promotion 2006 peuvent demander un formulaire de candidature et retourner ce dernier accompagné d'une description succincte au plus tard pour le 22 septembre 2006, auprès du secrétariat de la FEDIL, B.P. 1304, L-1013 Luxembourg, tél.: 43 53 66-16. ■

Rencontre avec **l'espace et l'aéronautique**

Une délégation d'étudiants de l'ANEIL (Association nationale des étudiants ingénieurs luxembourgeois) a eu l'occasion de rencontrer des ingénieurs passionnés par leur métier dans le domaine de l'espace et de l'aéronautique.

Cet événement, organisé par le Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE), a été rehaussé par la présence de François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et les membres de la délégation du Luxembourg auprès de l'ESA.

Dans son mot d'introduction, le ministre Biltgen, tout en rappelant la fascination et l'émerveillement que la conquête de l'espace continue de faire naître, s'est montré préoccupé face au manque d'intérêt des jeunes pour entreprendre des études scientifiques et techniques dont témoignent les statistiques d'inscriptions dans les universités européennes.

Considérant les conséquences défavorables de ce développement pour le recrutement par les entreprises, il s'est félicité de cette ini-

tiative visant à établir un dialogue entre les étudiants et les industriels du secteur.

Le président du GLAE, Yves Elsen, a présenté le GLAE et a brièvement rappelé ses activités en tant que porte-parole des entreprises actives dans le domaine spatial et les besoins en ressources humaines du secteur au Luxembourg à court et à moyen terme.

Le chargé de mission auprès du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en charge des relations avec l'Agence spatiale européenne (ESA), Marc Serres, a ensuite expliqué aux étudiants le fonctionnement de l'ESA, le mécanisme de coordination des relations avec l'ESA, ainsi que les nouvelles opportunités pour les étudiants et jeunes diplômés luxembourgeois suite à l'adhésion à cette organisation.

Afin de présenter aux futurs ingénieurs les opportunités de carrière et d'emploi dans le secteur de l'espace et de l'aéronautique, la parole a ensuite été donnée aux ingénieurs des entreprises membres du GLAE, représentant des

sociétés Entreprise des Postes et des Télécommunications, EURO-COMPOSITES S.A., HITEC Luxembourg S.A., LUXSPACE S.A.R.L., SES ASTRA S.A., SIEMENS S.A. et TELINDUS S.A. afin qu'ils puissent expliquer leur parcours professionnel et donner un aperçu de leurs métiers très diversifiés.

A l'issue d'une séance de questions et de réponses, le président du GLAE a résumé les principaux métiers présentés, notamment, le développement de systèmes, les télécommunications, le contrôle de satellites, l'informatique, ainsi que les relations avec l'ESA, témoignant ainsi des nombreuses opportunités d'emplois dans le domaine de l'espace pour les futurs ingénieurs. Le GLAE et les responsables du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont convenu de répéter cet échange fructueux lors de la prochaine réunion européenne des étudiants luxembourgeois, la REEL 2006, à Strasbourg.

Pour plus d'informations: www.glae.lu. ■

Succès de la **18^e Conférence Internationale CAiSE 2006**

Au mois de juin 2006 a eu lieu au Luxembourg la 18^e édition de la Conférence internationale CAiSE sur le thème de l'ingénierie des systèmes d'information, c'est-à-dire des nouvelles applications des technologies de l'information et de la communication pour demain.

L'une des plus importantes conférences en Europe dans le domaine des Systèmes d'Information a été organisée conjointement par le Professeur Dr Eric Dubois du Centre de Recherche Public Henri Tudor, par le Professeur Dr. Klaus Pohl de l'Université de Duisburg-Essen en Allemagne et par le Professeur Dr Pascal

Bouvry de l'Université du Luxembourg.

Plus de trois cents chercheurs scientifiques et ingénieurs R&D venant du monde entier se sont donné rendez-vous au Luxembourg afin de discuter les nouveaux défis en matière d'ingénierie pour la prochaine génération de Systèmes d'Information. Des intervenants de très haute qualité ont assuré conférences, workshops et tutoriaux durant cinq jours d'événement.

L'objectif principal de CAiSE 2006 était de rassembler praticiens et chercheurs autour des défis liés aux nouvelles applications des technologies de l'information et de la

communication. Cette année, la conférence s'est concentrée sur le thème de la «Confiance autour des Systèmes d'Information». Ce thème est très important pour les intérêts économiques du Luxembourg, pour qui le développement de nouveaux services électroniques à forte valeur ajoutée va de pair avec des aspects liés à la confiance de leurs utilisateurs. Ces aspects couvrent à la fois des données technologiques liés à la sécurité, mais également des éléments moins techniques comme ceux liés à la qualité de ces services ainsi qu'à la facilité d'utilisation de ces services par des utilisateurs non-spécialistes. Pour plus d'informations: www.tudor.lu/caise06. ■

DesktopStandard Corporation annonce **l'acquisition de NeoValens**

DesktopStandard Corporation, entreprise américaine, a annoncé au Microsoft Management Summit à San Diego (Californie), l'acquisition du fournisseur de solutions de sécurité Windows, NeoValens S.A. entreprise luxembourgeoise hébergée au Technoport à Esch-sur-Alzette.

DesktopStandard va assimiler l'expertise en solutions de sécurité Windows de l'entreprise luxembourgeoise pour étendre Policy-

Maker, sa famille d'extension de Microsoft Group Policy.

Le fondateur et CEO de NeoValens, Marco Peretti, rejoint DesktopStandard en tant que directeur des solutions de sécurité, en amenant plus de 15 ans d'expérience au sein de l'équipe d'ingénieurs de DesktopStandard.

Peretti est l'ancien fondateur de SecureWave où il dirigea avec grand succès les développements de leurs solutions de sécurité. Après cette aventure il créa

NeoValens pour capitaliser sur une reconnaissance croissante par rapport au rôle fondamental que joue le principe de moindre privilège dans le succès d'une stratégie de sécurité.

Il a travaillé en étroite collaboration avec DesktopStandard les deux dernières années en vue de commercialiser et perfectionner son concept innovateur concernant l'implémentation et la gestion de moindre privilège dans un environnement d'entreprise.

Selon le CTO de DesktopStandard, Eric Voskuil, Windows Vista offre d'excellentes améliorations de sécurité pour l'utilisateur individuel et une protection accrue pour un administrateur local, mais pas assez pour pouvoir gérer un environnement de moindre privilège de façon centra-

lisée. NeoValens et DesktopStandard ont été des pionniers dans ce domaine avec PolicyMaker Application Security, disponible depuis plus d'un an et qui supporte toutes les plateformes depuis Windows 2000.

Cette solution a connu un franc succès au sein des entrepri-

ses et a résisté à de fortes évaluations d'experts. DesktopStandard a décidé d'acquérir NeoValens ainsi que la demande de brevet technologique associée qui vise une gestion des privilèges dynamique.

Pour plus d'informations: www.desktopstandard.com ■

Nouvelles technologies

Un assistant à la lecture pour **personnes dyslexiques**

L'Université de Copenhague, le Danish Building Research Institute, Sensus ApS, Hewlett-Packard et Motorola ont uni leurs forces avec l'entreprise Motto S.A., basée au Luxembourg, autour d'un projet à grande échelle. Celui-ci fait appel à de nouvelles technologies dans le but de développer un assistant électronique et éducatif à l'intention des personnes présentant des difficultés de lecture, et en particulier des personnes dyslexiques.

Le concept du projet consiste à offrir aux personnes en difficulté une assistance quotidienne au moyen de leur ordinateur de poche (PDA), par exemple pour comprendre des brochures techniques, des menus de restaurant, ou formulaires de douane. L'appareil permet de prendre une image du texte avec le PDA, qui effectuera une lecture vocale du texte.

Des programmes sont également développés pour permettre

aux personnes en difficulté d'améliorer leurs capacités de lecture sans que leur déficit en matière de lecture soit dévoilé à leur entourage. Elles peuvent choisir en toute liberté le moment et le lieu où elles souhaitent recourir à leur assistant. Selon l'OCDE, environ 1/3 des citoyens européens adultes éprouvent des difficultés de lecture qui affectent leur formation, leur vie professionnelle ou leurs loisirs.

Torben Rasmussen, le directeur de Motto S.A, se félicite que des organisations et des personnes émérites se joignent à ce projet. Les bénéficiaires pour les individus et pour les entreprises sont considérables.

Le fait que la société soit établie au Luxembourg leur permet de développer leurs activités de recherche en coopération avec des institutions publiques et des entreprises privées de la région, en collaboration étroite avec leurs parte-

naires au Danemark. L'ensemble des activités commerciales et de marketing dans le monde entier sera effectué depuis le Luxembourg.

Les diverses applications seront lancées sur une période de 18 mois à partir d'octobre 2006. Quant aux premières études sur le terrain, elles auront lieu dès cet été et seront effectuées avec la participation de 50 employés travaillant dans le domaine de la construction et concernés par des difficultés de lecture.

Le Ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Innovation danois et le Fond Social européen financent les projets à hauteur de 480.000 euros. Hewlett-Packard et Motorola, quant à eux, offriront l'équipement et le concours technique. Pour plus d'informations: Torben Rasmussen, Directeur de Motto S.A., e-mail: tr@motto-captura.com, tél.: 26 31 34 30. ■



constructions
et immobilière
KURT
Une seule enseigne,
plusieurs compétences.

»» constructions
Travaux publics et privés - Génie civil - Ouvrages d'art - Démolitions - Terrassements -
Construction de résidences et de maisons clés en mains.

»» immobilière
Toutes transactions immobilières (achat - vente - location). Vente de nouvelles
constructions clés en mains (maisons, appartements, surfaces commerciales et surfaces
de bureaux). Divers lotissements dans le Grand-Duché de Luxembourg.



Rue de Luxembourg, 106
L-8140 BRIDEL
Tél. : 33 95 95-218/219
Fax : 33 95 90
E-mail : immo@kurt.lu
www.kurt.lu

Synthèse de l'étude économique du Luxembourg, 2006

L'économie du Luxembourg a retrouvé ses marques, confirme le rapport de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique. Elle affiche actuellement une croissance proche de 4,5 %. Le secteur des services financiers, qui représente près d'un tiers de l'activité économique, a profité du retour de la confiance. Néanmoins, certains signes dénotent que les conditions de la croissance économique à long terme deviennent moins favorables. La production n'a pas retrouvé les taux d'expansion élevés des années 80 et 90, le dynamisme des revenus réels a faibli, la croissance de la productivité s'est ralentie, la situation budgétaire s'est dégradée et l'inflation est restée plus forte que chez les principaux partenaires commerciaux. La présente Synthèse de l'OCDE présente son diagnostic, mais aussi des recommandations que le gouvernement devra examiner de près.

■ Comment l'économie peut-elle être préparée au ralentissement de la croissance à long terme?

L'économie a repris ses marques après les perturbations survenues au début du siècle, et elle connaît actuellement une reprise soutenue. En 2004 comme en 2005, la croissance de la production est montée à 4 %, niveau proche de son rythme tendanciel, et les perspectives à court terme dénotent la persistance d'une vive expansion en 2006. Le secteur des services financiers (qui représente

environ 30 % de la valeur ajoutée) s'est rétabli après l'éclatement de la bulle boursière, les investisseurs ayant repris confiance dans les marchés d'actions. Par ailleurs, il n'a pas souffert de l'instauration d'une retenue à la source sur les revenus d'intérêts, qui ne semble pas avoir découragé les clients non résidents. En conséquence, les gains d'emploi ont été robustes (environ 3 % par an ces deux dernières années), surtout dans les institutions financières mais aussi dans des activités associées comme les services aux entreprises.

Néanmoins, certains signes montrent que les conditions éco-

nomiques à long terme deviennent moins favorables. La croissance du PIB réel n'a pas retrouvé son rythme rapide antérieur, les revenus réels ont perdu de leur dynamisme, la productivité tendancielle s'est ralentie, la situation budgétaire est tendue et l'inflation est restée plus forte que chez les principaux partenaires commerciaux, au détriment de la compétitivité. La très vive expansion des années 80 et 90 reposait sur une spécialisation dans des branches en croissance rapide et à forte valeur ajoutée, notamment les services financiers. La libéralisation des marchés de capitaux dans les

pays de l'OCDE s'est conjuguée à d'autres facteurs pour alimenter l'expansion mondiale des services financiers, et le Luxembourg a offert des avantages réglementaires et fiscaux qui ont permis à son secteur financier de croître à un rythme particulièrement rapide. La transition touchant à sa fin, la croissance tendancielle pourrait se ralentir encore, pour tomber à un taux voisin de la moyenne européenne. Compte tenu de ces perspectives, les autorités seraient bien avisées de préparer l'économie à une ère nouvelle, en particulier en investissant dans le développement du capital humain des enfants, notamment les enfants d'immigrants et ceux issus de milieux socio-économiques défavorisés.

■ Comment assainir les finances publiques?

Un signe manifeste de tension dans l'économie est donné par la dégradation des finances publiques: les excédents budgétaires confortables enregistrés durant la majeure partie des années 90 ont fait place à un déficit de 1,9 % du PIB en 2005. Cette détérioration est largement structurelle, comme en témoigne le fait que le déficit n'a pas diminué durant la reprise actuelle. Si elle perdurait, cette tendance budgétaire remettrait en cause la stabilité macro-économique et la faible imposition des revenus du travail, qui a été si importante dans le passé, notamment pour attirer les investisseurs et les travailleurs étrangers. Les autorités sont résolues à ramener le solde budgétaire structurel à un niveau proche de l'équilibre en 2009, ce qui implique une amélioration de 0,5 % du PIB chaque année jusqu'à la fin de l'actuelle législature. À cet effet, le gouvernement et les partenaires sociaux ont signé un accord tripartite qui

visait à freiner la croissance des dépenses publiques, notamment en reportant (sans rattrapage) l'indexation des salaires et des prestations sociales et en réduisant les programmes d'investissement publics. Il est indispensable de freiner la montée des dépenses, et en particulier celle des transferts sociaux, qui représentent la principale catégorie de dépenses publiques et qui ont été stimulés par l'ouverture de nouveaux droits (congé parental, notamment) et par l'extension de droits existants (Rentendösch – réforme des retraites). La plupart des prestations se caractérisent par des taux de remplacement très élevés en comparaison des autres pays. Par conséquent, les budgets futurs devraient éviter d'introduire de nouveaux programmes de transferts ou d'élargir les programmes existants, et suspendre temporairement l'ajustement des prestations sur les salaires réels.

En ce qui concerne les programmes sociaux, les dépenses de santé ont été particulièrement dynamiques. Au cours de la période 1997-2003, les dépenses par personne (à parité de pouvoir d'achat) ont augmenté plus vite au Luxembourg que dans tout autre pays de l'OCDE. Le budget de l'Union des caisses de maladie est devenu déficitaire et les cotisations ont dû être relevées. Ce rythme de croissance élevé résulte, pour l'essentiel, de l'expansion rapide du nombre de travailleurs frontaliers couverts par les organismes de sécurité sociale, par la décision des autorités de mettre en place un régime d'assurance dépendance et de construire de nouveaux hôpitaux, qui ont offert une palette de choix plus large aux patients mais aussi suscité une augmentation permanente des dépenses. Au lieu de créer des établissements hospitaliers supplémentaires pour couvrir la gamme complète des

traitements médicaux, les autorités devraient favoriser la coopération avec les prestataires de soins des pays voisins; cela contribuerait à réduire le double emploi de services hospitaliers. En outre, le nombre des médecins a augmenté rapidement, de même que leurs honoraires, qui sont désormais indexés sur les taux de salaire nominaux de l'économie. S'il est vrai que la maîtrise des dépenses en soins ambulatoires pose des problèmes dans tous les pays de l'OCDE, les autorités devraient envisager de mettre en place un mécanisme de filtrage, en confiant aux généralistes le soin de diriger les patients vers des spécialistes; cela pourrait freiner la croissance future des dépenses en soins ambulatoires.

La poussée de la masse salariale publique est une autre cause de la vive expansion des dépenses de l'Etat. La fonction publique n'est pas surdimensionnée par rapport aux autres pays, mais les salaires individuels sont élevés et affichent une dynamique forte, en partie du fait d'augmentations automatiques liées à l'ancienneté. Face à cette situation, le gouvernement a décidé de geler les rémunérations dans le secteur public en 2007 et 2008. En outre, les règles actuelles concernant la mobilité des agents entre les différents organismes publics sont très rigides, de sorte qu'il est difficile de réagir à l'évolution de la demande de services publics. Par conséquent, il faudrait rendre plus flexible la gestion de la fonction publique, de manière à faciliter le redéploiement des ressources humaines, et mettre en place les éléments d'un système d'évaluation des performances assorti d'incitations.

D'autres pratiques de gestion budgétaire pourraient gagner en efficacité. Premièrement, le gouvernement continue de soumettre au Parlement un budget qui se



borne essentiellement à présenter les recettes et les dépenses de l'administration centrale pour l'année suivante; il n'évalue donc pas les tendances à moyen terme du budget et ne présente pas de façon suffisamment transparente les interactions financières avec le système de sécurité sociale, très complexes dans le cas du Luxembourg. Le gouvernement devrait soumettre au Parlement un budget qui évalue les tendances à moyen terme des finances des administrations publiques et qui englobe le système de sécurité sociale. Deuxièmement, le gouvernement continue de demander des autorisations de crédit par ligne budgétaire, ce qui revient à mettre l'accent sur les moyens financiers et non sur les objectifs d'ac-

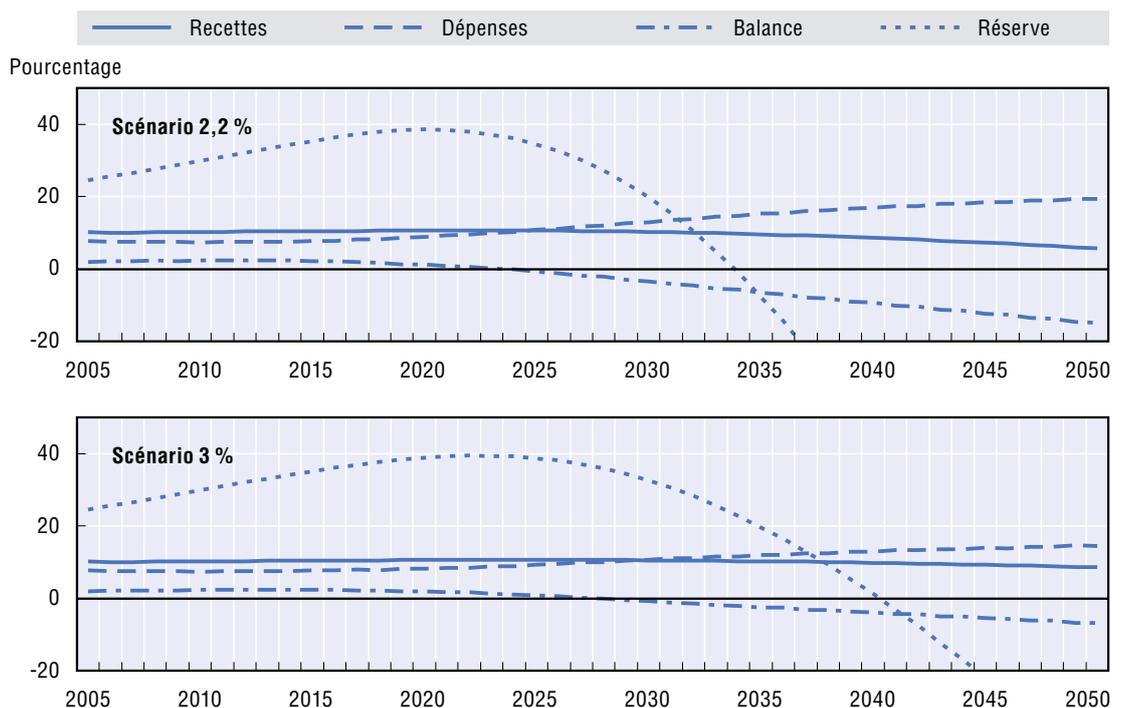
tion ultimes. Le cadre budgétaire devrait adopter une approche axée sur les résultats, qui se focalise sur les objectifs finaux et qui fournisse aux gestionnaires budgétaires une dotation fongible, à charge pour eux d'atteindre ces objectifs. Troisièmement, les projets d'investissement publics sont exécutés par 29 «fonds spéciaux» conçus pour des tâches très diverses. L'un des avantages de ces fonds est qu'ils permettent d'imputer les ressources non utilisées sur l'exercice suivant, ce qui évite les vagues de dépenses massives en fin d'année. En revanche, ils sont un facteur de rigidité dans l'exécution budgétaire puisque les ressources ne peuvent pas être redéployées si nécessaire. Il convient de réduire le nombre des

«fonds spéciaux» pour favoriser la fongibilité des ressources.

■ Comment assurer la soutenabilité financière du régime des pensions?

Bien que le système de retraite de la sécurité sociale semble pour l'heure en bonne santé financière, il arrivera progressivement à maturité et accusera un passif considérable après 2030, lorsque le ratio cotisants/bénéficiaires sera beaucoup moins favorable. De surcroît, beaucoup de bénéficiaires actuels qui ont aujourd'hui une durée de cotisation incomplète – notamment les femmes, les travailleurs frontaliers et les migrants – acquerront des droits à pension plus complets. Par ailleurs, l'allongement de l'espérance de vie fait que les pensions seront ver-

Graphique 1:
Evolution du solde financier et de l'actif net du système de retraite, 2005-2050 en pourcentage du PIB



Source: IGSS 2006

sées pendant une période plus longue qu'elle ne l'est aujourd'hui, ce qui alourdira d'autant les dépenses futures. Si rien n'est fait, les engagements s'accumuleront pour représenter entre 49 et 151 % du PIB à l'horizon 2050, suivant le taux de croissance futur du PIB réel. Dans un premier temps, la situation financière du système de sécurité sociale se dégradera progressivement, laissant un répit pour engager des réformes qui, si elles sont appliquées rapidement, pourraient restaurer la viabilité à long terme du système sans provoquer d'ajustements douloureux.

La concentration des promesses de pensions après 2030 appelle un préfinancement des paiements futurs. A cet égard, il faut réduire les taux de remplacement des pensions afin d'alléger les dépenses et d'accumuler des actifs financiers pour un montant équivalent à 70-100 % du PIB à l'horizon 2030 (suivant le rythme de la croissance future), alors que les réserves ne représentent que 24 % du PIB à l'heure actuelle. La réduction des taux de remplacement n'entamerait pas trop le bien-être des retraités, car les taux de remplacement légaux des pensions sont aujourd'hui très élevés – de fait, ils se situent parmi les plus élevés de la zone OCDE. Certes, le préfinancement aiderait à faire face à la maturation du régime et au gonflement des paiements, mais il ne remettrait pas le système sur une trajectoire viable. A cet effet, il faudrait encourager les travailleurs à consacrer une part substantielle de leur longévité accrue à des activités productives au lieu de la réserver exclusivement aux loisirs. Par conséquent, les autorités devraient adopter les mesures suivantes: indexer les âges légaux de la préretraite et du versement de la pension sur l'espérance de vie; durcir l'accès aux programmes de préretraite; réduire l'éligibilité à

des droits à pension validés pour des périodes non cotisées; faire en sorte que l'incitation financière actuelle à différer le départ à la retraite soit neutre en termes actuariels.

■ Que faire pour accroître les taux d'emploi?

Bien que l'emploi progresse à un rythme soutenu, le chômage a augmenté depuis le début de la décennie. Cette aggravation résulte en partie d'une réforme administrative qui a transféré les demandeurs d'emploi invalides et partiellement invalides au régime d'assurance chômage. Mais on a également observé une augmentation du nombre des résidents réguliers sans emploi.

Si une proportion croissante de résidents ne trouve pas de travail c'est, semble-t-il, en raison du niveau élevé de leurs prétentions salariales, qui s'explique lui-même par le montant substantiel des revenus de remplacement. Durant la première année de chômage, les prestations nettes atteignent 90 % des gains antérieurs pour le salarié moyen. Bien que cette prestation s'épuise au bout de 12 mois, le revenu minimum garanti (RMG) maintient ensuite le taux de remplacement aux environs de 80 % pour un travailleur qui avait des gains moyens et un conjoint à charge. Les autorités devraient donc envisager d'abaisser les taux de remplacement actuels des indemnités de chômage après une période initiale de trois mois de chômage. Le fait que le RMG est lié au niveau de revenu du conjoint peut aussi engendrer d'importantes trappes à inactivité pour les conjoints à charge. La réduction du RMG lorsque le conjoint à charge trouve un emploi devrait être plus progressive, de façon à renforcer les incitations à travailler.

Devant la montée du chômage, il est particulièrement important que le service public de l'emploi (ADEM) assure un meilleur appariement des demandes et des offres d'emploi. Les mesures d'activation prises par l'ADEM ne sont plus appropriées, en particulier parce que l'Agence n'a plus assez de crédits et d'équipements pour faire face à un grand nombre de demandeurs d'emploi. Le récent accord tripartite renforce les mesures d'activation, et de plus les autorités ont demandé à l'OCDE de procéder à un examen spécial de l'ADEM afin d'orienter les réformes destinées à rendre le système plus efficace.

La panoplie existante de programmes de préretraite a contribué à faire baisser le taux d'emploi des travailleurs âgés, qui atteint aujourd'hui l'un des niveaux les plus bas de la zone OCDE. Ces dispositifs avaient été créés dans le passé pour répondre à des événements particuliers (notamment la forte baisse de la production d'acier), mais ils n'apparaissent plus justifiés. C'est notamment le cas de la «préretraite d'ajustement», qui devrait être progressivement supprimée. Les travailleurs peuvent percevoir une pension de préretraite à l'âge de 60 ans à condition d'avoir cotisé au régime de retraite pendant au moins 40 ans, compte tenu des droits validés pour des périodes non cotisées, notamment les années consacrées aux études supérieures et à l'éducation des enfants. Non seulement ces droits gratuits sont généreux par rapport aux autres pays, mais de plus ils risquent de favoriser un allongement inefficace de la durée des études supérieures et un retrait injustifié des femmes du marché du travail après la naissance de leur enfant. Les autorités devraient revoir les modalités de validation des périodes non cotisées pour les droits à pension, de



manière à renforcer les incitations à travailler.

■ Comment améliorer les résultats du système éducatif?

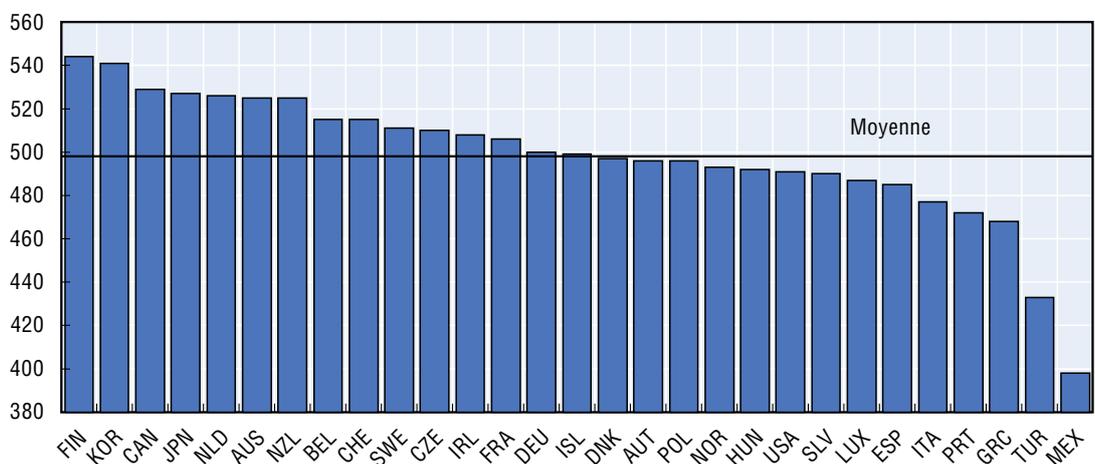
Si des réformes ne sont pas engagées, la faiblesse des performances éducatives fera de plus en plus obstacle à la volonté gouvernementale de bâtir une économie fondée sur le savoir. Selon l'étude PISA 2003, les résultats des élèves luxembourgeois sont inférieurs à la moyenne OCDE, l'écart de performance entre les enfants d'immigrants – dont la plupart proviennent d'Etats membres de l'UE à langues romanes – et les élèves autochtones étant supérieur à la moyenne. En partie pour cette raison, le niveau d'instruction est également inférieur à la moyenne OCDE. Pour remédier à ces carences, il n'y a pas lieu nécessairement de dépenser davantage, mais il faut sans aucun doute utiliser plus efficacement les ressources.

L'acquisition de connaissances est particulièrement difficile pour les enfants issus de l'immigration et/ou de milieux socio-économiques défavorisés, du fait que le Luxembourg a un système éducatif trilingue (les langues d'enseignement sont le Lëtzebuergesch, l'allemand et le français). L'aptitude à parler couramment chacune des trois langues officielles est considérée comme un objectif, car elle favorise l'unité sociale dans un pays qui pourrait sinon se scinder en deux communautés linguistiques distinctes (germanophone et francophone). L'enseignement trilingue est également jugé essentiel pour intégrer les enfants d'immigrants, qui risqueraient sinon de rester en marge de la société.

Les autorités ont déployé des efforts considérables pour surmonter les difficultés d'apprentissage dans un système d'enseignement trilingue. L'éducation préscolaire a été étendue aux enfants de trois ans à titre facultatif,

si bien que les enfants issus de l'immigration ont plus de temps pour apprendre le Lëtzebuergesch avant d'entrer à l'école primaire. Des cours d'allemand de soutien sont offerts au niveau élémentaire pour aider les enfants d'immigrants à mieux maîtriser cette langue. Il existe des classes spéciales pour les enfants d'immigrants qui n'ont pas commencé leurs études au Luxembourg; on y donne des cours intensifs d'allemand et/ou de français afin de leur permettre d'intégrer dès que possible la filière d'enseignement normale. Les nouvelles données empiriques provenant des tests PISA montrent que le Luxembourg a réussi à relever ce défi: l'effet négatif du statut d'immigrant sur les résultats aux tests PISA est de l'ordre de la moyenne OCDE. Il y a toutefois moins de soutien et de flexibilité pour l'enseignement professionnel, qui est dispensé principalement en allemand, alors que beaucoup d'enfants issus de l'immigration se retrouvent dans cette filière après une scolarité primaire médiocre, d'où un taux

Graphique 2:
Performance moyenne des élèves en mathématiques, compréhension de l'écrit, sciences et résolution de problèmes dans l'étude PISA 2003 de l'OCDE



Sources: OCDE, PISA 2003

élevé d'abandons. Les autorités devraient donc continuer de faire preuve de flexibilité et chercher des solutions innovantes pour la mise en œuvre du système trilingue, notamment en encourageant la participation des enfants d'immigrés aux cours d'allemand de soutien, mais aussi en augmentant la proportion des cours dispensés en français dans la filière secondaire professionnelle.

Un autre trait spécifique du système éducatif luxembourgeois est son caractère très stratifié. A un âge précoce, les enfants sont répartis dans un grand nombre de filières parallèles, et n'ont guère de possibilités d'accéder plus tard à une filière plus élevée. Il existe trois filières principales, avec des programmes scolaires et professionnels séparés: l'enseignement secondaire général (environ 30 % des élèves) et l'enseignement secondaire technique (environ 25 % des élèves) conduisent à des qualifications de même valeur juridique sur le marché du travail et pour l'accès à l'université. Dans chaque filière, les élèves sont également répartis en fonction de leurs performances. Les données internationales montrent que dans les pays dotés de systèmes très différenciés le contexte socio-économique a un impact important sur les résultats des élèves. En conséquence, le système éducatif ne permet peut-être pas d'offrir aux élèves de milieux défavorisés et/ou issus de l'immigration la possibilité de mieux réussir que leurs parents.

Afin d'accroître la perméabilité entre les différentes filières et d'augmenter la diversité sociale, le gouvernement a décidé voici dix ans que toutes les nouvelles écoles secondaires offriraient les trois filières d'enseignement (général, professionnel technique et professionnel ordinaire) au niveau du premier cycle. Mais les établisse-

ments secondaires existants ont refusé de faire de même. Toutes les écoles secondaires devraient être tenues d'offrir les trois filières d'enseignement durant les premières années. En vue d'une plus grande perméabilité, les autorités envisagent de créer un module correspondant aux deux premières années de l'enseignement secondaire, au cours duquel les programmes d'enseignement général et d'enseignement professionnel technique évolueraient en parallèle. Cela faciliterait l'entrée dans la filière générale plus cotée pour certains enfants qui avaient été orientés vers le programme technique dès le début de leurs études secondaires. Les autorités envisagent aussi de mettre en place des examens qui permettraient aux élèves ayant obtenu un certificat à la fin des études secondaires professionnelles ordinaires (régime professionnel) d'accéder à l'enseignement supérieur à l'issue d'examens supplémentaires. Dans l'ensemble, il faudrait ménager une plus grande perméabilité entre les filières pour donner une seconde chance aux élèves qui ont été orientés vers les études professionnelles. Les autorités devraient également se demander s'il est rationnel de continuer à orienter une aussi forte proportion d'élèves (45 %) vers les filières professionnelles (régime de technicien et régime professionnel) qualifiant à un métier spécifique, alors qu'une bonne formation générale convient sans doute mieux pour les emplois offerts au Luxembourg.

Le Luxembourg enregistre un taux élevé de redoublements; or, il est admis que cette pratique est néfaste car elle n'améliore pas les performances, se révèle coûteuse et tend à accentuer l'impact du contexte socio-économique sur les résultats scolaires. Afin de réduire les redoublements, les

autorités ont récemment introduit des mesures correctrices pour tous les enfants qui n'arrivent pas à suivre. Le nombre des redoublants a aussi diminué grâce à la possibilité de faire une moyenne des résultats obtenus dans différentes matières – auparavant, les élèves devaient être reçus dans chaque matière ou les repasser toutes – et la situation devrait s'améliorer encore à la faveur de nouvelles règles moins restrictives pour le calcul de ces moyennes. Les autorités envisagent de réorganiser les programmes d'enseignement primaire sur six ans en créant trois modules de deux ans, avec des compétences spécifiques à acquérir à la fin de chaque module. Les programmes correspondants seraient allégés, ce qui laisserait une marge de temps de classe de 30 % pour amener les enfants au niveau souhaité. Les élèves qui n'atteindraient pas les normes voulues dans le premier ou le second module seraient tout au plus tenus de redoubler une année, tandis qu'en cas d'échec à la fin du troisième module l'élève serait orienté vers la filière d'enseignement professionnel («régime préparatoire») qui conduit à une formation en apprentissage pendant le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les autorités devraient continuer de mettre en œuvre les réformes conçues pour réduire la fréquence des redoublements, notamment la réorganisation de l'enseignement primaire en trois modules de deux ans, avec des compétences spécifiques à acquérir dans chaque module.

Environ un quart des enseignants ne sont pas certifiés, ayant échoué à l'examen final ou n'ayant pas achevé leurs études. Cela est problématique, car les données empiriques donnent à penser que l'absence de certification a un impact négatif sur les résultats. Il faudrait que le gouvernement offre davantage de possibilités aux ensei-



gnants concernés d'obtenir la certification via la formation continue. Les enseignants étant presque tous natifs du Luxembourg et appartenant généralement à la classe moyenne, les occasions de malentendu sont nombreuses entre les enseignants et les élèves des milieux d'immigrants, ce qui occasionne des difficultés de communication et réduit l'efficacité des enseignements. Il faudrait que les enseignants soient mieux formés pour faire face aux différences culturelles, qui peuvent sinon nuire à l'efficacité de l'enseignement. De plus, il faudrait davantage s'efforcer de remédier directement à ces différences en recrutant plus d'élèves enseignants issus de l'immigration. Cela serait en outre bénéfique sur le plan de l'émulation.

■ **Comment renforcer la concurrence sur le marché des produits?**

Petite économie aux frontières ouvertes et à très courte distance des pays voisins, le Luxembourg bénéficie déjà de bon nombre des avantages découlant des pressions concurrentielles sur les marchés de produits. Il subsiste toutefois sur les marchés de produits des obstacles réglementaires à la concurrence dont la suppression aurait des effets favorables sur la croissance de la productivité. Les autorités ont pris une initiative importante dans ce sens en alignant le cadre de leur politique de la concurrence sur celui prescrit par le traité de l'Union européenne. Elles ont mis en place un Conseil de la concurrence et une Inspection de la concurrence. Ces organismes devraient exécuter rapidement les examens dont ils ont été chargés, en les externalisant si nécessaire. En vertu de la loi rela-

tive à la concurrence, le Conseil n'est compétent qu'en cas d'abus de position dominante et d'accord restrictif de la concurrence. Il faudrait élargir ses compétences à la promotion de la concurrence et à l'examen des textes législatifs et réglementaires.

D'importants obstacles réglementaires à la concurrence sont encore présents dans les professions libérales telles qu'avocat, notaire, architecte et comptable. Dans ces professions, la raison d'être économique de la réglementation est d'atténuer les défaillances majeures du marché, notamment l'asymétrie de l'information. Cependant, comme on peut le constater, les professions libérales sont souvent soumises à une réglementation omniprésente qui entrave la concurrence, réduisant les incitations à abaisser les prix, à améliorer la qualité et à offrir des services innovants. Selon l'indicateur synthétique de l'OCDE sur la réglementation des services professionnels, le Luxembourg se classe au troisième rang des pays pour la rigueur de la réglementation. Les consommateurs sont ainsi privés de bon nombre des avantages découlant d'une forte concurrence entre les prestataires de services professionnels. En particulier, l'accès des entrants est bridé par des obligations très strictes en matière d'autorisation d'exercice et de formation, avec des répercussions négatives sur la concurrence. Les autorités devraient étudier les moyens d'assouplir les dispositifs régissant les professions libérales, notamment en élargissant l'accès au marché et en corrigeant la réglementation trop stricte des conditions d'exercice.

Dans de nombreux pays, la distribution de détail a été un moteur essentiel de la croissance

de la productivité et de l'emploi au cours de la décennie écoulée. Là où les pressions concurrentielles ont pu jouer, ce secteur a tiré profit des progrès des nouvelles technologies de l'information, de la logistique et des techniques de gestion. Au Luxembourg, ces évolutions ont été contrariées par l'instauration en 1997 d'un moratoire sur les autorisations d'ouverture de grandes surfaces, qui a été prolongé jusqu'en 2005. Ce moratoire est venu à expiration au début de cette année, mais l'autorisation dépend encore du résultat d'une évaluation visant à déterminer si le nouveau point de vente n'induirait pas de déséquilibre économique sur le marché local. De plus, la délivrance de permis de construire pour les grandes surfaces risque d'être freinée par le fait que les communes doivent établir des plans d'occupation des sols et que ceux-ci font l'objet de pressions de la part des agents économiques en place; à vrai dire, les règles d'urbanisme sont en général très strictes pour toutes les activités économiques, notamment l'infrastructure routière et de télécommunications et les immeubles de bureaux. Les nouveaux points de vente de détail doivent donc être créés dans les pays voisins, ce qui entraîne certains inconvénients pour les consommateurs et prive l'économie de nouveaux emplois et de recettes fiscales. L'activité des grandes surfaces de détail est également découragée par une réglementation des horaires d'ouverture plus stricte que dans les pays voisins. Par conséquent, il faut revoir les règles d'urbanisme pour vérifier si elles n'entravent pas indûment le développement économique; les horaires d'ouverture des magasins devraient être assouplis, et alignés par exemple sur ceux en vigueur en France.

Pour plus d'informations: www.oecd.org/eco/etudes/luxembourg ■

Le **taux d'inflation** se situe à 3,2 %

Après les progressions sensibles des mois précédents, l'indice des prix à la consommation¹, établi par le STATEC, a au mois de juin fait preuve d'une bonne stabilité en progressant de seulement +0,07 %.

L'indice a atteint le niveau de 103,06 points au 1.6.2006 (Base 100 en 2005). Contrairement aux mois précédents, les prix pétroliers ont freiné l'inflation en marquant en moyenne du 1^{er} mai au

1^{er} juin un recul de 2,3 %. Avec +0,23 %, la progression mensuelle des prix de l'ensemble des autres biens et services, qui avait été faible en avril et particulièrement en mai (+0,03 %), a par contre été importante.

Malgré la progression mensuelle très modérée de l'indice, le taux d'inflation sur douze mois s'est maintenu au niveau élevé du mois précédent en évoluant de 3,14 % en mai à 3,16 % en juin.

C'est qu'en juin 2005, la progression mensuelle de l'indice avait été encore plus faible (+0,05 %). Le taux sur douze mois de l'inflation sous-jacente² n'a guère varié en se maintenant au niveau de 2,2% atteint en mai. L'indice rattaché à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à 703,60 points. La moyenne semestrielle atteint 698,15 points au 1.6.2006.

Taux de variation des indices de groupe	juin 2006/juin 2005	juin 2006/ mai 2006
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+ 2,04 %	+ 0,26 %
Boissons alcoolisées et tabac	+ 2,54 %	+ 1,33 %
Articles d'habillement et chaussures	+ 0,46 %	+ 0,04 %
Logement, eau, électricité et combustibles	+ 7,54 %	- 0,10 %
Ameublement, équipement de ménage et entretien	+ 1,57 %	+ 0,18 %
Santé	+ 4,03 %	+ 0,12 %
Transports	+ 4,53 %	- 0,30 %
Communications	- 1,55 %	- 0,40 %
Loisirs, spectacles et culture	+ 1,69 %	+ 0,18 %
Enseignement	+ 5,01 %	-
Hôtels, cafés, restaurants	+ 2,77 %	+ 0,17 %
Biens et services divers	+ 2,98 %	+ 0,02 %
Indice général	+ 3,16 %	+ 0,07 %

L'évolution de l'indice général au 1^{er} juin 2006 (+0,07 point) résulte d'une part d'une incidence à la hausse prononcée de la division «Boissons alcoolisées et tabac» (+0,06 point), due au renchérissement des cigarettes et autres produits de tabac, à laquelle se sont ajoutées des incidences plus faibles des divisions «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+0,04 point), «Ameublement, équipement de ménage et entretien» (+0,02 point), «Loisirs, spectacles et culture» (+0,02 point) et «Hôtels, cafés, restaurants» (+0,01 point). D'autre part, le recul temporaire des prix pétroliers a apporté des impacts

à la baisse de la part des divisions «Transports» (-0,06 point) et «Logement, eau, électricité et combustibles» (-0,01 point), auxquels s'est encore jointe une incidence négative en provenance de la division «Communications» (-0,01 point). L'apport à l'évolution générale en provenance des quatre autres divisions de l'indice a été insignifiant.

Les hausses de prix les plus en vue ont concerné avant tout des services communaux comme la reprise des eaux usées (+11,5 %) et l'alimentation en eau (+5,3 %), ainsi que des produits dont les prix connaissent de fortes fluctuations saisonnières, comme les fleurs de coupe (+5,6 %) et les pommes de terre (+4,8 %).

Le renchérissement des cigarettes a été de +3,9 %; pour le reste, les augmentations de prix ont concerné avant tout des biens alimentaires d'une importance plutôt limitée.

Les baisses constatées du côté des produits pétroliers ont été -4,9 % pour le gasoil chauffage, de -2,5 % pour le diesel et de -1,7 % pour l'essence. Des reculs de prix d'une certaine importance ont par ailleurs été constatés pour les conserves et préparations de viande (-4,0 %), les poissons et fruits de mer séchés, fumés ou salés (-3,5 %), les tourtes, quiches et pizzas (-3,2 %) et les appareils de télévision (-2,5 %). ■

NOTES

¹ Indice des prix à la consommation national (IPCN)

² Concept censé donner une idée de l'inflation résultant du processus économique intérieur, qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux

Les exigences



de la facturation

La facture revêt une importance considérable au regard de la comptabilité et du droit fiscal. D'une part, la facture tient lieu de pièce justificative des écritures comptables. D'autre part, en matière fiscale, la facture permet la déduction de la TVA. La chronique de ce mois a pour but de sensibiliser et de guider les différentes parties dans les méandres de la facturation afin que celle-ci respecte les règles impératives qui gouvernent les échanges commerciaux.

■ La facture acceptée: qui ne dit mot, consent!

Les échanges commerciaux ne peuvent se développer que s'ils se déploient dans la sécurité et la rapidité. Ces deux impératifs exigent que soit réduit au minimum entre commerçants le temps durant lequel une des parties pourrait mettre en doute la véracité des affirmations de l'autre au sujet de l'existence et des modalités de leurs obligations réciproques. C'est la raison pour laquelle il existe une obligation pour le commerçant destinataire d'une facture de la contester dans un bref délai s'il estime qu'il y figure une affirmation inexacte. En l'absence de protestation dans ce bref délai, il est censé avoir accepté la facture. Cette théorie dite de «la facture acceptée» constitue en pratique un des moyens de preuve les plus importants en matière

commerciale. Ainsi, un commerçant expéditeur d'une facture non contestée endéans ce bref délai et qui demeure impayée pourra en réclamer le paiement en justice en invoquant cette théorie de la facture acceptée, le destinataire de la facture n'étant en principe plus autorisé à contester la facture devant les tribunaux.

Il est dès lors important pour tout commerçant de connaître la portée exacte de cette théorie. Il convient d'abord de cerner la notion la facture, pour ensuite s'interroger sur son acceptation ou sa contestation.

■ La notion de facture

La théorie de la facture acceptée n'est susceptible de jouer qu'en présence de documents qui sont juridiquement à qualifier de factures, qui sont relatifs à des contrats, et qu'en présence de parties commerciales. En outre, l'expéditeur

devra prouver l'envoi et la remise de la facture à son destinataire.

• Définition et contenu de la facture

En l'absence de définition légale de la facture, il est revenu à la jurisprudence d'énoncer une définition et les mentions qu'une facture doit contenir¹: une facture est un écrit dressé par un commerçant et dans lequel sont mentionnés l'espèce et le prix des marchandises ou de services, le nom du client et l'affirmation de la dette de ce dernier et qui est destiné à être remis au client afin de l'inviter à payer la somme indiquée. (Cour 5 janvier 1993 Pas. 29 p. 58). Si une des ces mentions fait défaut, le document est trop imprécis pour que la théorie de la facture acceptée soit susceptible de lui être applicable.

En revanche, tout document qui comporte ces mentions (sous réserve des précisions ci-après)

NOTES

¹ Notons toutefois que certaines lois spéciales contiennent des exigences en matière de mentions obligatoires d'une facture: p.ex. la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 14 août 2000 relative au commerce électronique, telle que modifiée, l'article 61 de la loi du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée. Les mentions exigées par ces lois spéciales sont cependant étrangères à la théorie de la facture acceptée.





est susceptible d'enclencher la théorie de la facture acceptée. Il est donc sans importance que le document comporte *expressis verbis* la mention «*facture*». La jurisprudence applique ainsi la théorie de la facture acceptée à des factures d'acompte, pour autant qu'elles comportent les mentions indiquées ci-dessus. En revanche, ne valent pas factures car étant trop imprécises des situations selon l'état d'avancement de travaux mettant en compte un montant non autrement détaillé, dont sont à déduire des acomptes payés (T.A. Lux. 2^e ch. 19 mars 2004 n° 74705).

La théorie de la facture acceptée a aussi été étendue par la jurisprudence aux correspondances commerciales, c'est-à-dire aux correspondances entre commerçants. Il convient toutefois de noter que le silence du destinataire d'une correspondance commerciale n'entraîne pas nécessairement la preuve de l'existence du contrat: la signification accordée au silence du destinataire d'une correspondance commerciale dépendra en effet des circonstances de l'espèce qui sont souverainement appréciées par les juges (Cour 4^e ch. 26 mai 2004 n° 27727). Il est néanmoins en pratique recommandé de contester toute correspondance commerciale qui contient des affirmations inexactes.

• **Objet de la facture**

La facture doit faire état d'une créance qui se rapporte à l'exécution d'un contrat de vente. De ce fait les intérêts de retard qui n'ont trait à aucune prestation se rapportent à l'inexécution du contrat. Il s'ensuit que le principe de la facture acceptée ne leur est pas applicable (Cour 23 janvier 1996 n° 17659, contra: T.A. Lux. 2^e ch. 10 juin 2005 n° 94999).

Si la facture est relative à un contrat autre qu'une vente, les juridictions sont libres d'admettre ou de refuser l'acceptation tacite de la facture comme présomption suffisante pour prouver le contrat (Cour. 10 mars 2004, n° 27.679; contra: Cour 3 juin 1981 n° 5604; Cour 9 janvier 1985 P. 26 p. 316).

N'est pas non plus une facture au sens de la théorie de la facture acceptée une note que le propriétaire d'une chose endommagée adresse à l'auteur du dégât pour l'inviter à en payer le montant.

• **L'expéditeur et le destinataire de la facture**

La facture doit émaner d'un commerçant ou d'une société commerciale (alors même qu'elle aurait un objet civil, telle qu'une société commerciale regroupant par exemple des ingénieurs). La théorie ne joue donc pas à l'en-

contre de notes d'honoraires émises par des professions libérales, telles que les avocats et médecins, ou encore les ingénieurs conseils, architectes, experts comptables exerçant en nom propre. Pareillement la théorie n'est pas applicable aux factures envoyées par des administrations publiques.

Le destinataire de la facture doit lui aussi être un commerçant. Si la théorie de la facture acceptée ne s'applique pas à des non commerçants, toujours est-il que les juges apprécient souverainement le silence d'un destinataire non commerçant.

• **La preuve de l'envoi de la facture**

L'émetteur d'une facture qui entend se prévaloir de la théorie de la facture acceptée doit prouver qu'il a établi la facture, qu'il l'a envoyée au client et qu'elle lui est parvenue. Cette preuve peut se faire par tout moyen. Ainsi la jurisprudence admet que le paiement sans réserves des acomptes ne peut s'expliquer que comme étant la suite d'une demande de paiement sous forme de facture. Le paiement des acomptes constitue donc une présomption de la réception de la facture litigieuse (T.A. Lux. 2^e ch. 6 février 2004 n° 84 595).

Afin de faciliter au commerçant la preuve de la remise de la facture au destinataire, la jurisprudence présume que la facture est remise par le fait que les marchandises sont parvenues dans les mains du client ou que le service en question a été fourni. L'envoi d'une facture est en effet toujours censé accompagner la marchandise. En pratique, la livraison se prouve en général par la signature des bons de livraison dûment signés par le destinataire des bons de livraison (qui ne doivent pas nécessairement être signés par le gérant de la société cliente T.A. Lux. 2^e ch. 7 mai 2004 n° 86 588).

■ Notion de la facture acceptée

Le commerçant destinataire d'une facture (au sens décrit dans la première partie ci-dessus) doit avoir conscience que certaines de ses attitudes sont analysées par la jurisprudence comme emportant son acceptation aux mentions figurant sur la facture. S'il souhaite éviter les effets juridiques d'une telle acceptation, il doit contester la facture.

• Certains comportements du destinataire peuvent entraîner l'acceptation de la facture

L'article 109 du Code de commerce énonce que les achats et les ventes se constatent (entre autres) par une facture acceptée. Qu'entend-on par cette notion d'acceptation et sur quoi porte au juste l'acceptation?

• Théorie de la facture acceptée

Le destinataire d'une facture peut accepter cette dernière soit de manière expresse, soit de manière tacite. L'acceptation expresse se rencontre rarement en pratique: ce serait par exemple le cas d'un commerçant qui énonce de manière claire et précise qu'il accepte une facture. L'acceptation expresse peut aussi prendre la forme de paroles, de gestes ou signes affirmatifs du client, donnés par exemple, en réponse à la question si le commerçant est d'accord sur la facture remise. Il va de soi qu'il ne saurait ensuite se dérober à l'obligation de payer.

En pratique, l'acceptation est en général tacite: il s'agit pour l'essentiel du silence gardé par le commerçant qui reçoit la facture. En vertu de la loi et de la jurisprudence, le commerçant qui ne manifeste pas son désaccord dans un délai assez bref est présumé avoir accepté la facture. Il peut cependant renverser cette présomption en prouvant:

- soit que son silence s'explique autrement que par une acceptation. Tel serait par exemple le cas d'un commerçant exploitant en nom personnel qui tombe subitement gravement malade et qui de ce fait n'a pas pu prendre connaissance de la facture et/ou être en mesure de la contester; soit
- qu'il a contesté la facture en temps utile. C'est ce mode de renversement de la présomption qui est de loin le plus fréquent en pratique.

• Champ d'application de la théorie de la facture acceptée

Un commerçant qui reçoit une facture et qui l'accepte doit avoir conscience qu'il manifeste de la sorte son accord non seulement sur l'existence du contrat, mais également sur la conformité de la fourniture avec les qualités promises, les modalités du contrat, sur le montant de la créance et toutes les autres mentions figurant sur la facture (avec les réserves exposées ci-dessous).

De nombreuses factures portent soit sur leur recto, soit, avec un renvoi sur le recto, au verso, les conditions générales de l'expéditeur de la facture. Se pose dès lors la question de savoir si le client qui

accepte la facture a par là-même aussi accepté ces conditions générales. Les solutions jurisprudentielles sont guidées par le souci de déterminer si le commerçant a été mis en mesure d'en prendre connaissance. La jurisprudence retient ainsi l'acceptation des conditions générales figurant sur le verso de la facture, qui portait sur son recto clairement un renvoi aux dites conditions générales (Cour 15 janvier 1997 n° 18094). En revanche, des clauses constituant des conditions exorbitantes du droit commun et des modalités non usuelles comme les intérêts de retard de loin supérieurs au taux légal et la clause pénale, surtout si ces clauses se trouvent camouflées dans un corps de conditions imprimées au verso des factures dans des caractères minuscules à peine lisibles et sans que l'attention du débiteur ne soit spécialement attirée sur les modalités en question ne sont pas réputées acceptées par le commerçant (T.A. Lux. 1^{er} décembre 1965 Pas. 20 p.148). La jurisprudence exige au contraire un renvoi suffisamment clair et apparent à de telles clauses exorbitantes du droit commun. La reproduction des conditions générales de vente au verso des factures ne saurait à elle seule prouver cette



acceptation des conditions générales de vente (T.A. Lux. 2^e ch. 10 mai 2005 n° 94999).

Si l'acceptation de la facture fait présumer l'existence du contrat, toujours est-il que le commerçant peut combattre cette présomption en prouvant qu'il a contesté la facture dans un bref délai.

■ La nécessité de contester la facture

Le destinataire de la facture doit se ménager une preuve en ce qui concerne la manière par laquelle la facture a été contestée, les points de la facture contestée et la date de la protestation (T.A. Lux. 2^e ch. n° 87 106).

• Contenu et forme de la contestation

Le commerçant qui reçoit une facture doit la vérifier avec le plus grand soin et contester toutes les mentions qu'il estime inexactes ou erronées: la quantité des biens

livrés, les spécifications techniques desdits biens, le montant et l'exigibilité de la dette, etc.. La jurisprudence estime que le client doit aussi protester contre l'envoi prématuré d'une facture pour une dette non encore exigible. En effet, par l'acceptation, il est censé avoir accepté l'échéance du terme.

Les textes légaux n'exigent pas une forme ou des formulations particulières auxquelles la contestation devrait avoir recours. Il revient cependant toujours au destinataire de la facture de prouver deux éléments: qu'il a contesté dans un bref délai (cf. ci-dessous) et que ses contestations ont été précises et circonstanciées. S'il n'arrive pas à rapporter cette preuve, il est censé avoir accepté la facture et doit l'honorer.

En ce qui concerne la forme que doit prendre cette preuve, rappelés qu'en droit commercial, la preuve est libre. Ainsi une contestation orale (par exemple par voie téléphonique) est admissible. En pratique, elle se heurte cependant souvent à un problème de preuve devant les tribunaux. Le commerçant est donc bien conseillé de se préserver une trace écrite du contenu de sa contestation et de la date à laquelle elle est intervenue. La forme qui assure la plus grande sécurité juridique est la contestation formulée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il est déconseillé de recourir à d'autres formes de «contestation» auxquelles certains commerçants ont recours, mais qui risquent de ne pas valoir contestation précise et circonstanciée aux yeux des juges:

- le simple renvoi de la facture à l'expéditeur, sans autrement préciser la raison de la prétendue contestation (T.A. Lux. 3^e ch. 12 février 1997);
- le renvoi de la fourniture n'est en général pas considéré comme une contestation. Un tel renvoi

peut signifier seulement que la fourniture n'est pas conforme, sans que le client ne conteste pour autant ni l'existence, ni les modalités du contrat;

- le refus d'accepter la lettre recommandée qui contenait la facture (Cour 14 février 2001, Pas. 32 p.28);
- le non paiement d'une facture sans autre contestation (Cour 2 février 1994 n° 15238);
- le fait de ne payer que partiellement la facture, sans pour autant faire des réserves (Cour 10 décembre 1968 Pas. 21, p.19);
- une simple lettre énonçant que le commerçant n'est pas satisfait des produits livrés, sans préciser d'autres reproches et réclamations n'est pas considérée comme contestation valable (Cour. 4^e ch., 15 janvier 1997, n° 18094).

• Délai de la contestation

La contestation de la facture doit se faire dans un bref délai. Comme les textes légaux ne fixent pas de délai précis, il revient à l'appréciation souveraine des juges de fixer ce délai en fonction de la nature du contrat, de son objet et du comportement réciproque des parties. Ce délai est censé laisser au destinataire de la facture le temps nécessaire pour prendre connaissance de la facture, pour contrôler ses mentions, ainsi que les fournitures auxquelles elle se rapporte (T.A. Lux 5 février 1964, Pas. 19, p. 285).

En pratique, les tribunaux estiment en général un délai de contestation allant de six semaines à deux mois comme raisonnable.

Toutefois, si la contestation porte sur l'existence même du contrat, elle doit se faire dans un délai plus court, car l'inexactitude du contrat, allégué par la facture, saute aux yeux et ne demande normalement aucune vérification d'une durée appréciable (Cour 10 décembre 2003 n° 27650). ■



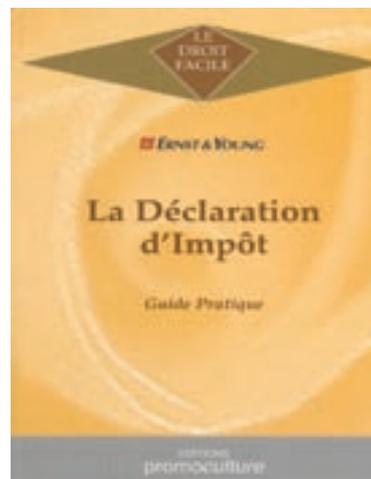
La Déclaration d'Impôt

La Déclaration d'Impôt, nouvelle édition 2006 – entièrement revue et actualisée, vient de paraître auprès des éditions Promoculture. Rédigée par une équipe pluridisciplinaire d'Ernst & Young, spécialisée en fiscalité des personnes physiques, et partenaire de cette publication depuis de nombreuses années. Conçue dès l'origine en 1992 par les auteurs, Messieurs Jeannot Krecké et Mars Di Bartolomeo, comme guide pratique pour l'établissement de la déclaration fiscale des contribuables, cette nouvelle édition respecte la volonté des auteurs de présenter aux lecteurs la fiscalité des personnes physiques d'une manière succincte et compréhensible; le fil rouge étant un cas pratique présenté à travers le formulaire de la déclaration pour l'impôt sur le revenu.

S'il est vrai que chaque contribuable doit payer des impôts en relation avec son revenu, il est cependant tout aussi évident que personne ne devrait payer plus

d'impôts que la loi ne l'exige. Cette nouvelle édition du «Guide Pratique» essaie d'aider le contribuable dans cette tâche. Le livre suit le formulaire de la déclaration pour l'impôt sur le revenu. Le manuel s'adresse surtout aux salariés, travailleurs indépendants, retraités, entraîneurs, collaborateurs de journaux, aux familles et aux mères d'accueil, ainsi qu'aux locataires et propriétaires d'immeubles. Le présent ouvrage est à jour au 31 décembre 2005. Par ailleurs, les aspects essentiels d'une part de la loi du 23 décembre 2005 introduisant à partir du 1^{er} janvier 2006 une retenue libératoire de 10 % sur certains intérêts et d'autre part de la loi du 21 juin 2005 sur la fiscalité de l'épargne applicable à partir du 1^{er} juillet 2005 ont été examinés du point de vue du contribuable résident.

C'est ainsi que les facultés d'exonération, les dépenses spéciales et les abattements occupent une place autrement plus importante dans ce



manuel que la définition des différents revenus provoquant l'obligation de payer des impôts respectivement de remplir la déclaration d'impôt. D'autre part, la tâche du contribuable est facilitée par la structure même de l'ouvrage qui suit point par point le formulaire de la déclaration. L'exemple d'un formulaire déjà rempli, en annexe, permettra de visualiser et de suivre les différents points d'explication. ■

La Déclaration d'Impôt – ISBN: 2-87974-072-X, Nouvelle édition 2006 – entièrement revue et actualisée, 280 pages, collection «Le Droit Facile», prix: 39,90 EUR.

Disponible en librairie ou directement chez l'éditeur: Editions Promoculture, b.p. 1142, L-1011 Luxembourg
Tél.: 00352-480691 – Fax: 00352-400950 – Internet: www.livres.lu

Union européenne

SOLVIT: résoudre les problèmes des entreprises dans le marché intérieur

Le marché intérieur de l'Union européenne offre d'énormes opportunités aux entreprises qui veulent élargir leurs marchés et offrir leurs produits et services dans d'autres États mem-

bres. Même si, en général, le marché fonctionne bien, il arrive que les entreprises se heurtent à des problèmes résultant d'une mauvaise application des règles communautaires par les autres États

membres, problèmes qui, très souvent, entraînent coûts substantiels pour les entreprises concernées – et qui risquent d'ébranler leur confiance dans les activités transfrontalières.



Le réseau de coopération administrative «SOLVIT» a été créé par la Commission européenne et les Etats membres dans le but de résoudre ces problèmes de manière informelle et efficace, et ainsi pour éviter de longues et coûteuses actions en justice à charge des entreprises.

Depuis début 2002, un point de contact, appelé «centre SOLVIT», fonctionne auprès des autorités publiques de tous les Etats membres de l'UE ainsi que des pays de l'espace économique européen (l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein). Après la soumission d'une plainte – par une entreprise ou un citoyen – les centres SOLVIT se mettent directement en contact pour dégager une solution rapide et efficace au problème.

Interlocuteur pour l'ensemble des problèmes transfrontaliers pouvant apparaître dans le marché intérieur, SOLVIT prend en charge un vaste éventail de questions allant de la reconnaissance des qualifications professionnelles aux difficultés liées au droit d'éta-

blissement, à la libre circulation des biens et services ou encore aux droits liés au travail.

Loin d'être arrivé à maturité, le réseau connaît un succès dans tous les Etats membres, se manifestant à la fois par une multiplication progressive des cas traités et une amélioration continue des taux de réussite: en 2005, 80 % des problèmes examinés par SOLVIT ont pu être résolus dans un délai de 10 semaines, la charge de travail ayant presque doublé par rapport à 2004.

L'originalité de SOLVIT réside dans sa souplesse: sans passer par les Cours et tribunaux, un plaignant peut obtenir une solution pragmatique à son problème individuel spécifique. Les services de SOLVIT sont gratuits. Son principal avantage est la rapidité: SOLVIT se donne un délai de 10 semaines pour résoudre les plaintes.

■ Le centre SOLVIT Luxembourg

Hébergé auprès du Ministère de l'Economie et du Commerce exté-

rieur, le centre SOLVIT Luxembourg a connu, ces dernières années, un développement remarquable de ses activités. En 2005, 78 % des 19 cas traités par SOLVIT Luxembourg ont pu être résolus, garantissant ainsi les droits aux entreprises et citoyens lésés.

Existe-t-il des cas où SOLVIT ne peut intervenir?

Il est important de savoir que SOLVIT constitue une approche informelle de la résolution des problèmes lorsqu'ils sont causés par une autorité publique et n'intervient en principe pas dans les cas de figure où:

- une procédure judiciaire est déjà engagée;
- en vertu de la législation nationale, il y a lieu de respecter certains délais afin de garantir vos droits;
- le problème se pose entre deux entreprises ou entre un consommateur et une entreprise;
- il ne s'agit pas d'une mauvaise application du droit communautaire. ■

Les entreprises peuvent soumettre leurs cas sous http://europa.eu.int/solvit/site/submission/index_fr.htm ou contacter SOLVIT Luxembourg sur l'adresse e-mail solvit@eco.etat.lu.

Projets de loi soumis pour avis à la **Chambre de Commerce**

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès

de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-354/332. ?? 330

■ Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal modifiant:

1. le règlement grand-ducal du 16 octobre 1992 relatif aux contrôles vétérinaires dans les

échanges intracommunautaires des produits d'origine animale;

2. le règlement grand-ducal modifié du 24 avril 1995 définissant les conditions de police sanitaire ainsi que les conditions sanitaires régissant les échanges et les importations

- de produits d'origine animale non soumis à des réglementations spécifiques, et
3. le règlement grand-ducal du 6 août 1999 fixant les principes relatifs à l'organisation des contrôles vétérinaires pour les produits en provenance des pays tiers introduits au Grand-Duché de Luxembourg. (3072MCH)

■ **Ministère de l'Etat**

Projet de loi adaptant certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires et des traitements et modifiant

1. l'article 11 de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat;
2. la loi modifiée du 27 mai 1975 portant généralisation de l'échelle mobile des salaires et traitements;
3. la loi modifiée du 20 juin 1977 ayant pour objet:
 - 1) d'instituer le contrôle médical systématique des femmes enceintes et des enfants en bas âge;
 - 2) de modifier la législation existante en matière d'allocations de naissance;
4. la loi modifiée du 30 avril 1980 portant création d'une allocation de maternité;
5. la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales;
6. la loi modifiée du 14 juillet 1986 concernant la création d'une allocation de rentrée scolaire;
7. la loi modifiée du 1^{er} août 1988 portant création d'une allocation d'éducation;
8. la loi du 12 février 1999 portant création d'un congé

- parental et d'un congé pour raisons familiales;
9. la loi du 28 juin 2002 portant création d'un forfait d'éducation. (3074TCA)

■ **Ministère du Travail et de l'Emploi**

Amendements au projet de loi no 5144 relative à la lutte contre le chômage social. (2719terWJE)

■ **Ministère de la Justice**

Projet de règlement grand-ducal portant sur la composition, l'organisation, les procédures et les méthodes de travail de la commission des normes comptables. (3071MCH)

■ **Ministère des Transports**

Projet de règlement grand-ducal déterminant la composition et le mode de fonctionnement du comité des usagers de l'aéroport. (3068BJE)

Projet de règlement grand-ducal modifiant

- 1) l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;
- 2) le règlement grand-ducal du 27 janvier 2001 fixant les modalités de contrôle technique des véhicules routiers;
- 3) le règlement grand-ducal du 17 juin 2003 relatif à l'identification des véhicules routiers, à leurs plaques d'immatriculation et aux modalités d'attribution de leurs numéros d'immatriculation;
- 4) le règlement grand-ducal modifié du 12 novembre 1981 ayant pour objet la fixation et la perception des taxes sur les demandes en obtention des documents prescrits pour la mise en circulation et la conduite de véhicules;

- 5) le règlement grand-ducal du 10 avril 1986 sur l'utilisation des gaz de pétrole liquéfiés (LPG) comme carburant pour la propulsion des véhicules automoteurs;
- 6) le règlement grand-ducal du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à points. (3069BJO)

■ **Service des Médias et des Communications**

Projet de loi sur la construction d'autoroutes de l'information. (3073BJE)

■ **Ministère de l'Environnement**

Amendements au projet de loi 5508 modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets. (2970bisBJE)

■ **Ministère des Travaux publics**

Avant-projet de loi modifiant la loi modifiée du 30 juin 2003 sur les marchés publics.

Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 portant exécution de la loi modifiée du 30 juin 2003 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10 de la loi communale du 13 décembre 1988. (3070WJE)

Application de l'échelle mobile des salaires et des traitements

Le projet de loi s'inscrit dans le contexte des décisions retenues au sein du Comité de Coordination tripartite réuni à maintes reprises entre fin octobre 2005 et fin avril 2006 qui s'est penché notamment sur la situation économique, financière et sociale du pays, et plus particulièrement sur le nécessaire redressement de la compétitivité de l'économie et de l'équilibre des finances publiques luxembourgeoises.

Aux yeux de la Chambre de Commerce, l'accord tripartite a contribué à une prise de conscience généralisée de la dégradation de la situation compétitive et de la nécessité de procéder à une réduction des dépenses publiques. Cependant, il ne constitue qu'un consensus minimal. L'accord tripartite représente une étape intermédiaire indispensable, mais insuffisante dans le processus devant conduire à un véritable redressement de la situation compétitive.

Au cœur des discussions de la Tripartite ont figuré les paramètres essentiels qui influent sur la croissance, l'emploi et les finances publiques. La nécessité pour

le gouvernement d'aboutir a été beaucoup influencée par l'urgence de réduire le déficit budgétaire. Le paquet, approuvé le 28 avril dernier, comporte ainsi un large éventail de mesures qui visent prioritairement à réduire le déficit des finances publiques. L'accord des représentants patronaux est motivé par le souci d'endiguer au mieux le déficit budgétaire qui constitue ensemble avec d'autres éléments un désavantage pour la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

Toutefois, la Chambre de Commerce estime que les défis auxquels se voit confrontée l'économie nationale dans les années à venir – tout comme les déséqui-

bres macroéconomiques et financiers apparents (inflation trop élevée, chômage en hausse, financement à long terme des régimes d'assurance vieillesse) – n'ont jusqu'ici pas trouvé de réponses structurelles qui soient à la hauteur des défis économiques du pays face à la globalisation notamment en matière de croissance économique, de création d'emplois et de pérennisation du système social.

Le projet de loi sous avis, même s'il comporte des mesures allant dans la bonne direction, ne saurait comporter une solution définitive et durable aux problèmes de compétitivité auxquels doivent faire face les entreprises luxembourgeoises. En effet, les mesures

proposées ne produisent des effets positifs que de façon temporaire. En outre, l'impact bénéfique sur la compétitivité-coût des entreprises et sur leurs coûts salariaux unitaires reste somme toute assez limité, comme le prouvent des analyses convergentes de la Banque Centrale du Luxembourg et de la Chambre de Commerce.

Finalement, la Chambre de Commerce attire l'attention sur le fait que le projet de loi sous avis, hormis la neutralisation dans l'échelle mobile des salaires des taxes et accises prélevées sur certains biens pour être affectés à des objectifs écologiques ou de santé publique, ne comporte pas de mesures structurelles de lutte contre l'inflation. L'impact de la mesure de modulation du système d'indexation automatique entraînerait, selon la note de conjoncture n° 1-06 du Statec, un taux d'inflation inférieur de 0,1 point de pourcent en 2006 et en 2007, sous l'hypothèse d'un baril de pétrole

supérieur à 63 USD, donc un effet bénéfique proche de zéro.

Cette même inflation continue pourtant à augmenter de manière sensible et largement au-delà du rythme de progression enregistré dans les pays voisins et dans la moyenne de l'Union européenne.

La Chambre de Commerce insiste dès à présent sur la nécessité de mettre en œuvre des réformes structurelles à long terme et plus incisives visant à rétablir la compétitivité de notre économie et à freiner l'évolution fulgurante de l'inflation. Elle renvoie dans ce contexte aux propositions concrètes de réformes émises au cours des derniers mois par les représentants patronaux regroupés au sein de l'UEL.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce est d'avis que les mesures proposées dans le projet de loi sous avis ne suffisent pas à répondre aux exigences de la stratégie de Lisbonne à défaut d'un caractère

suffisamment structurel des réformes envisagées.

Dans la mesure où les dispositions proposées par les auteurs du projet de loi constituent un compromis entre partenaires sociaux et un frein – quoique timide et temporaire – à la dégradation de la compétitivité-coût des entreprises luxembourgeoises, la Chambre de Commerce y marque son accord.

Finalement, dans le contexte de la modification des modalités d'application de l'échelle mobile des salaires et traitements, la Chambre de Commerce met en garde devant toute tentative de rattrapage au niveau de l'échelle mobile après 2009 ou d'élimination de l'écart entre la cote d'échéance et la cote d'application, ce qui aurait des effets néfastes sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise et anéantirait purement et simplement les effets bénéfiques limités décidés par la Tripartite. ■

Kompetenz im Hallenbau

Wir von Brüninghoff planen und bauen seit beinahe 30 Jahren für die unterschiedlichsten Branchen in Deutschland. Das heißt: 30 Jahre tägliche Problemlösung, Planungsleistung, Fertigungskompetenz in Holzleim-, Stahl- und Fertigbetonbauweise, Bauleitung und Projektmanagement. In diesen Jahren wurden Bauvorhaben für Industrie und Gewerbe sowie Sportstätten und landwirtschaftliche Gebäude erfolgreich geplant und bis zur schlüsselfertigen Übergabe begleitet.

Für uns ist eine Planung nur gut, wenn die gewählten Baustoffe aus Holz, Stahl oder Stahlbeton, die Konstruktion und die Funktionalität auf lange Sicht den Erwartungen unserer Bauherren entsprechen. Die Basis dafür ist eine ausreichende Planungstiefe. Wir planen nicht nur wirtschaftlich im Sinne einer sparsamen Verwendung von Baumaterialien oder optimierter Grundrisse, sondern denken auch an die späteren Betriebskosten der Projekte. Eine kurze Bauzeit durch präzise Ausführungsplanung,

perfekte CAD-Planung des Objektes, hohe Vorfertigung von Fertigteilen und Bauelementen, Herstellung auf modernsten CNC-Fertigungsanlagen im eigenen Betrieb, die umfassende Bauleitung sowie permanente Kostenverfolgung und Kontrolle aller Arbeitsabläufe während der gesamten Realisierungsmaßnahme sind für uns wesentliche Maßnahmen für einen wirtschaftlichen Bauverlauf und eine reibungslose Montage. Das ergibt die Sicherheit für den schlüsselfertigen Hallenbau.

Auf uns kann man sich verlassen. Bei uns kommt alles aus einer Hand. Nahezu 200 kompetente Mitarbeiter in allen Bereichen engagieren sich für Sie. Und wir wissen, worum es geht und worüber wir sprechen. Das alles macht uns zu kompetenten Partnern im Hallenbau.

Unser Ziel ist es, Ihr Vertrauen zu gewinnen.



Industriestraße 14 · D-46359 Heiden/Westfalen · Postfach 11 63 · D-46355 Heiden/Westfalen
Tel. +49 (0) 28 67/97 39-0 · Fax +49 (0) 28 67/97 39-900 · Internet: www.brueninghoff.de · E-Mail: info@brueninghoff.de

Brüninghoff
Holzleimbau
Zimmerei
Beton- und Stahlbau
Fertigbauteile
Schlüsselfertiges Bauen

Convention sur l'accès individuel à la formation professionnelle

L'UEL salue la publication du Règlement grand-ducal du 30 mars 2006 portant déclaration d'obligation générale de l'Accord en matière de dialogue social interprofessionnel relatif à l'accès individuel à la formation professionnelle continue signée conjointement par les syndicats OGB-L et LCGB et par l'UEL en date du 2 mai 2003.

Rappelons que la Convention sur l'accès individuel à la formation professionnelle continue reflète l'importance que les parties contractantes accordent à la formation professionnelle dans un environnement de travail sans cesse en mouvement. S'il appartient au salarié de se tenir à niveau par des formations, il est également de la responsabilité des entreprises d'en donner la possibilité à leurs salariés en leur permettant de mieux concilier charge de travail et besoin de formation.

La Convention propose à cette fin parmi d'autres instruments l'introduction d'un congé

sans solde comme un moyen facilitant l'accès individuel à la formation professionnelle continue sous des conditions bien délimitées.

Ainsi, l'introduction d'un congé sans solde est prévu en faveur des salariés poursuivant des formations offertes par des institutions qui bénéficient du statut d'école privée et publique ou encore des formations dispensées notamment par les chambres professionnelles et instituts de formation.

La durée d'un congé sans solde peut varier entre un minimum de quatre semaines et un maximum de six mois, la durée cumulée du congé sans solde ne pouvant dépasser deux ans auprès d'un même employeur. L'employeur peut refuser ce congé lorsque le demandeur assume la fonction de cadre supérieur ou lorsque l'entreprise emploie moins de 15 personnes. L'employeur peut également, pour différents motifs, se réserver le droit de reporter le congé sans solde. Le congé sans solde donne

lieu à la suspension du contrat de travail.

Conformément aux dispositions de l'article 41 de la loi du 30 juin 2004 concernant les relations collectives de travail, le Règlement grand-ducal du 30 mars 2006 portant déclaration d'obligation générale pour le volet congé sans solde permet de lier l'ensemble des entreprises légalement établies sur le territoire national et leurs salariés aux dispositions prévues à cet effet.

Rappelons qu'outre le congé sans solde, d'autres instruments sont prévus par la Convention visant à faciliter l'accès individuel à la formation, dont l'aménagement personnel du temps de travail dans le cadre de l'horaire mobile, le congé individuel de formation – élément de la convention qui a été repris entre-temps par le législateur, le travail à temps partiel et le système de compte épargne-temps. Ces différents moyens ne sont pas exclusifs les uns des autres, mais complémentaires et cumulatifs; leur utilisation est conditionnée par le type de formation suivi et par les contraintes personnelles du salarié et celles de l'entreprise.

Le congé éducation nécessite des adaptations de la législation existante ainsi que de certaines dispositions ponctuelles pour lesquelles les parties contractantes s'en sont remises au législateur. Un projet de loi dans ce sens a d'ailleurs déjà été avisé par les partenaires sociaux.

(communiqué par l'UEL) ■

La bourse luxembourgeoise de recyclage

www.bourse-de-recyclage.lu

Réemploi et recyclage de matériaux et de produits

Réduction des coûts de traitement des déchets

Contribution à la protection de l'environnement

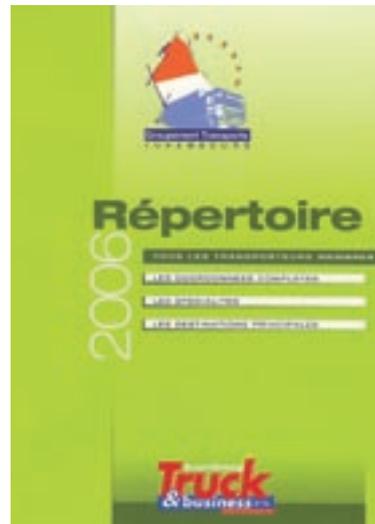
Le répertoire 2006 vient de paraître

Le Groupement Transports Luxembourgais affilié à la clc (Confédération luxembourgeoise du Commerce) vient de publier le Répertoire 2006 des professionnels luxembourgeois spécialistes des transports, membres de sa fédération.

Ce référentiel est distribué à plus de 10.000 exemplaires au

Luxembourg et au-delà de nos frontières. Il constitue un manuel de consultation pour les transporteurs et un support permettant de promouvoir le secteur des transports luxembourgeois auprès de ses clients actuels et potentiels.

(communiqué par le Groupement Transports Luxembourg asbl/clc) ■



Un modèle de professionnalisme dans le secteur du recrutement

La Luxembourg Professional Recruiters Association a.s.b.l. vient d'être créée pour suivre et régulariser l'activité du secteur du recrutement en plein essor au Luxembourg et qui compte actuellement environ 50 professionnels.

Les trois objectifs principaux de la LPRa sont de:

- promouvoir les standards professionnels et les meilleures pratiques
- renforcer les normes et l'éthique professionnelles
- collaborer en étroite coopération avec l'ADEM (administration de l'emploi) pour promouvoir les intérêts des demandeurs d'emploi.

Dominique Binet, de l'ADEM, a déclaré: «La création de la LPRa est chaleureusement accueillie par l'administration de l'emploi. Nous sommes impatients de travailler étroitement avec les membres de la LPRa pour promou-

voir les intérêts des demandeurs d'emploi». Un conseil d'administration a été nommé en attendant les élections qui auront lieu lors de l'Assemblée générale prévue en décembre 2006.

La stratégie de développement de l'Association est la suivante:

- établir la LPRa comme un symbole immuable du professionnalisme en matière de recrutement
- faire connaître la LPRa à travers une campagne de marketing et de communication active
- informer les clients ainsi que les demandeurs d'emploi sur les bénéfices qu'ils pourraient tirer de leur collaboration avec la LPRa
- mettre en place un forum de discussion et permettre aux professionnels du domaine de se rencontrer
- promouvoir constamment les programmes de développement professionnel dans

les entreprises membres de la LPRa afin d'améliorer l'ensemble des compétences nécessaires au recrutement.

Pour recevoir un exemplaire du code de déontologie de la LPRa, consulter les modalités d'adhésion et les caractéristiques de ses membres ou pour toute information supplémentaire: www.lpra.lu. ■



La Communication au centre



Roland Jaeger,
Président
du Cercle
Marconi
a.s.b.l.

Le Cercle Marconi a été créé en 1988 avec l'objectif d'œuvrer en faveur de la valorisation et du développement du Luxembourg comme centre d'activités dans le domaine des nouveaux médias.

Conscient des importants développements du secteur des médias et des communications au cours des dernières années, le Cercle Marconi vient de se restructurer pour regrouper l'ensemble du domaine de la communication et des médias au Luxembourg en y

intégrant les secteurs de l'audiovisuel (radio et télévision), des télécommunications, du développement multimédia, de la presse écrite et de la production, afin de procéder à des échanges d'idées et d'informations au profit des membres du Cercle Marconi, pour contribuer à familiariser le grand public avec l'ensemble du domaine et pour sensibiliser les pouvoirs publics des enjeux liés aux secteurs visés.

Suite à l'adhésion d'un nombre important de nouveaux membres au cours des derniers mois, le Cercle Marconi peut dorénavant se prévaloir d'une représentativité pour tous ces secteurs.

Le programme des activités inclut notamment l'organisation régulière de tables rondes ouvertes au public afin d'identifier l'état des lieux, le recueil des points de satisfaction et d'inquiétude dans les différents domaines liés aux activités du Cercle Marconi, des conférences publiques avec des invités luxembourgeois ou étrangers ou des rencontres avec des invités luxembourgeois ou étrangers réservées aux membres du Cercle.

Peut devenir membre toute personne physique démontrant un intérêt personnel ou professionnel pour le développement du Cercle Marconi et des secteurs visés.

Le Cercle Marconi est représenté par un Conseil d'Administration, composé des membres suivants: Roland Jaeger, *président*; Carlo Schneider, *secrétaire*; André Heinen, *trésorier*; Jean-Claude Bintz, Yves Elsen, Mario Hirsch, Stephan Le Goueff, Freddy Thyès, Fernand Weides, *membres*.

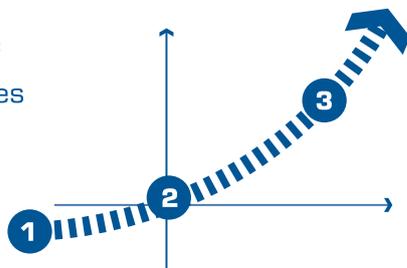
Pour plus d'informations: www.cercle-marconi.lu.

You

- Are a high-tech entrepreneur or company
- Want to achieve rapid growth

At Technoport

- Get access to one of our three programmes
- Benefit from our tailor-made services and high quality infrastructure
- Join our network of innovative companies



to get started

www.technoport.lu

UNE INITIATIVE DU CRP HENRI TUDOR

THE PREMIER HIGH-TECH
INCUBATOR

6500 m² modulables pour vos conférences et réunions

Située au cœur du quartier d'affaires du Kirchberg, la Chambre de Commerce vous offre un cadre prestigieux pour l'organisation de vos événements

- 4 grandes salles de conférence
- 36 salles de formation
- Matériel de haute technologie
- Parking privé de 650 places



Votre partenaire pour la réussite

7, rue Alcide de Gasperi
L- 2981 Luxembourg

Tél.: + 352 42 39 39 - 240

Fax: + 352 43 83 26

events@cc.lu www.cc.lu

Arcelor et Mittal Steel donnent naissance à «**Arcelor-Mittal**»



Lakshmi Mittal (à gauche) et Joseph Kinsch, lors de la conférence de presse du 26 juin 2006

MARIAGE de raison. C'est ainsi que Joseph Kinsch, le président du conseil d'administration d'Arcelor, a présenté à Luxembourg la fusion du sidérurgiste européen et de Mittal Steel, qui donnera naissance à «Arcelor-Mittal», le plus grand producteur mondial d'acier, pesant 10 % du marché à lui seul. «J'espère que cela peut aboutir à terme à un mariage de coeur entre nos équipes», a souligné le président du Conseil d'administration, Joseph Kinsch.

Entouré de Lakshmi Mittal et de son fils Aditya, les dirigeants des deux groupes ont détaillé durant une heure l'opération devant une salle comble. Les administrateurs

et dirigeants du groupe européen sont satisfaits de constater aujourd'hui que leurs arguments ont porté leurs fruits. Mittal a revu son offre et y a apporté des modifications substantielles dans tous les domaines. Arcelor est maintenant valorisé à 25,4 milliards d'euros contre 17,1 milliards d'euros en janvier.

Cette valeur a augmenté de près de 50 % par rapport à l'offre initiale, a déclaré Joseph Kinsch. Avec un nouveau modèle industriel et une gouvernance qui sont ceux d'Arcelor, le conseil d'administration recommande cette nouvelle proposition de Mittal Steel aux actionnaires, a-t-il ajouté. Côté Mittal, l'enthousiasme était

de mise. «Cela fait cinq mois que nous essayons de convaincre la mariée que nous sommes amoureux d'elle» a résumé le fondateur du groupe familial indien, précisant que «ce mariage» allait «durer». Certes, tous les détails de l'opération ne sont pas réglés. L'avenir de Dofasco par exemple, la filiale canadienne d'Arcelor, ne semble pas résolu.

Mais le contrat signé entre la direction d'Arcelor et le conglomérat russe Severstal fin mai est plus ennuyeux. Selon les termes de l'accord, Severstal doit apporter à Arcelor ses actifs sidérurgiques et ses mines de fer et de charbon, en échange de 25 % du capital. Une alliance qui devait empêcher le mariage Mittal-Arcelor. Or, malgré la recommandation favorable du conseil d'administration d'Arcelor en faveur de l'offre de Mittal Steel, ce contrat ne peut être rompu qu'à la demande de Severstal, qui recevra 140 millions d'euros de dédommagements.

L'accord conclu avec Mittal prévoit aussi la confirmation de tous les plans industriels et engagements d'Arcelor et il n'y aura pas de conséquence sur l'emploi dans le périmètre d'Arcelor. Joseph Kinsch a évoqué ensuite les règles de gouvernance d'entreprise que seront celles d'Arcelor. Il n'y aura qu'une classe d'actions et tous disposeront du même droit de vote. Le conseil d'administration et la direction seront des organes distincts et le conseil d'administration comportera une majorité de membres indépendants. Il y aura en tout dix-huit membres dont six nommés par Arcelor, six autres par Mittal, trois par les grands actionnaires et trois représentants des

salariés. La famille Mittal détient, selon Joseph Kinsch, environ 43 % des parts de la nouvelle société.

La direction générale du futur groupe sera composée de sept personnes dont quatre membres de la direction d'Arcelor, qui fournira le CEO, et de trois membres du management de Mittal. Aditya

Mittal sera membre de la direction générale mais n'occupera pas le poste de CEO que Guy Dollé quittera. La nouvelle société sera le leader du monde sidérurgique avec un chiffre d'affaires de 87 milliards de dollars et un EBITDA de 15,5 milliards de dollars. Le groupe sera présent partout dans le monde. ■

Stockage, équipement et maintenance

La société **alltec** propose des solutions sur mesure



Michel Rodenbourg est le nouveau Directeur Général de la société alltec, spécialisée dans le stockage, l'équipement, la maintenance et la vente par correspondance à travers les catalogues Schäfer

Michel Rodenbourg est le nouveau Directeur Général de la société alltec, fondée en 1967 sous le nom d'auto-tecnic s.a. Aujourd'hui, outre son activité de vente par correspondance à travers les catalogues Schäfer, alltec propose des solutions complètes et sur mesure dans les trois domaines suivants: Stockage, Equipement, Maintenance.

Après avoir été pendant de longues années spécialisée dans

la vente et la manutention d'accessoires, de pièces, d'outils et de machines automobiles, la société a diversifié ses activités à partir de 1978 en y ajoutant la vente directe et par correspondance d'une vaste gamme de produits d'équipement. Dix ans plus tard, la société s'installe dans ses nouveaux locaux dans la zone industrielle de la Cloche d'Or à Gasperich.

Puis en 2001, à la suite d'une restructuration des activités, la société auto-tecnic change de nom pour s'appeler désormais alltec solution provider s.a. L'activité de VPC s'exerce via deux catalogues, celui du Schäfer Shop qui s'adresse surtout aux professionnels, offre plus de 25.000 articles pour l'équipement, la fourniture de bureau et le matériel de stockage et celui de Schäfer Boutique qui propose aux particuliers une panoplie d'articles ménagers, de décoration et d'idées cadeaux. Avec une force de vente de 6 délégués, alltec s'est spécialisée dans les métiers du stockage, de l'équipement et de la maintenance et est en mesure de proposer à ses clients des solutions personnalisées et complètes.

Pour chacune de ses cibles: garages et ateliers, hôpitaux et administrations, sociétés de services,

EN BREF

Internet

Monster.lu améliore son site Internet

Le premier site d'emploi au Luxembourg propose une nouvelle mise en pages et plusieurs nouvelles fonctionnalités permettant aux chercheurs d'emploi de trouver plus aisément l'emploi qui convient. C'est ainsi qu'ils peuvent se voir envoyer des offres d'emploi qui correspondent étroitement à leur profil et ont désormais la possibilité de déposer leur CV sans que leur employeur actuel puisse le voir. Avec plus de 2.500 postes publiés par mois, Monster.lu est le premier support pour la recherche d'emploi au Luxembourg. Le site Internet compte plus de 160.000 visiteurs par mois (source: CIM-Metriweb) et 18.000 CVs actifs dans sa base de données. Pour plus d'informations: www.monster.lu.

Téléphonie

Tele2.Tango ouvre un nouveau shop au Kirchberg



Avec l'ouverture de son nouveau shop au Centre Commercial Auchan-Kirchberg, Tele2.Tango fait un pas vers le consommateur. L'opérateur de téléphonie mobile marque sa présence dans l'un des centres commerciaux des plus importants de Luxembourg. Les clients et futurs clients trouveront, sur plus de 25 m², une large gamme innovante en matière de téléphonie mobile. Pour plus d'informations: www.tango.lu et www.tele2.lu.

Delhaize

Ouverture d'un nouveau supermarché à Alzingen

Delhaize vient d'ouvrir un nouveau supermarché à Alzingen et engage 45 collaborateurs. En ouvrant ce nouveau magasin à Hesperange, une région à forte densité de population, Delhaize souhaite mieux servir ses clients luxembourgeois. Le magasin Delhaize situé à Bertrange vient quant à lui, de fêter son deuxième anniversaire. Le nombre de clients augmente d'année en année. Actuellement, le magasin compte plus de 7.000 clients par semaine, soit une augmentation de 25% par rapport à la même période l'an dernier. De même, le Delhaize City situé à la gare de Luxembourg, qui a ouvert ses portes le 16 novembre 2005, se porte très bien, avec 13.000 clients par semaine.

Automobile

K 1200, une voiture «made in Luxembourg»



L'autocenter goedert a exposé une voiture unique en son genre sur son site. Développée et construite par le Luxembourgeois Jean Kessler, la K 1200 est un roadster biplace ultraléger. En mai 2006, la K 1200 a remporté un prix pour son niveau de pollution réduit et peut rouler alternativement avec de l'essence ou du gaz CNG grâce à son système d'injection «Sirius» spécialement développé par la société luxembourgeoise Rotarex Automotive. Les entreprises Soteg et Stadtbahn

EN BREF

Saar GmbH ont participé au développement de ce système de propulsion innovant en fournissant le software et en soutenant financièrement ce projet. La K 1200 a brillamment participé au Michelin Challenge Bibendum 2006, un rallye ayant pour but de clarifier le débat actuel sur la mobilité durable et de démontrer les capacités des voitures de demain.

Télécommunication LUXGSM et RIM lancent le BlackBerry 8707v UMTS au Luxembourg

LUXGSM et Research In Motion (RIM) présentent le BlackBerry 8707v UMTS pour les professionnels mobiles au Luxembourg. Le BlackBerry 8707v supporte le réseau UMTS pour une connectivité nationale et internationale. Il intègre les fonctionnalités de renom éprouvées du BlackBerry telles que les fonctions de «push» email, téléphone, SMS, agenda, navigateur web et autres applications de données d'entreprise et peut être utilisé en tant que modem pour les ordinateurs portables. Tirant bénéfice du réseau UMTS de LUXGSM, les utilisateurs peuvent effectuer des appels téléphoniques tout en envoyant et en réceptionnant simultanément des emails, en navigant sur Internet ou en utilisant d'autres applications de données. Pour plus d'informations: www.rim.com ou www.blackberry.com.

TGV-Est Paris à partir de 20 euros

Dès cet été, les voyageurs luxembourgeois pourront apprécier le confort des nouvelles rames TGV mises en service sur la liaison

Luxembourg – Metz – Paris. Les temps de parcours seront identiques aux temps de parcours actuels car ces TGV emprunteront les lignes classiques jusqu'en juin 2007. Entre juin 2006 et juin 2007, cohabiteront sur le réseau Est plusieurs offres de confort: Corail Classique, matériel Deutsche Bahn, Corail Téoz, TGV Rénové «Christian Lacroix». Pendant cette phase de lancement, les tarifs d'appel Prem's seront proposés sur le TGV au même prix que les Prem's Corail en 2^e classe (20 €) et à un prix très proche en 1^{re} classe (35 €). Les billets pour le TGV peuvent être réservés auprès des gares CFL, en agence de voyages et sur le site: www.tgv.com.

Brasserie Simon Quand se rencontrent un fromager-affineur et un brasseur



Soucieuse de défendre et de promouvoir l'approche artisanale et qualitative qui caractérise ses bières, la Brasserie Simon n'hésite pas à nouer des partenariats privilégiés. Naissent d'exceptionnels fromages à la bière, aux étonnantes saveurs. C'est ce qui est advenu de la rencontre du fromager-affineur du Luxembourg, le chef Yves Radelet, et de la Brasserie Simon traditionnelle. «Dans un pays où la bière est une boisson quasi nationale, elle doit avoir sa place dans la cuisine fine», affirme Yves Radelet. «Le mariage avec les fromages est heureux, dans leur composition comme dans leur affinage. Voilà pourquoi nous proposons de tels fromages, goûtés et approuvés

industries, artisans et commerçants, professions libérales, alltec étudie toutes les possibilités de rangement, d'équipement et d'entretien afin de répondre parfaitement à leurs besoins. Leader sur le marché de l'installation des rayonnages fixes, mobiles et automatisés, alltec l'est également sur le marché de l'équipement des salles et des terrains de sport. Ses activités de construction

de bâtiments modulables, notamment pour les écoles, et de fourniture d'équipement de levage, sont peut-être moins connues.

Pour aider ses clients à résoudre leur problème d'espace de rangement, alltec travaille pour adjoindre la logistique à son offre de stockage et entend faire évoluer son activité. Pour plus d'informations: www.alltec.lu. ■

Expertise fiscale

ATOZ poursuit son expansion nationale et internationale



A peine deux années après sa constitution, ATOZ, le premier cabinet luxembourgeois spécialisé en fiscalité nationale et internationale accuse un développement remarquable, tant sur le plan national qu'international. Constitué en juin 2004 par six associés, le cabinet est reconnu pour la qualité de ses services, tant par ses clients que par les autres acteurs du marché. Ainsi ATOZ a été nommé «Luxembourg Tax Firm of the Year» par International Tax Review, le périodique international le plus réputé de la profession.

Conformément à sa stratégie de se focaliser sur son métier de base, la fiscalité et l'ingénierie financière, ATOZ a créé ensemble avec Interfiduciaire et Bernard et Associés un groupement d'intérêts économique InterATOZ,

qui a été rejoint récemment par FIDEOS, un cabinet spécialisé en domiciliations. Avec 160 collaborateurs, les différents cabinets offrent une gamme complète de services incluant l'expertise comptable, la domiciliation et l'administration des sociétés, l'ingénierie financière et le «family office». Ces services sont complémentaires à ceux offerts par ATOZ et lui permettent ainsi d'offrir à ses clients un service complet et intégré. Au niveau international, ATOZ est membre fondateur du premier réseau d'experts fiscaux indépendants, TAXAND.

Ce réseau a été créé en mars 2005, et maintient son siège à Luxembourg. Il compte actuellement des membres dans plus de trente pays à travers le monde. 260 associés et plus de 1.500 collaborateurs professionnels assistent une clientèle multinationale exigeante.

Taxand, qui couvre dorénavant les plus importantes économies du monde, a annoncé lors de sa quatrième conférence internationale à Nîmes (France) des plans de développement très ambitieux et veut devenir le réseau fiscal spécialisé de référence. Pour plus d'informations: www.atoz.lu. ■

Avery Dennison inaugure une unité de fabrication



Le Grand-Duc Henri a procédé à l'ouverture officielle d'une unité de fabrication d'Avery Dennison de matériaux auto-adhésifs

Avery Dennison Roll Materials Europe a récemment procédé à l'ouverture officielle d'une nouvelle usine à Rodange. Plus de 200 invités étaient présents, dont le Grand-Duc, le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur M. Jeannot Krecké et l'ambassadrice des Etats-Unis, Madame Ann Wagner. La nouvelle unité représente un investissement de 48 millions d'euros et a été soutenue par le Grand-Duché de Luxembourg, qui coopère avec Avery Dennison Corporation, le grand centre de fabrication et de distribution européen pour matériaux auto-adhésifs de la marque Fasson. Aujourd'hui ces matériaux jouent un rôle essentiel dans la décoration et l'identification des produits. Ils sont utilisés pour l'étiquetage dans tous les secteurs importants de l'emballage: l'alimentaire, les boissons, les produits de soins pour la santé et la beauté, les nettoyeurs ménagers, les pièces détachées

pour le marché automobile, les codes-barres et la logistique. La «Roll Materials Division» dispose d'un total de 17 sites en Europe et elle occupe 2.200 collaborateurs. Celui de Rodange est maintenant le plus important. Aujourd'hui, Avery Dennison emploie 365 personnes au Grand-Duché.

Avery Dennison est un leader mondial dans le domaine de la technologie et de la science des matériaux auto-adhésifs; la société élabore des solutions innovatrices dans le domaine des biens de consommation et de l'étiquetage. La production est largement diversifiée, et les technologies novatrices d'Avery Dennison sont une partie intégrante des produits qui se retrouvent dans presque tous les secteurs importants de l'industrie dans le monde entier. Le groupe occupe environ 22.000 personnes dans 275 unités de fabrication et de vente situées dans 49 pays. En 2005, le chiffre d'affaires atteignait 5,5 milliards de dollars. ■

EN BREF

par la Brasserie Simon. De quoi valoriser au mieux les bons produits du terroir luxembourgeois».

Commerce équitable

Un nouveau riz TransFair dans les supermarchés Cactus

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation intitulée «Le grain de l'espoir» présentant l'espoir économique et social que représente le riz du commerce équitable pour les petits riziculteurs du Sud, les supermarchés Cactus lancent un nouveau riz certifié TransFair. Le commerce équitable est un commerce direct entre une coopérative de petits riziculteurs et un importateur. Il réduit le nombre d'intermédiaires et propose un prix supérieur à celui du marché qui couvre les coûts de production. S'y ajoute le versement d'une prime sociale par tonne de riz dont le montant équivaut à 10 % du prix à l'exportation. Gérée démocratiquement par les riziculteurs au sein de la coopérative, cette prime sert à financer des projets qui améliorent les conditions de vie des membres. Plus d'infos sur: www.transfair.lu/Produits/riz.

Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A.

Première Pils luxembourgeoise en bouteille «Mini-Long Neck» en «Maxi-8 Pack»

Après le lancement de la Diekirch Long Neck 33cl, la Brasserie de Luxembourg a décidé d'aller encore plus loin pour satisfaire les goûts et les envies de ses consommateurs. Plus petite et plus pratique, la Diekirch Long Neck 25cl non consignée complète le renouvellement intégral de la gamme «Diekirch

Premium» de la Brasserie de Luxembourg. Afin de répondre au succès croissant des bouteilles Long Neck, le 8-pack remplacera dorénavant le 6-pack. Le nouveau pack est disponible dans tous les points de vente habituels au Luxembourg.

Banque

L'agence Bonnevoie de Fortis Banque Luxembourg fête son 40^e anniversaire



Le rayon d'action de l'agence Bonnevoie couvre les localités de Bonnevoie, Hamm et Itzig. L'agence a ouvert pour la première fois ses portes au 38, rue de Hesperange en date du 15 février 1965. Suite à l'expansion rapide des affaires, les anciens locaux s'avéraient trop petits. En mai 1985 la banque a ouvert sa nouvelle agence Bonnevoie au 101-103, route de Bonnevoie, où elle accueille depuis ses clients. Actuellement, un projet de rénovation de cet espace est à l'étude. Le chef d'agence, Monsieur Serge Brimaire, et son équipe composée de neuf personnes sont au service de la clientèle du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ainsi que le mercredi jusqu'à 18h30 uniquement sur rendez-vous.

Vins & Crémants luxembourgeois

Quatre médailles d'argent pour le Luxembourg

La 52^e édition de l'International Wine and Spirits Competition s'est déroulée à Ljubljana en Slovénie sous le patronage des

EN BREF

3 organismes officiels, l'Union Internationale des Œnologues, l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin et la World Federation of International Wine and Spirits Competitions de Montreal. Cette année, 48 œnologues internationaux ont dégusté à l'aveugle 520 vins originaires de 24 pays. 4 médailles d'argent sont allées aux producteurs luxembourgeois: Pinot Blanc 2003, AOC, Vin de Paille et Riesling 2002, AOC, Vin de Glace du Domaine viticole Charles Decker à Remerschen; Pinot Gris 2005, Mactum Ongkâf, Grand premier cru, Domaines Vinsmoselle, Caves de Grevenmacher; Crémant de Luxembourg Poll-Fabaire, AOC, Cuvée brut - millésime 2003, Domaines Vinsmoselle, Caves de Wormeldange.

Informatique

Création d'une nouvelle Division chez System Solutions



Depuis sa création en 1996, System Solutions fournit des services professionnels pour la création de solutions intégrées ICT (Information and Communication Technologies) dans des environnements variés. La société a développé le nouveau service Staffing qui propose de la sous-traitance de personnel. Que ce soit dans le cadre de missions ponctuelles, de détachements permanents ou de gestion complète des ressources sur site, les consultants œuvrent en faveur de la convergence des technologies et d'un rendement optimisé. Le service Staffing se démarque par le contact constant entre les consultants détachés et System Solutions, qui leur assure ainsi toute l'aide dont ils peuvent avoir besoin, puisqu'ils bénéficient également des contrats

d'assistance des partenaires stratégiques de System Solutions.

Samsung

IEE se tourne vers le MP3



Désormais, Samsung intègre un capteur IEE dans l'un de ses produits. Il s'agit d'un nouveau lecteur MP3 qui dispose d'une mémoire flash d'une capacité de 2 ou 4 Gb. Le capteur d'IEE est utilisé en tant que support d'entrée et de contrôle du lecteur MP3. Comparativement aux systèmes électroniques capacitifs relativement coûteux, le capteur d'IEE offre, dans le domaine des systèmes d'entrées digitaux, une alternative très flexible et peu onéreuse. Le capteur d'IEE a été conçu et est produit à Luxembourg. Après avoir tout d'abord été distribué aux États-Unis et en Europe, le lecteur Samsung a prévu de faire son entrée sur le marché asiatique dans le courant du second semestre 2006.

Manpower

Succès de la «fête de l'intérimaire»

Unique au Luxembourg, Manpower dédie pour la troisième année consécutive une journée à ses intérimaires: la «Fête de l'intérimaire» en partenariat avec Fortis Assurances Luxembourg. Cette journée s'est déroulée à l'école d'équitation Ducal où les intérimaires et leur famille ont été accueillis et encadrés par toute l'équipe de Manpower. Dans le cadre de sa collaboration avec l'ADEM, Manpower a eu le plaisir de recevoir également des demandeurs d'emploi à cet événement exceptionnel.

Arcelor

Arcelor finalise la vente de son centre de Schwerte à Salzgitter

Arcelor a finalisé la vente de son centre de services acier Flachform Stahl GmbH, situé à Schwerte (Allemagne), à la société Hövelmann & Lueg GmbH du groupe Salzgitter. Le contrat de cession, qui n'a pas encore été approuvé par l'autorité chargée de la concurrence, a été signé le 2 juin 2006.

Cette transaction avait été annoncée par un communiqué des deux parties le 9 janvier 2006. Flachform, qui dispose de deux lignes de refendage, collabore depuis plusieurs années avec Hövelmann & Lueg, société spécialisée

dans la transformation à façon et le découpage sur mesure. Flachform, qui compte quelque 85 employés à Schwerte, transforme environ 200.000 tonnes d'acier par an. Grâce à cette cession, les centres de service d'Arcelor (SSC) optimisent leurs capacités dans la région.

La production actuelle de Flachform sera progressivement transférée aux autres centres de services d'Arcelor en Allemagne.

La production totale de produits plats destinée au marché allemand restera identique à l'issue de la transaction. Le prix de la transaction n'a pas été divulgué. ■

Arcelor

Arcelor récompense l'innovation au sein de ses équipes

Lors d'une convention qui a réuni 350 cadres d'Arcelor à Luxembourg, le premier prix Arcelor de l'innovation 2006 a été décerné au projet «ARCEO» dont l'objectif est de mettre au point un procédé plasma sous vide pour le revêtement des aciers. Créé en 2004, en partenariat entre Arcelor et la Région wallonne, le projet «ARCEO» a pour objectif la mise en place d'une ligne prototype industrielle pour le développement d'un procédé plasma sous vide qui permet de revêtir l'acier d'une large gamme de matériaux. Le procédé plasma sous vide offre de larges possibilités de revêtements innovants.

La technologie utilisée est respectueuse de l'environnement car elle ne provoque pas d'effluent et ne nécessite aucun solvant. Lors de la remise du premier prix Arcelor de l'innovation aux représentants du projet «ARCEO», piloté par Jacques Pélerin, Administrateur délégué d'ARCEO, Guy Dollé, président de la Direction générale, a remercié tous les hommes et les femmes d'Arcelor qui travaillent dans le domaine de l'innovation.

Il a déclaré: «L'innovation est au cœur de notre modèle de développement et de création de valeur. Le projet «ARCEO» s'inscrit dans la volonté de leadership d'Arcelor

en matière de technologie et d'innovation.

Ce procédé de revêtement est très prometteur. Il vise à élargir

notre offre de produits et à offrir à nos clients de nouvelles fonctionnalités et de nouvelles solutions acier».

La ligne prototype industrielle «ARCEO», située à Liège en Belgique, a démarré en septembre 2005. ■

Fleischprodukten

Coboulux feiert Neubau-Einweihung

Im Beisein vieler politischer, öffentlicher und lokaler Persönlichkeiten wurden die neuen Räumlichkeiten in Wecker vorgestellt. Es war im Jahre 1956 als die „Coopérative des Patrons-Bouchers de l'Est“ sich in Wecker niederliess welche 1961 in „Coboulest“ umbenannt wurde, und im Jahre 1965 nach dem heutigen Firmennamen «Coboulux» benannt wurde. Aus Rentabilitätsgründen sah man sich Ende der sechziger Jahre gezwungen, um dem stetig steigenden Auftragsvolumen gerecht werden zu können, neue Investitionen zu tätigen.

Unter dem Impuls der Vorstandsmitglieder und dem Mitwirken der Regierung entstand ein moderner, den EU-Normen entsprechender Betrieb, der 1971 bezugsfertig war. Weitere Vergrößerungen und Verbesserungen struktureller und technischer Art wurden 1975, 1979 und 1989 getätigt.

Im Jahre 2000 wurde Jos Ronk zum neuen Präsidenten

gewählt. Wiederum veranlassten strenge Hygiene- und Sicherheitsauflagen der EU außerordentliche Aufwendungen. Neben den ordentlichen, jährlichen Investitionskosten von 350 bis 400.000 € mussten von 2003 bis 2005 weitere 3,5 Millionen € investiert werden.

Diese zukunfts- und kostenbewusste Planung hat ermöglicht, dass der amtierende Administrateur-Directeur Nic Schoetter zusammen mit seinem Team ein, auch von hochqualifizierten EU-Inspektoren anerkannten, Musterbetrieb vorzeigen zu können.

In dem mehr als 8.300 m² vergrößertem Areal erwirtschafteten 2005 87 Mitarbeiter einen Umsatz von über 20 Millionen €. Aus mehr als 56.000 Schlachtungen im gleichen Jahr, wurden nebst Grob- und Feinzerlegung auch Fleisch für 900.000 Kilo Produktion gewonnen. Nach bewährter handwerklicher Tradition werden Wurst, Räucherware, Pökelfleisch und Kochware herge-



stellt. Die Menge der kompakten, hygienisch einwandfrei hergestellten und verpackten Fleischprodukten, die sogenannten „Libre Service“ Artikel, überstieg erstmals die Zahl von einer Million in mehr als 90.000 E2 Wannen.

Die „Marque Nationale“ des Luxemburger Schweinefleisches, das Luxemburger „Produit du Terroir“ im Rindfleisch, die QS-Zertifizierung, die Herkunftssicherung, die Rückverfolgbarkeit der Produkte sowie die stetigen, sehr strengen, innerbetrieblichen, staatlichen und EU-Kontrollen tragen wesentlich dazu bei, das Vertrauen der Kundschaft in Luxemburg sowie in der Grossregion zu pflegen. ■

Luxanimation

Le Luxembourg gagne à Annecy



Le grand prix du long métrage du Festival international du film d'animation a été remis lors de la cérémonie de clôture à «Renaissance» réalisé par Christian Volckman et coproduit par Ariane Payen et Lilian Eche de la société Luxanimation. Cette coproduction

luxembourgeoise a ainsi distancé des films comme le nouveau «Wallace et Gromit» réalisé par Nick Park de Aardman Animation, triple vainqueur aux Oscars et coréalisateur de «Chicken Run» ou encore «Astérix et les Vikings» de Stefan Fjeldmark. L'intégralité du tournage de «Renaissance», film



au rendu noir et blanc, a été réalisé au Luxembourg dans les studios Delux, grâce à la technique de la Motion Capture. Cette technique permet d'enregistrer l'intégralité et la souplesse des mouvements des comédiens pour les appliquer ensuite sur des personnages virtuels en trois dimensions.

Forte d'une grande expérience dans la série tv, la société luxembourgeoise a eu la chance de voir son premier long métrage coproduit couronné d'un grand succès international. Luxanimation était une seconde fois à l'hon-

neur à Annecy. Après le Cristal du long-métrage pour «Renaissance», «Zombie Hotel», une série d'aventure de 26x26' a reçu le Prix Spécial pour une série tv.

Les effets spéciaux et le compositing de cette série ont été entièrement réalisés dans les studios de Luxanimation à Doncols. «Renaissance» et «Zombie Hotel» ont bénéficié d'une aide du Fonds national de soutien à la production audiovisuelle du Luxembourg à travers le mécanisme des Certificats d'investissements audiovisuels.

Depuis sa création début 2002, Luxanimation a déjà coproduit plus de 350 demi-heures de programmes d'animation.

Polyvalente et bénéficiant d'une large et riche expérience, la structure est active à la fois à travers la maison de production Luxanimation (production exécutive) et le studio de fabrication LuxStudio.

Rappelons que l'année prochaine, le Benelux sera l'invité d'honneur au Festival international du film d'animation qui se tiendra du 4 au 9 juin 2007. ■

Concours des Crémants de France et de Luxembourg

Une pluie de médailles pour les crémants du Luxembourg



Qualité des domaines viticoles et savoir-faire sont les deux clefs du succès des vigneron de la Moselle luxembourgeoise qui ont remporté 31 médailles au Concours des Crémants de France et de Luxembourg

Sous la supervision de l'Institut National des Appellations d'Origine de France, la 16^e édition du prestigieux «Concours des Crémants de France et de Luxembourg» s'est déroulée début juin au Château de Chavanès à Montigny-les-Arsures près d'Arbois. Un jury indépendant composé de 234 membres a procédé par dégustation à l'aveugle à la sélection des meilleurs crémants originaires des huit régions viticoles: Alsace, Bordeaux, Bourgogne, Die, Jura, Limoux, Loire et Luxembourg. Parmi les 542 bouteilles de crémant dégustées, 94 échantillons étaient présentés par 28 producteurs

luxembourgeois: 67 crémants blancs bruts, 18 blancs bruts millésimés, 8 rosés bruts et 1 rosé brut millésimé. Au final, le Luxembourg a remporté 31 médailles, dont 22 médailles d'or et 9 médailles d'argent.

Le crémant de Luxembourg est le fruit d'un terroir qui puise ses qualités particulières dans la position septentrionale de son vignoble. Il séduit par sa finesse, sa fraîcheur et son élégance que lui confèrent les cépages nobles dont il naît. Ses ventes, en constante progression, démontrent qu'il a su se trouver une niche de marché auprès des consommateurs. Le Crémant de Luxembourg fête en 2006 son 15^e anniversaire et représente aujourd'hui un pourcentage considérable de la production viticole luxembourgeoise avec 50 producteurs-élaborateurs qui ont produit 18.344 hectolitres en 2005. Les crémants sont répartis au sein de huit aires d'appellation d'origine contrôlée: Alsace, Bordeaux, Bourgogne, Die, Jura, Limoux, Loire et Luxembourg. L'ensemble de ces régions comptabilise près de 41 mil-

lions de bouteilles commercialisées par année.

La «Marque Nationale - Appellation contrôlée Crémant de Luxembourg» a été créée le 4 janvier 1991. Apposée sur une étiquette rectangulaire au dos de la bouteille, la mention certifie l'origine luxembourgeoise et la qualité du vin, sous le contrôle de l'Etat. Pour obtenir cette mention, le crémant doit être soumis à des examens analytiques au laboratoire de l'Institut Viti-Vinicole et recueillir au moins 12 points sur 20 lors de l'examen organoleptique, portant sur la couleur, la limpidité, l'odeur et la saveur, pratiqué par les membres de la commission de dégustation de la Marque Nationale des Vins Luxembourgeois. En plus des prescriptions imposées au vin mousseux, le crémant doit répondre à des critères supplémentaires de qualité, tel le taux d'extraction du moût limité à 100 l pour 150 kg de vendanges et une surpression de CO₂ au moins égale à 4 bar après dégorgement. Sa fabrication est suivie par un «Carnet de pressoir» obligatoire. ■

Douzième édition du guide **Explorator**

Pour son édition 2006/2007, le guide Explorator compte cette année 458 pages et de nombreuses nouveautés, avec un chapitre Restaurants comprenant plus de 280 pages. Les nombreux plans, cartes et index mis à jour guideront les lecteurs dans leurs sélections. Le Luxembourg et la Grande Région seront, en 2007, Capitale européenne de la Culture. À cette occasion, le Guide a mis en lumière la culture culinaire de nos voisins en consacrant un nouveau chapitre aux tables lorraines. Elles ont été soigneusement choisies en fonction des coups de cœur de l'équipe, et visitées par un nouveau collaborateur Gilles Heizmann, qui intègre Explorator pour assurer la continuité de l'ouvrage du chroniqueur gastronomique Jacques Demarque.

Explorator créé par Mike Koedinger en 1994, est né quelques mois avant l'année de «Luxembourg,

Ville européenne de la Culture». Ce numéro 1 comptait alors 180 pages. Douze ans après cette expérience culturelle, Luxembourg retrouve son titre de Capitale européenne de la Culture et c'est en toute logique qu'Explorator passe en revue une année rythmée par un joyeux fourmillement d'événements, dans des pages spécialement conçues pour faire découvrir aux lecteurs les origines, ambitions et développements de ce concept inédit.

À déguster en préambule, un voyage autour du monde gastronomique, illustré par Estelle Sidoni, et pour conclure, le pertinent Nightlife dans lequel Alexis Juncosa et Mary Carey partent à la recherche du bon plan nocturne. Enfin, cette année, le dossier des vins permettra de devenir un expert en dégustation. Un guide des vigneron luxembourgeois, ainsi qu'un guide des négociants, aideront les amateurs à déni-



cher la bonne bouteille. Le Guide se termine par les savoureux et réjouissants commentaires de deux chefs amoureux du terroir et du retour aux sources. Explorator City Guide Luxembourg paraît chez Mike Koedinger Editions S.A. Explorator 12^e édition: 458 pages, 10 euros en kiosques MPK. Pour plus d'infos: www.explorator.lu. ■

Transports

Sales-Lentz présente le **Rockhalbus**

Depuis le 5 juillet 2006, les transports en commun régionaux desservent les manifestations de la Rockhal. Sales-Lentz a créé le Rockhalbus, en étroite collaboration avec la Rockhal. Le concept est simple mais efficace. Le Rockhalbus compte quatre lignes traversant le pays depuis le nord et l'est en passant par le centre et le sud. Elles ne desservent pas moins de 44 localités, notamment celles où le réseau de transports publics est moins développé.

Il est possible de réserver le Rockhalbus depuis le site web de la Rockhal. Pour chaque manifestation desservie par le Rockhalbus, le programme de la mani-

festation est assorti d'un lien vers le système de réservation du Rockhalbus. Dans le système de réservation, l'utilisateur choisit la manifestation à laquelle le Rockhalbus doit le conduire ainsi que la localité d'où il souhaite partir. Le système de réservation indique automatiquement les arrêts disponibles pour la localité sélectionnée. Une fois l'arrêt choisi, l'heure de passage du Rockhalbus à cet arrêt est indiquée par le système. Après avoir entré ses coordonnées personnelles et le nombre de personnes, l'utilisateur peut valider la réservation en payant le montant voulu en ligne par carte de crédit (Cetrel). Une fois le paie-



ment effectué, l'utilisateur reçoit son ticket par e-mail, il ne lui reste plus qu'à l'imprimer et à le présenter au moment du départ.

Le Rockhalbus conduit ses passagers jusqu'à la passerelle piétonne de la gare, située devant la Rockhal, et repart du même endroit 45 minutes après la fin de la manifestation. Un aller-retour pour se rendre à une manifestation de la Rockhal coûte 7 euros par personne. Pour plus d'informations: www.rockhal.lu ou www.sales-lentz.lu. ■

Axa développe des solutions en matière de protection financière pour les entreprises

Par l'offre toujours plus élargie de solutions à la fois complètes, claires et flexibles à destination des entreprises, AXA poursuit son ambition de devenir le partenaire de référence des professionnels dans l'accompagnement des divers stades de développement de leurs activités.

2006 s'annonce être pour AXA Luxembourg une année importante dans l'officialisation au niveau du Grand-Duché du projet d'entreprise «Ambition 2012» qui vise à faire du Groupe la société préférée de son secteur. AXA propose dès à présent une gamme complète et innovante de solutions pour répondre à l'ensemble des besoins des petites, moyennes et grandes entreprises.

La gamme des «assurances collectives» aide à mieux protéger les salariés, à les motiver et à les fidéliser, sans oublier de répondre aux préoccupations d'optimisation sociale et fiscale. La connais-

sance d'AXA des pratiques propres à chaque métier garantit une offre adaptée à chaque situation proposant des solutions qui se complètent et s'assemblent en termes de prévoyance, pension et santé.

Les chefs d'entreprise ont dorénavant la possibilité d'opter pour des plans prévoyant des concepts d'investissements innovants spécifiquement élaborés en collaboration avec AXA Investment Managers pour gérer au mieux l'épargne retraite des salariés.

La mise à disposition d'un portail électronique sur Internet (Employee Benefits Network) offre en outre de nombreuses facilités aux entreprises. Du point de vue de la protection des biens, l'offre d'AXA se diversifie également. AXA lance sur le marché des petites et moyennes entreprises un nouveau concept de couvertures multirisques professionnels.

Labellisé sous le nom de TeamUp Multirisques Pro, ce programme de protection étendue est spécialement conçu pour les struc-

tures professionnelles employant jusqu'à 20 personnes. L'innovation majeure réside dans la possibilité pour les chefs d'entreprises de réunir en une seule police un ensemble de couvertures spécifiques en passant de la protection des biens, à la protection des résultats tout en y incluant la protection des personnes.

L'ensemble de la gamme «entreprises» est commercialisée par le réseau de distribution d'AXA Luxembourg, qui compte 30 agences générales et principales, ainsi que plus de 500 agents et courtiers répartis sur l'ensemble du territoire national et rompus aux questions d'assurance et de gestion patrimoniale les plus diverses.

Experts dans le domaine de la Protection Financière, ils accompagnent et conseillent les clients dans la durée, pour construire avec eux des solutions à la fois performantes et personnalisées.

Pour plus d'informations: www.axa.lu. ■

www.entreprises.public.lu

Le «Portail entreprises» sélectionné comme «Bonne pratique 2006» au niveau européen

Lors de la conférence sur la «Charte européenne des Petites Entreprises», qui a été organisée conjointement par la Commission et la présidence

autrichienne les 13 et 14 juin 2006 à Vienne, le «Portail entreprises» (www.entreprises.public.lu) a été présenté au niveau européen et sélectionné «Bonne prati-

que 2006». La Charte européenne des petites entreprises, élaborée à la demande du Conseil européen de Lisbonne en 2000, soutient les petites entreprises, en

particulier par une amélioration du cadre législatif et administratif. Au cours de ses six ans d'existence, la Charte est devenue un document primordial des actions en faveur des PME, constituant désormais le cadre de référence dans 44 pays.

Pour compléter les rapports sur le processus de Lisbonne, la Charte sert de cadre de référence à l'échange des bonnes pratiques et à l'apprentissage réciproque. Pour l'année 2006, 155 bonnes pratiques ont été proposées dont 40 ont été sélectionnées comme «Bonnes pratiques 2006».

Dans la rubrique «Soutien aux entreprises, en particulier pour les

entreprises en phase de démarrage et pour les transmissions d'entreprises», le «Portail entreprises» a été sélectionné comme initiative qui a été particulièrement profitable au niveau national et qui pourrait également intéresser d'autres pays. Le Luxembourg était représenté par Bernadette Friederici et Emmanuel Baumann du Ministère des Classes Moyennes, par Christiane Mangen de la Chambre de Commerce et par Carlo Wirth du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur.

*(Communiqué par le
Ministère de l'Économie
et du Commerce extérieur) ■*



Journées Portes Ouvertes luxembourgeoises

Bilan positif avec 11.500 visiteurs dans 26 entreprises

Une occasion assez rare s'est présentée le week-end du 17 et du 18 juin aux habitants du Grand-Duché, qui en ont profité pleinement: au total, pas moins de 11.500 visiteurs se sont rendus dans les 26 entreprises ayant participé aux Journées Portes Ouvertes luxembourgeoises.

Les visiteurs avaient la possibilité de découvrir dans des conditions optimales les activités et les installations de production spécifiques d'entreprises relevant des secteurs économiques les plus divers, l'éventail des entreprises participantes allant de la grande entreprise industrielle aux PME artisanales.

En tête du hit-parade des entreprises les plus visitées figurent la «Protection civile» à Lintgen et le «Fonds du Logement» (Projet Rumelange), suivies par Arcelor (Esch-Belval), Génaveh (Chocolaterie artisanale), Edit-



Dans le cadre des Journées Portes Ouvertes luxembourgeoises, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a visité l'entreprise «Chaux de Contern» ...



... ainsi que l'entreprise «A. Berl & Cie» à Contern



press et Avery Dennison. Organisées par l'agence en communication «Brain & More», les Journées Portes Ouvertes luxembourgeoises se sont déroulées sous les auspices conjoints du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et du Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement.

Pour le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, les Journées Portes Ouvertes luxembourgeoises

étaient pour les visiteurs une occasion de se faire une idée réelle des activités des entreprises. Inversement, il est, selon le ministre, important pour les entreprises de montrer au public tous les efforts réalisés en matière de responsabilité sociale et de développement durable.

Le ministre des Classes moyennes, Fernand Boden, a, quant à lui, assuré son soutien aux Journées Portes Ouvertes luxembourgeoises en déclarant qu'il était important pour

les entreprises luxembourgeoises et leur personnel d'être mieux connus du public afin de développer une culture d'entreprise et de l'esprit d'entreprise indispensables à la création de richesse et d'emplois.

D'une manière générale, le déroulement des Journées Portes Ouvertes luxembourgeoises a été plus que satisfaisant pour les entreprises participantes. Une nouvelle édition devrait avoir lieu l'année prochaine, le week-end des 19 et 20 mai 2007. ■

Aéronautique

Luxair conclut l'achat de trois bi-turbopropulseurs bombardier Q400 à grande vitesse



Bombardier Aéronautique et Luxair, transporteur aérien national du Grand-Duché du Luxembourg, ont annoncé que Luxair avait passé une commande ferme de trois bi-turbopropulseurs de ligne Bom-

bardier Q400 et pris des options sur trois autres avions. Le prix courant des trois avions en commande ferme est d'environ 75,5 millions USD.

«L'occasion d'exploiter des avions à la fine pointe de la techno-

logie permettant à notre société d'être efficace et productive tout en garantissant la sécurité et le confort des passagers, voilà pourquoi nous avons retenu l'avion de ligne Q400», a déclaré Adrien Ney, Directeur Général et Président du Comité de Direction, Luxair. «Dans sa réorganisation en cours, l'objectif de Luxair est d'être connue et choisie à titre de société aérienne régionale axée sur la sécurité et sur la qualité. Je suis convaincu que la décision d'ajouter le Q400 à notre flotte reflète et sous-tend cette ambition et nous soutiendra dans nos initiatives commerciales futures.»

«Luxair et beaucoup d'autres transporteurs reviennent aux avions turbopropulsés en raison de leurs caractéristiques économiques d'exploitation sur les liaisons court-courriers et moyen-courriers», a déclaré Steven Ridolfi, Directeur Général, Bombardier Avions régionaux. «L'appareil

Bombardier Q400 présente les plus faibles coûts par siège dans l'industrie ainsi qu'une vitesse et un confort dignes d'un avion à réaction. Cet appareil est le meneur de la renaissance de la turbopropulsion.»

Luxair dessert le Luxembourg ainsi que les régions limitrophes d'Allemagne, de France et de Belgique. Elle a transporté environ

1,1 million de passagers en 2005 et a affiché des rentrées de 325,6 millions d'euros (€). Au 30 avril 2006, le programme de la série Q avait enregistré des commandes fermes d'un total de 822 avions, dont 177 avions de ligne Q400.

Chef de file mondial en solutions de transport novatrices, dans les secteurs des avions régionaux et biréacteurs d'affaires et dans celui

du matériel de transport sur rail, Bombardier Inc. est une entreprise d'envergure internationale dont le siège social est situé au Canada. Ses revenus pour l'exercice clos le 31 janvier 2006 s'élevaient à 14,7 milliards USD et ses actions se négocient à la Bourse de Toronto (BBD). Pour plus d'informations: www.bombardier.com ou www.luxair.lu. ■

Le nouveau magazine des professionnels ACE est dédié au marché luxembourgeois et comprend 4 rubriques: fiscalité directe et indirecte, comptabilité et comptes annuels, droit des affaires et audit

Edition

Kluwer investit le marché luxembourgeois

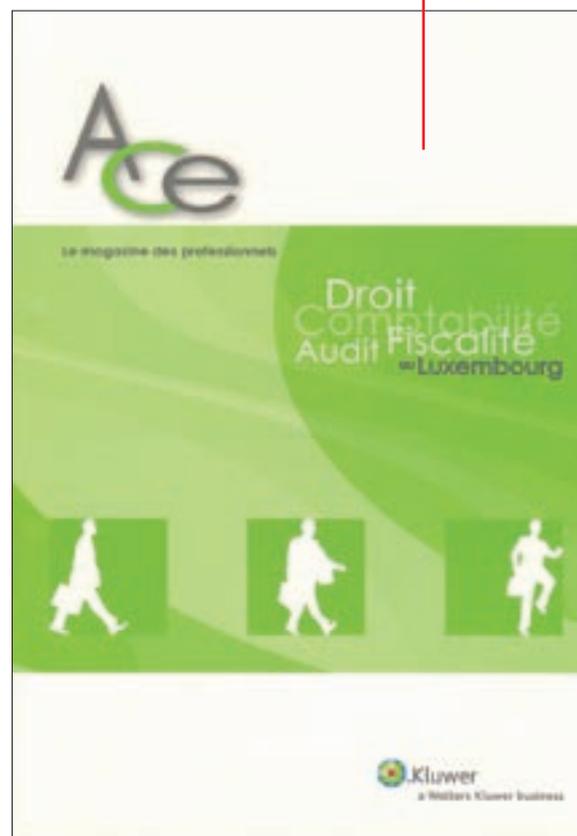
Kluwer, filiale du fournisseur mondial d'information multimédia Wolters Kluwer, lance une toute nouvelle offre de produits et services, taillée sur mesure pour les experts luxembourgeois.

Avec une offre de formations spécifique pour les professionnels du Grand-Duché de Luxembourg, un nouveau magazine spécialisé, une banque de données en ligne, plusieurs ouvrages et éditions à feuillets mobiles, Kluwer répond à la demande sans cesse croissante d'informations propres au marché, faits par et pour les professionnels luxembourgeois. Le marché luxembourgeois se trouve aujourd'hui face à de nombreux défis.

Non seulement l'impact des mesures européennes sur le Grand-Duché ne cesse de croître mais en plus, le législateur luxembourgeois a également mis en chantier de nombreux projets de loi. Il est dès lors essentiel que chaque expert dispose d'informations spécifiques

et propres au marché, et reçoive la formation adéquate. Au fil des ans, Kluwer a acquis une bonne vision du marché, non seulement par le biais de ses clients mais aussi grâce au réseau d'auteurs réputés. Ces deux dernières années, Kluwer a largement étoffé son offre de produits pour le Luxembourg.

Il ressort d'une étude de marché qu'il existe une demande croissante d'informations spécifique luxembourgeoise et que la vaste gamme de Kluwer est unique pour le marché luxembourgeois. Le lancement du nouveau bulletin mensuel pour les professionnels de la fiscalité, du juridique, de la comptabilité et de l'audit, baptisé Ace, et un programme de formations ont sensiblement étendu l'offre pour les clients. Par ailleurs, plusieurs initiatives d'informations en ligne sont à l'étude. Enfin, le site www.kluwer.lu a été retravaillé. Désormais, les clients pourront y consulter et y commander directement les produits et services luxembourgeois. ■



fast forward

Développement et internationalisation des **PME** de la Grande Région



Giancarlo d'Elia (à g.) et Yves Duponselle, directeurs de fast forward

Bien souvent les PME ne disposent pas d'une structure commerciale adaptée à leurs exigences de croissance et de développement, qu'ils soient locaux ou internationaux. Liées à un ou deux clients qui leur ont permis de se développer dans le passé, les PME découvrent leur dépendance presque écrasante de leur «key accounts» d'antan.

Pour pouvoir croître et survivre dans un environnement de plus en plus concurrentiel, il s'agit de faire preuve d'innovation et de créativité. fast forward, une société d'expertise de gestion et de développe-

ment commercial dédié aux PME de la Grande Région, propose des solutions ciblées pour sortir les PME de cette impasse. Une croissance désordonnée dans le passé peut être la cause de méthodes de travail lourdes et inefficaces. Tracer un nouvel organigramme et réaliser une cartographie des flux de travail permettront au chef d'entreprise de faire le point sur la situation et d'éliminer les lourdeurs qui se sont installées au fil des années. Cela, associé à une analyse financière, rendra possible l'établissement d'un bilan de santé complet ou diagnostic d'en-

treprise visant l'identification des secteurs sur lesquels intervenir.

fast forward estime qu'il ne faut pas arrêter les efforts commerciaux et de développement. Une des réponses aux situations de stagnation est dans le développement international, qui peut avoir plusieurs dimensions: celle liée à l'expansion sur des nouveaux marchés prometteurs, celle basée sur l'externalisation de certaines fonctions de l'entreprise ou encore, celle visant la délocalisation de centres de coûts spécifiques et non stratégiques pour le développement de la société. La méthode la plus efficace de faire accepter le principe aux entrepreneurs et aux cadres des PME est de réaliser un projet pilote en confiant l'organisation et la coordination du processus et l'organisation du personnel à des experts externes à la société possédant les qualifications et l'expérience pour accompagner l'entreprise dans cette phase délicate. Redéployer les forces vives de l'entreprise et canaliser les énergies des chefs d'entreprise est un métier dans lequel fast forward s'est spécialisé. Pour plus d'informations: www.fastforward.lu. ■



Entrée des entrepreneurs

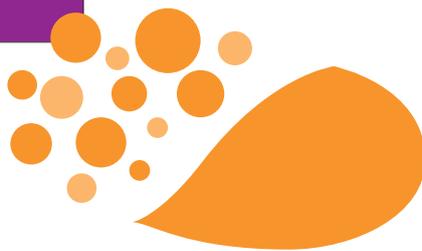
BIP Investment Partners
L U X E M B O U R G

Société d'investissement indépendante cotée à la Bourse de Luxembourg, BIP Investment Partners souhaite la bienvenue aux entreprises innovantes à fort potentiel de croissance. Entrepreneurs au service des entrepreneurs, nous fournissons du capital à des sociétés gagnantes au Luxembourg et dans les régions limitrophes.

Vous avez un projet ambitieux de création, de développement ou de reprise d'entreprise ? Contactez nous et voyons comment le concrétiser ensemble !

Rue des Coquelicots, 1, L-1356 Luxembourg, Tél.: +352 26 00 26-1, Fax: +352 26 00 26 50, www.bip.lu

Nouveau!



BOURSE D' ENTREPRISES



La «Bourse d'entreprises» laisse place à la «Bourse transfrontalière d'entreprises». Cette nouvelle initiative des Chambres de Commerce et d'Industrie de Namur, du Luxembourg belge, de Meurthe-et-Moselle et du Grand-Duché de Luxembourg vise à dynamiser la reprise d'entreprises sur le Luxembourg, la Belgique et la France en se dotant d'un outil informatique confidentiel et performant permettant la gestion des offres de cession et des demandes de reprises d'entreprises.

La bourse est disponible dès à présent en ligne sous:

www.bourse-entreprises.org

Lancement de la

«**Bourse transfrontalière d'Entreprises**»

un outil performant pour la cession et

la reprise d'entreprises en Grande Région

Envie de reprendre ou de céder?

Envie de devenir intermédiaire

dans cette bourse?

Pour de plus amples renseignements,

l'Espace Entreprises reste

à votre disposition:

Espace Entreprises – Bourse d'Entreprises

7, rue Alcide de Gasperi

L-2981 Luxembourg

E-mail: bourse@cc.lu

Tél.: +352 / 42 39 39 - 338

Fax: +352 / 43 83 26

La bourse facilite la transmission d'entreprises et la démarche des partenaires. Elle est guidée par la volonté de vouloir:

- créer une masse critique pour faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs dans une vision de fluidité et de mise en réseau;
- dynamiser le marché de la transmission en terme de fiabilité des annonces et de professionnalisme des intervenants;
- promouvoir les territoires de chalandise de la Grande Région;
- pérenniser les activités économiques;
- sauvegarder l'emploi par le maintien d'entreprises rentables;
- développer l'esprit d'entreprendre par le biais de la reprise d'entreprise;
- assurer le contrôle de la qualité par le principe de la territorialité assorti d'un agrément préalable des intermédiaires professionnels sur base d'une charte de fonctionnement et de bonne conduite.

Cette action est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du projet «RTCE».

Entreprise certifiée de façon indépendante pour la traçabilité des produits issus de forêts bien gérées, satisfaisant aux règles du FSC.

IC EST CERTIFIÉE FSC.
PARCE QUE LES FORÊTS, ÇA COMPTE.



(Dexiplus)

*Votre banque en ligne
où que vous soyez.*

